



**SELARL VERCELLONE
DUMAS HEUSE**
Commissaires de Justice Associés

4 avenue Maximin Isnard
06130 GRASSE
Tel : 04.93.36.03.96
vdh@commissaire-justice.fr
www.huissier06-vercellone.com

IBAN : FR76 1831 5100 0008 0058 2689 448 - BIC : CEPARPP831

SIRET : 924934813 00016 - TVA Intra-Communautaire : FR 44924934813 - APE 6910Z

PROCES VERBAL DE CONSTAT DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le VINGT DEUX AOUT à 14H00

A la requête de :

©AVOVENTES.FR

Pour laquelle élection de domicile est faite chez Maître Frédéric KIEFFER, Avocat, membre de la SCP KIEFFER MONASSE, 15 avenue Robert Soleau 06000 ANTIBES

Agissant en vertu de :

- D'un JUGEMENT réputé contradictoire et en premier ressort rendu par le TRIBUNAL JUDICIAIRE de GRASSE, Pole Civil, 1^{ère} Chambre, section A, décision n°2024/151 en date du 12/03/2024

Déférant à cette réquisition,

Je soussignée Maître Flora DUMAS-HEUSE, Commissaire de justice associée au sein de la SELARL VERCELLONE DUMAS-HEUSE, titulaire d'un office de Commissaire de justice à GRASSE 06130 (Alpes Maritimes), y demeurant en cette qualité 4 avenue Maximin Isnard

Me suis rendue ce jour sur la commune de THEOULE SUR MER, 06590, Villa Amiradou, 6 rue des Mimosées aux fins de procéder au **procès-verbal descriptif des biens immobiliers suivants** :

DESIGNATION SELON TITRE :

Sur la commune de THEOULE SUR MER, 06590, « Villa Amiradou », lieudit « Théoule Supérieure », 6 rue des Mimosées figurant au cadastre de la manière suivante Section A numéro 363 et la parcelle attenante sise même lieudit et cadastré Section A numéro 364.

Appartenant à :

L'INDIVISION se composant de :

-

Je contacte pour organiser le rendez vous afin de me permettre de procéder à ma mission.

Le rendez vous est fixé au 22 aout 2024 à 14H00.

Je procède aux constatations suivantes, assisté de : , opératrice de diagnostics immobiliers.

Sur place, nous retrouvons à l'heure et jour du rendez vous ainsi déclaré qui nous donne accès à la villa.

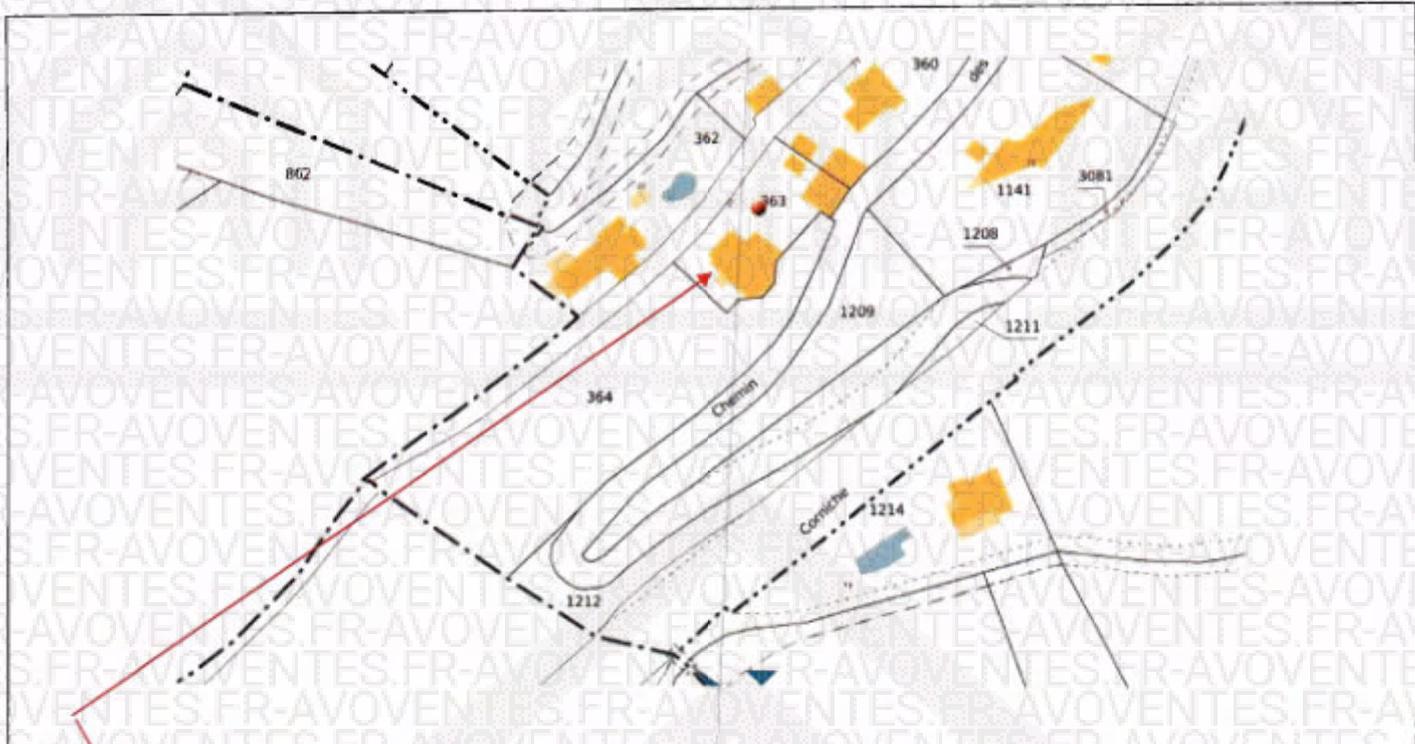
1°) SITUATION :

Le bien immobilier se trouve dans un quartier résidentiel, sur la commune de Théoule-sur-Mer, dans le quartier dit « Théoule Supérieur » .

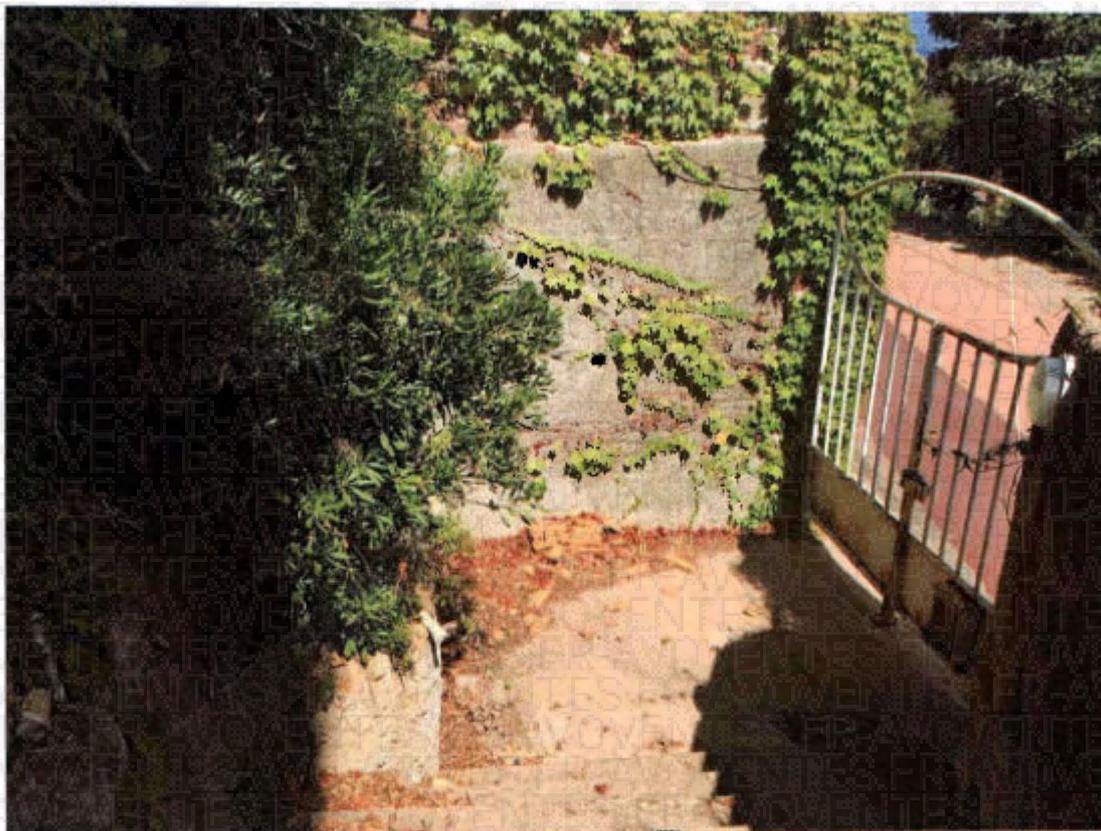
Cet ensemble immobilier se situe à 6 minutes environ en voiture du centre-ville de Théoule-sur-Mer et à proximité des plages.

L'accès principal se trouve aux n°24 Allée des Eucalyptus

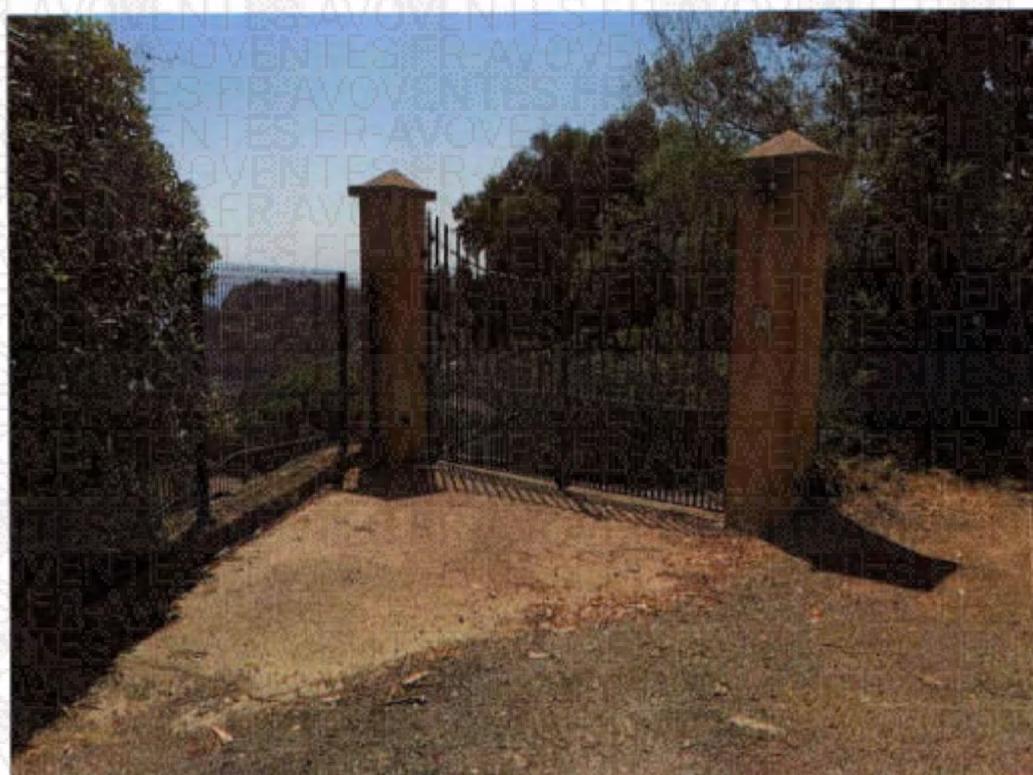
Une entrée se trouve également au 6 rue des Mimosées. Il s'agit uniquement d'une entrée piétonne et de l'accès au garage.

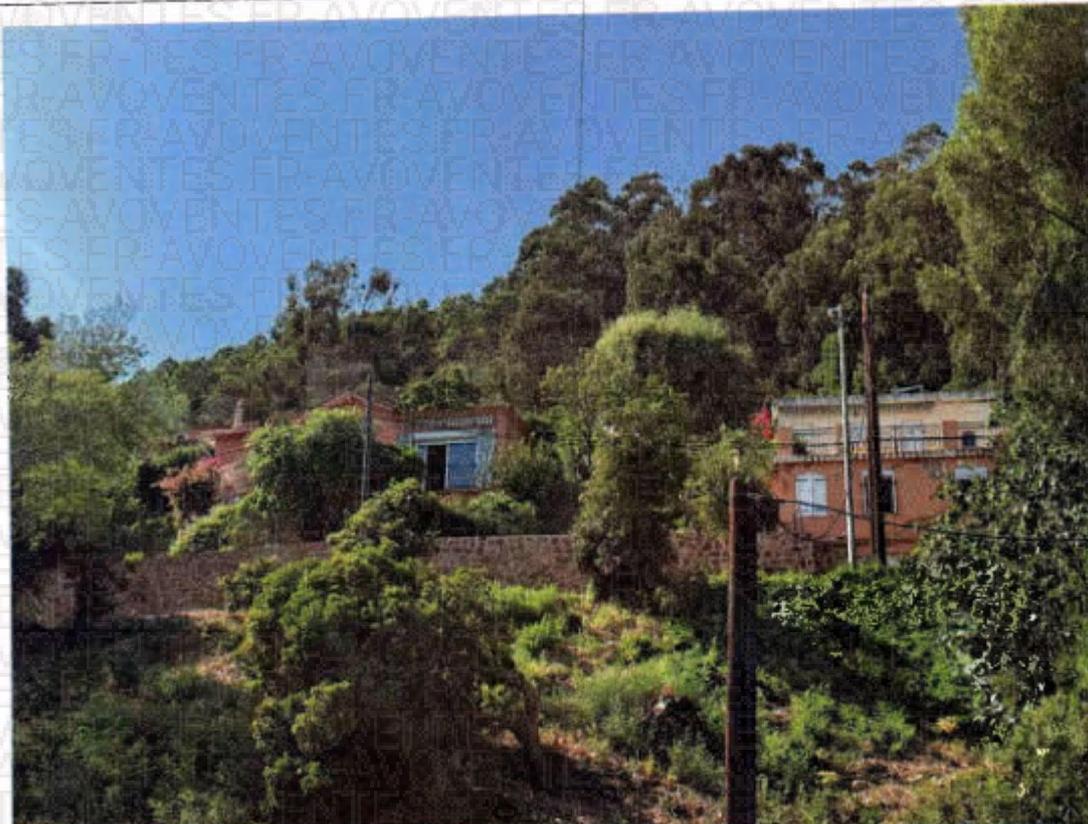


Entrée piéton depuis rue des Mimosées :



Entrée voiture depuis Allée des Eucalyptus





Vue d'ensemble de la villa.

2°) DESCRIPTION

La propriété est constituée de deux parcelles .

Un premier terrain cadastré Section A numéro 364. Ce dernier est en restanque, pentu, non construit. Il permet un accès en voiture à la villa par un chemin de terre. Ce dernier comporte de nombreux et divers végétaux. Il est sommairement entretenu.

Le second terrain cadastré Section A numéro 363 se compose :

- Une bâtisse principale, à usage d'habitation
- Une maison annexe, divisée en deux appartements, à usage d'habitation

L'ensemble de la propriété dispose de la vue mer sur sa face SUD-EST.

La propriété est entièrement clôturée par un grillage simple torsion.

La propriété n'est plus habitée depuis 2012 selon les déclarations de . La maison est restée dans son état de l'époque et nécessite une complète rénovation.

A) EXTERIEUR

L'accès à la propriété se fait par un portail principal, sur l'allée des Eucalyptus. Seule cette entrée permet le passage de véhicules. L'accès à la propriété se fait par un chemin pentu en terre.

Un portillon se trouve également sur l'allée des Eucalyptus à proximité d'un emplacement pour véhicule.

me précise qu'il est rattaché à la propriété un emplacement pour véhicule donnant sur l'allée des Eucalyptus. Il s'agit d'un droit d'usage car il n'est pas situé sur la propriété.

Une troisième entrée se trouve au sud-est, du côté du chemin des Mimosées. À proximité du garage de la villa.

Le terrain est clos par un grillage simple torsion.

Le terrain est bâti, il reçoit deux bâtiments maçonnés. Un garage se trouve au niveau de la Rue des Mimosées.

Les façades des constructions et terrasses sont en mauvais état général.

Le terrain est aménagé de nombreux et divers végétaux . Ce dernier est sommairement entretenu.

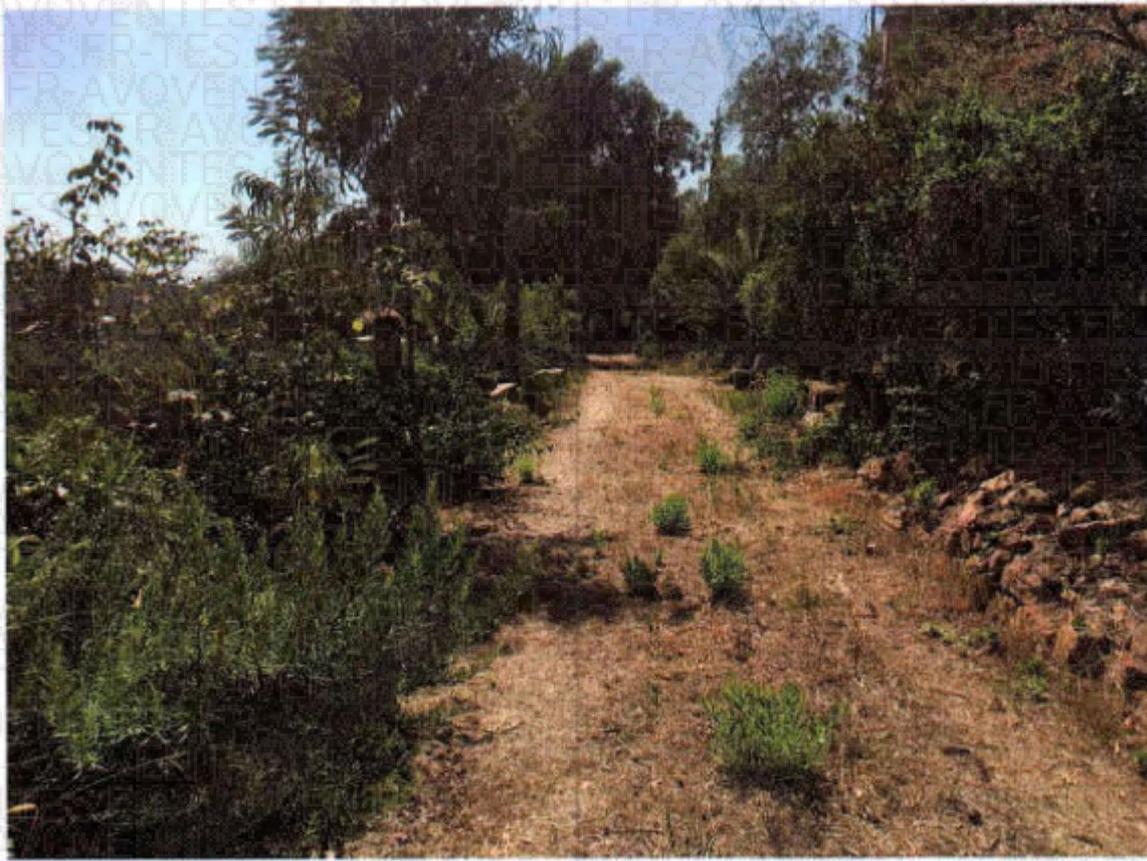
Il est visible sur le terrain de constructions servant de cabanes à outils.

Ce terrain offre une vue mer sur la façade SUD-EST.

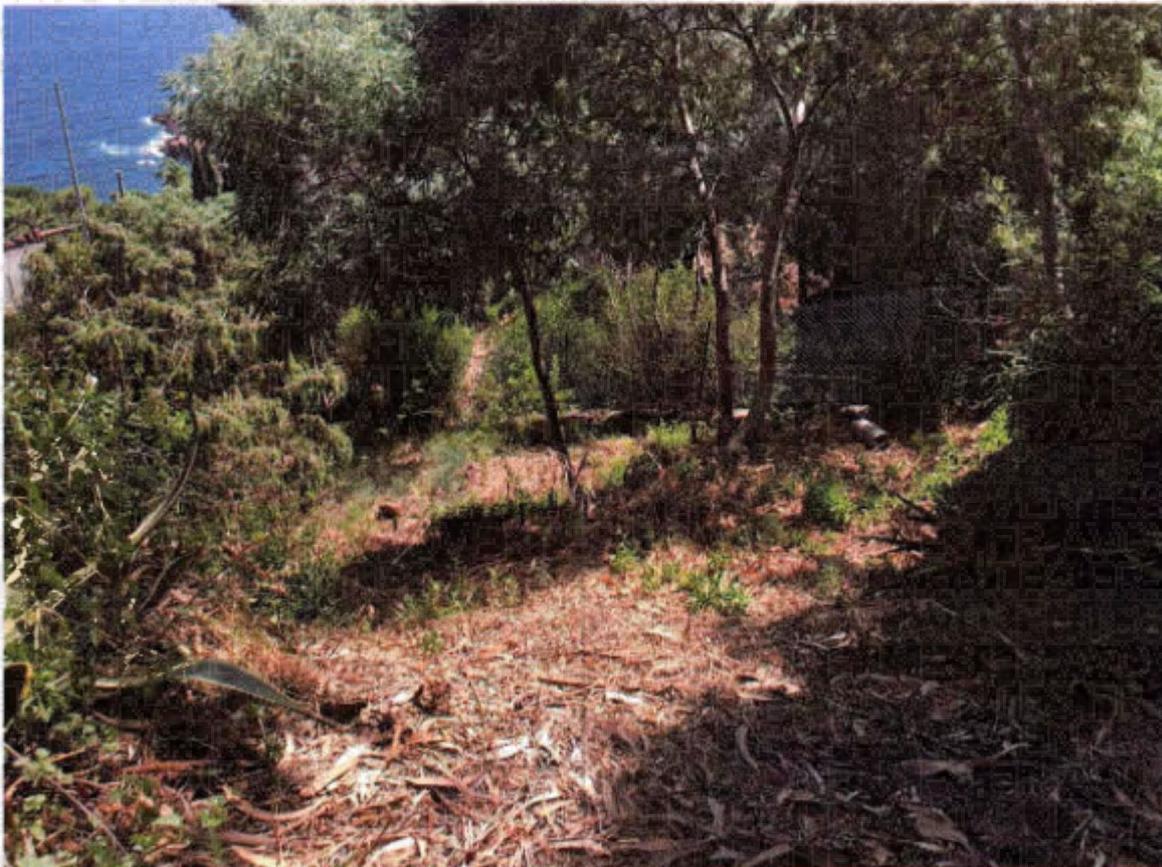






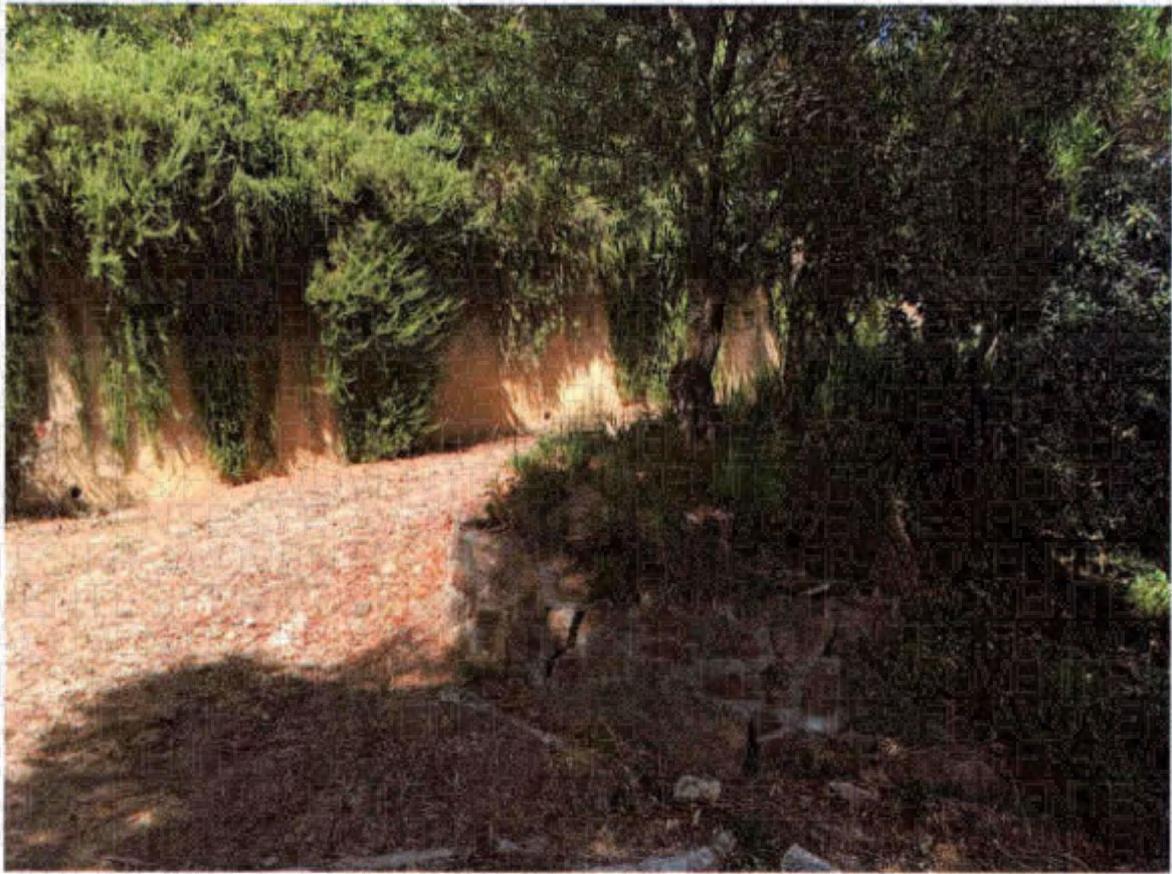






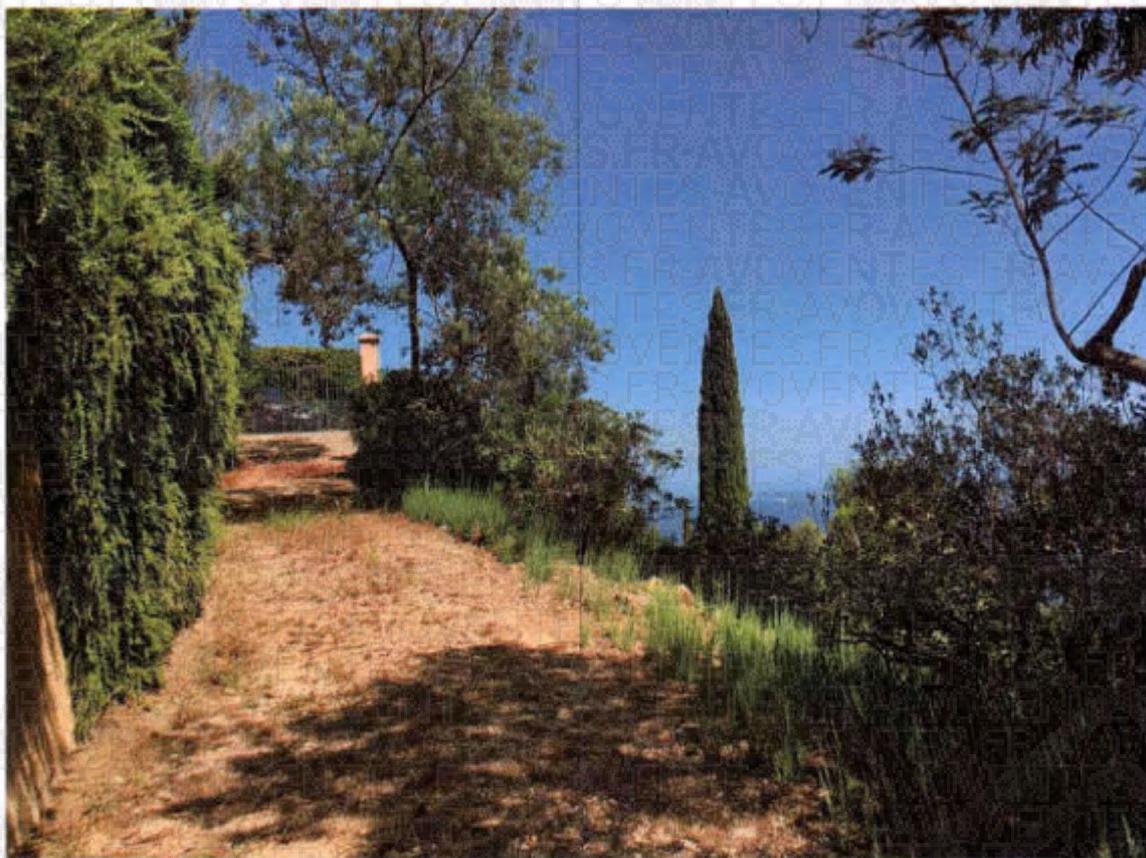


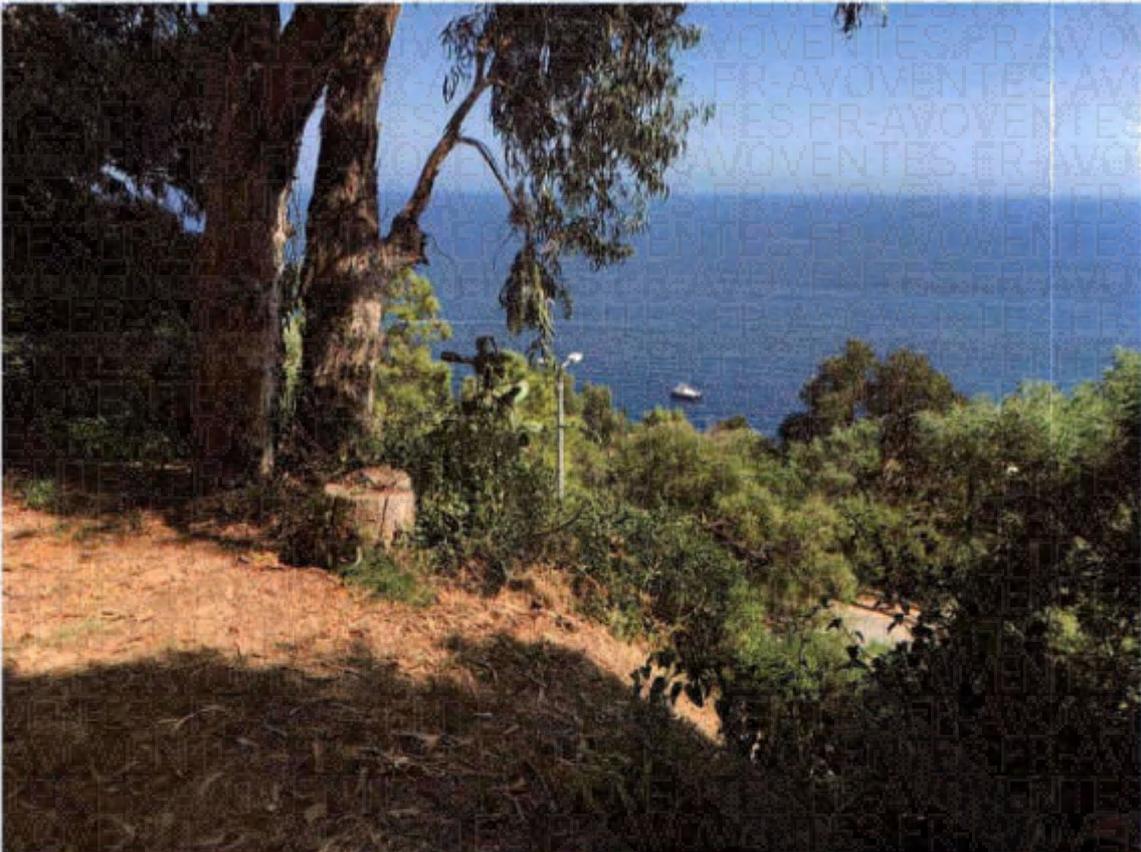




Chemin d'accès à la villa :



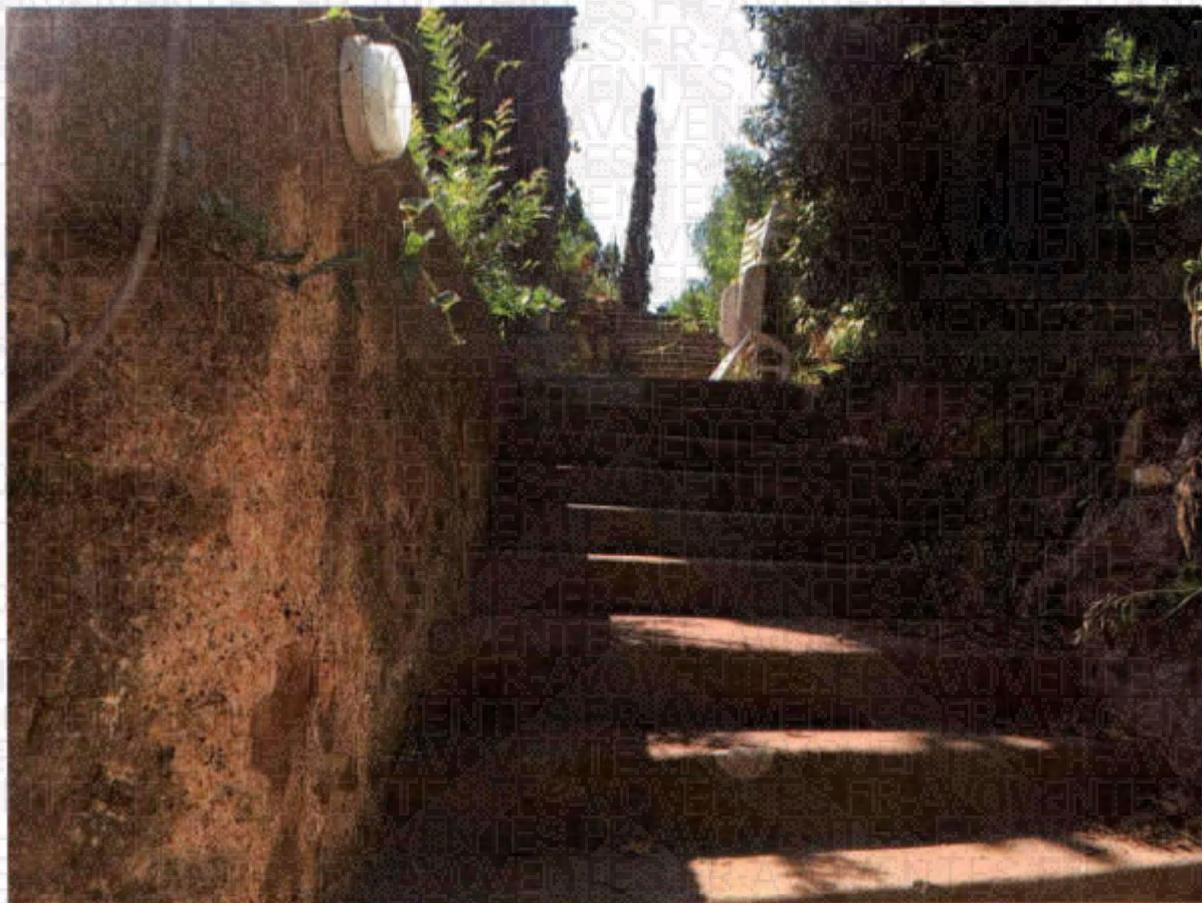


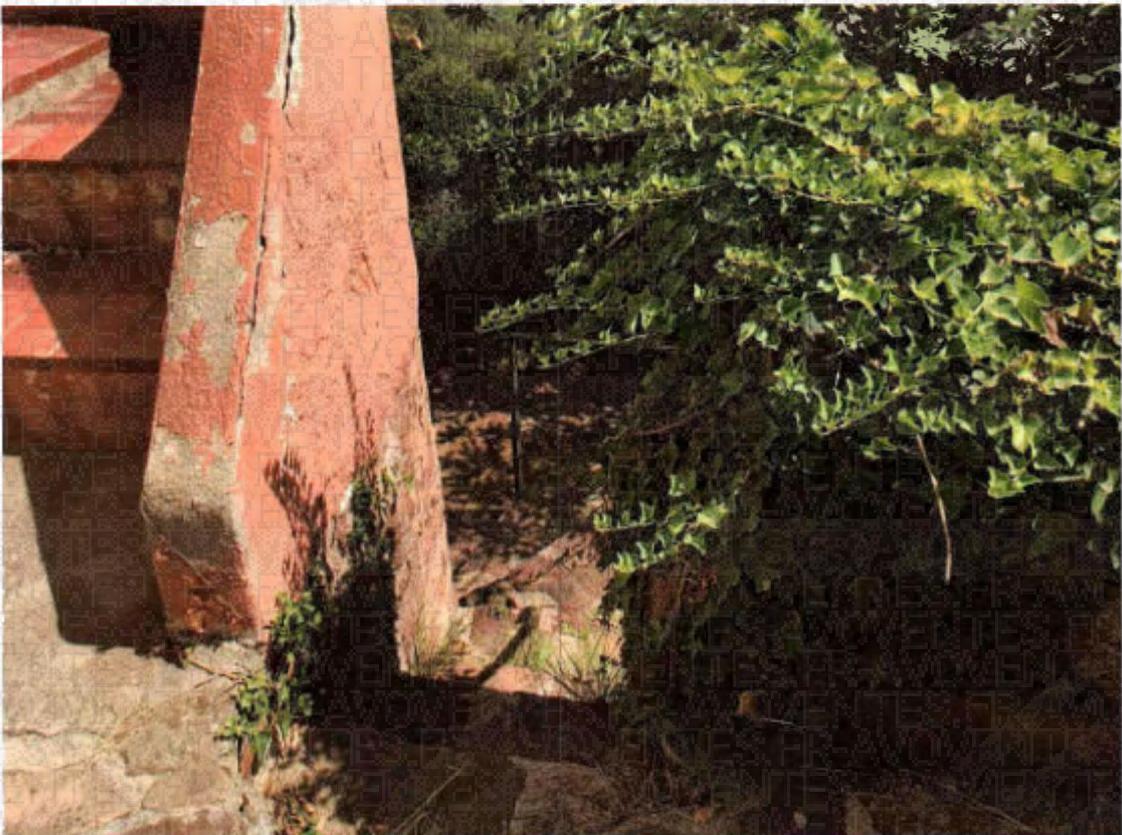






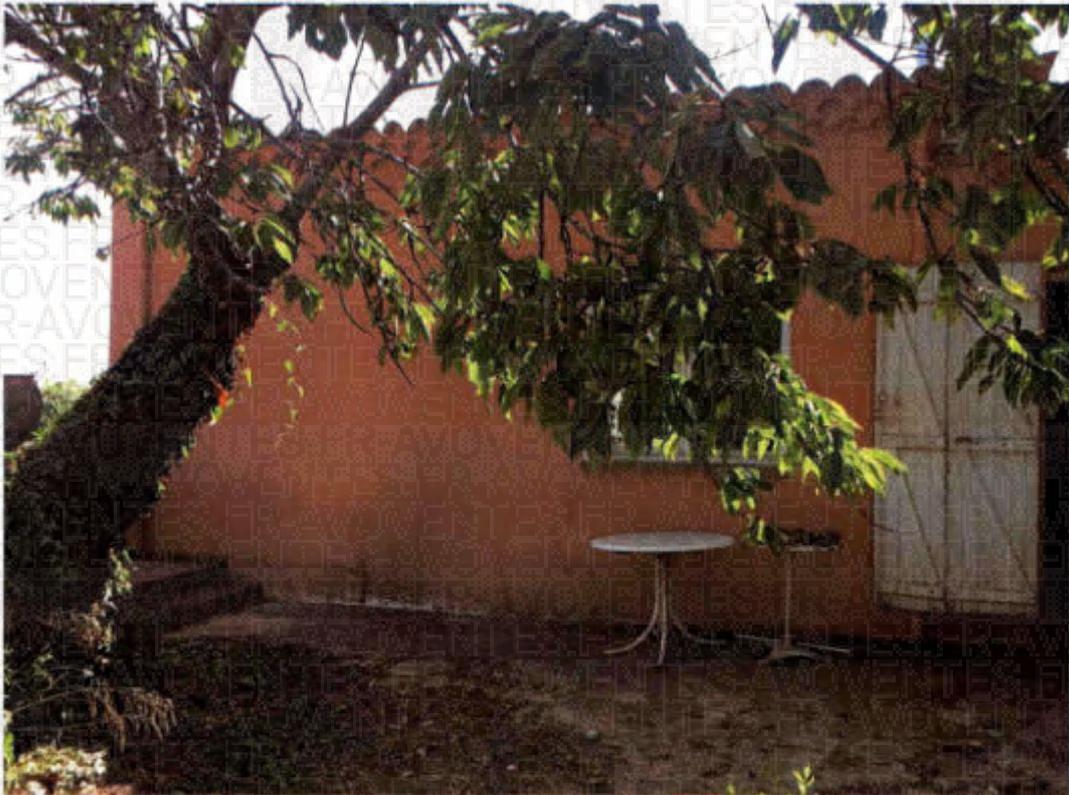




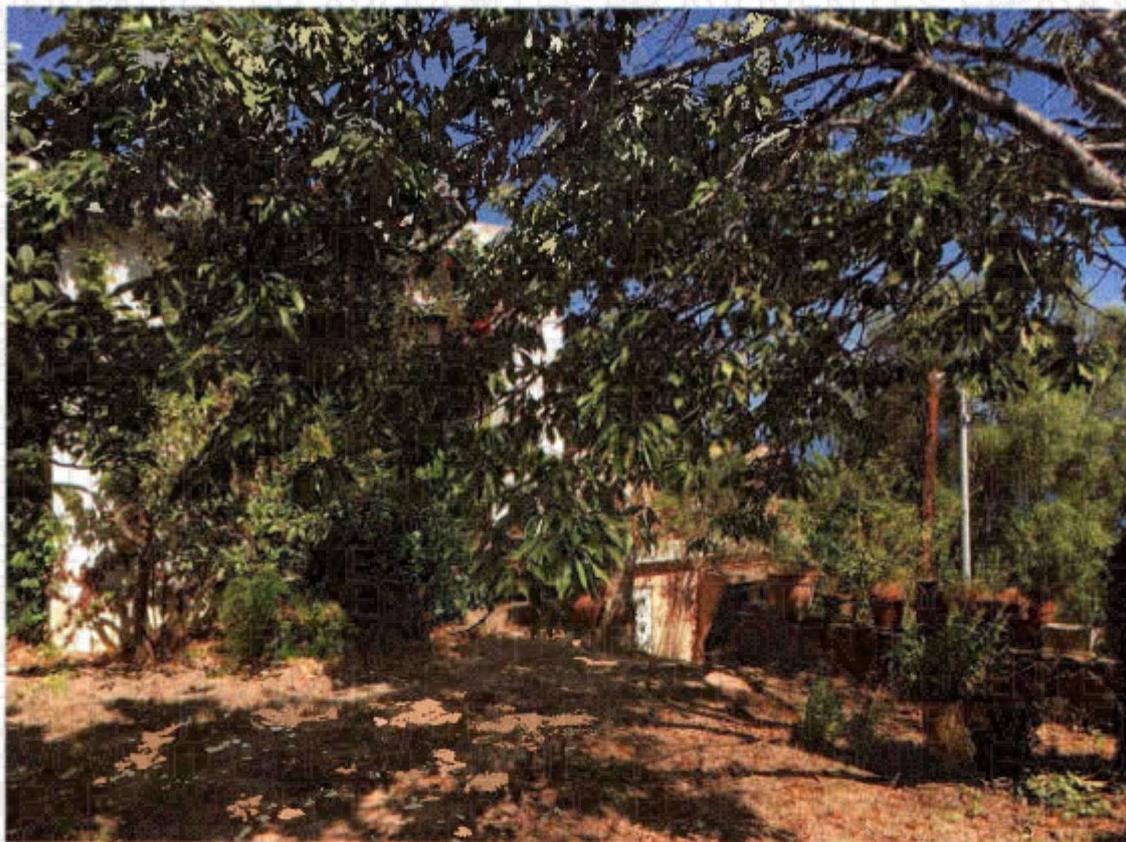




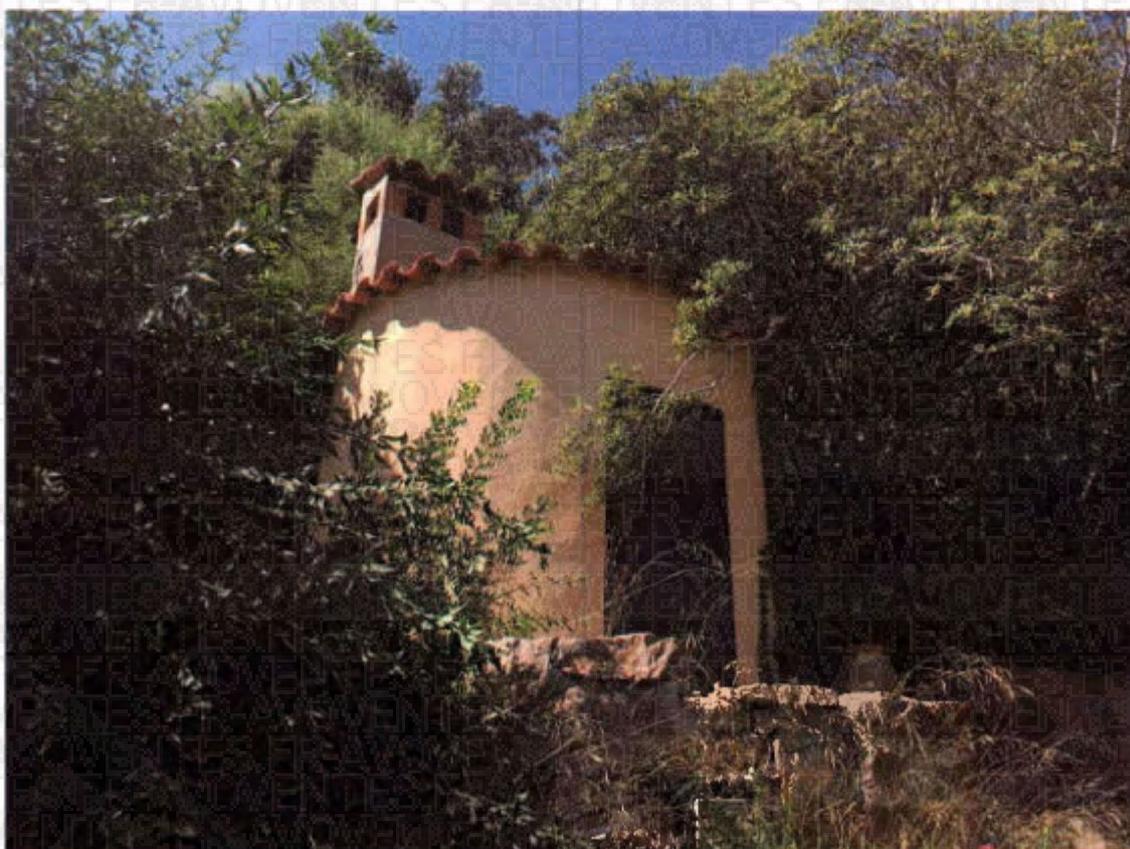
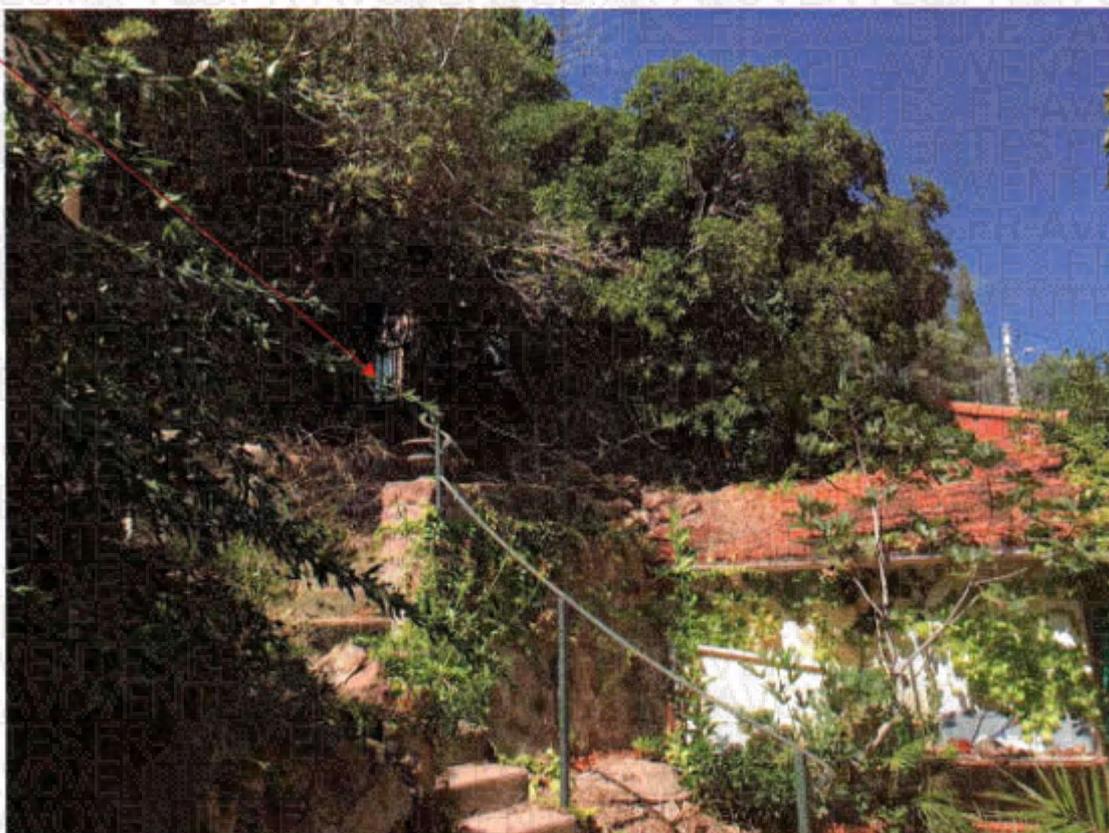


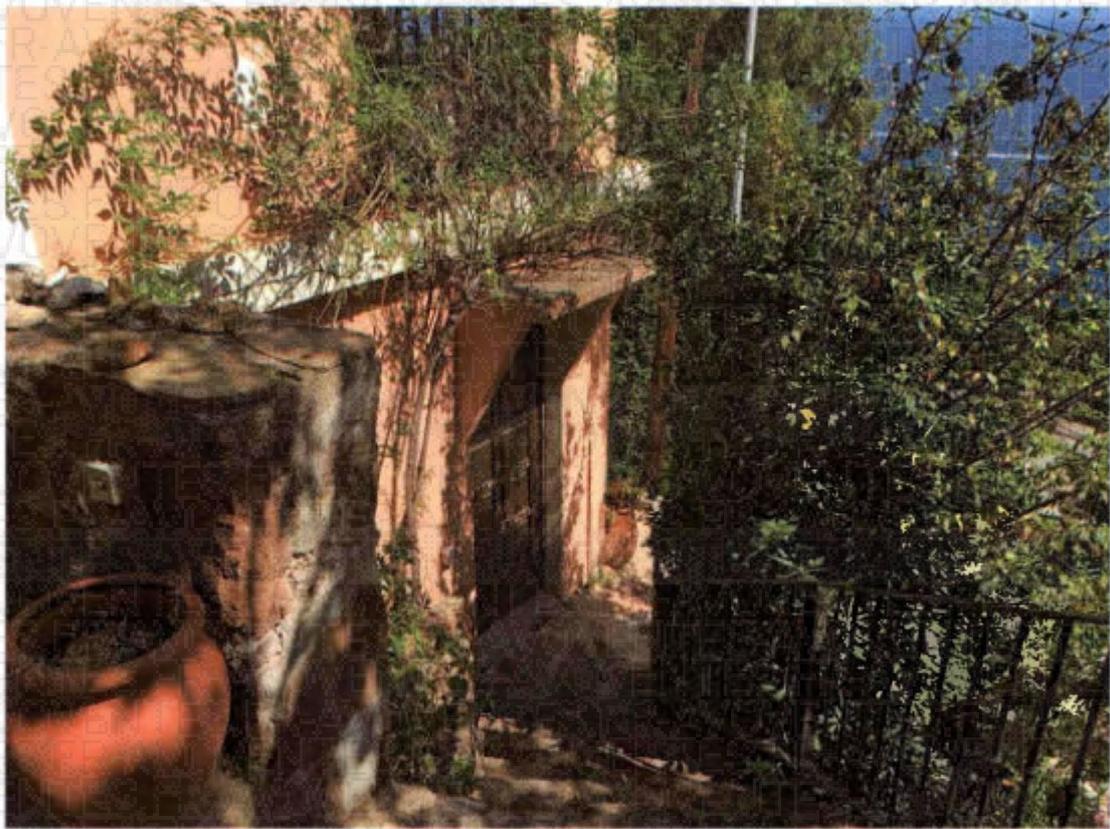
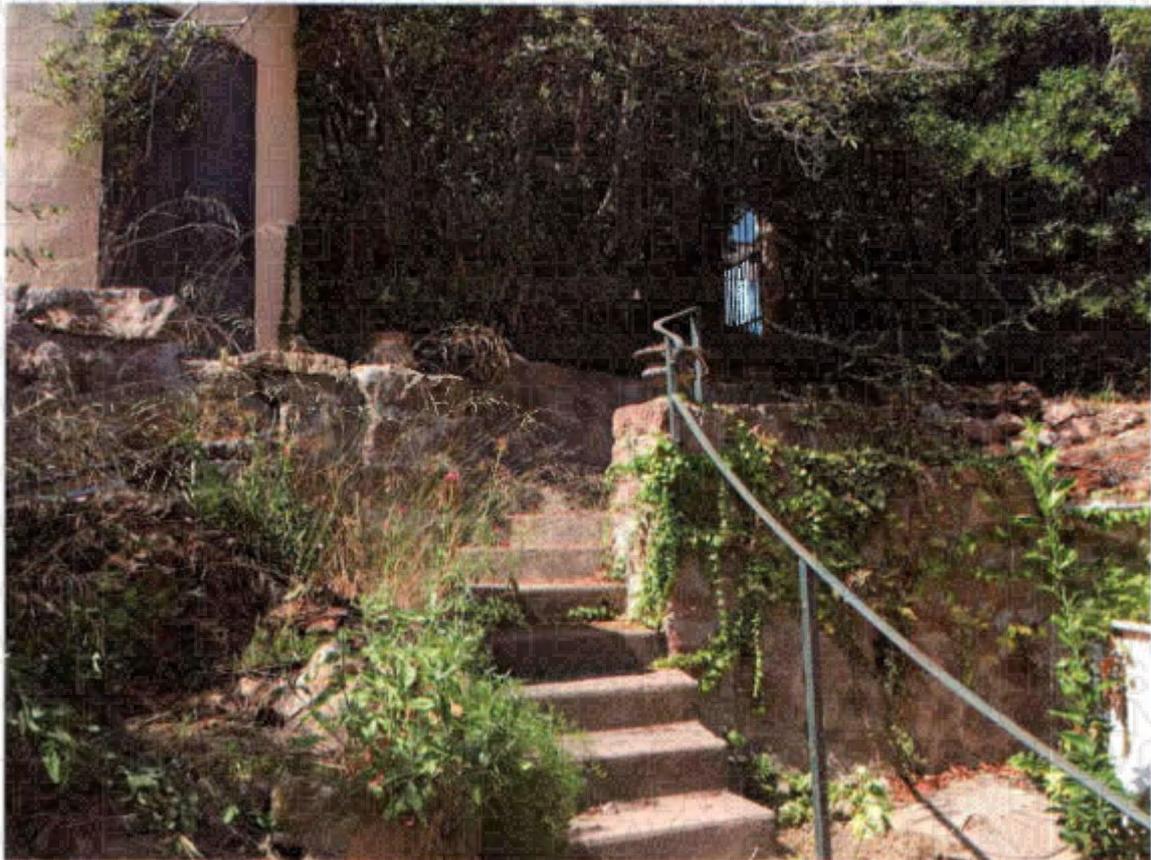


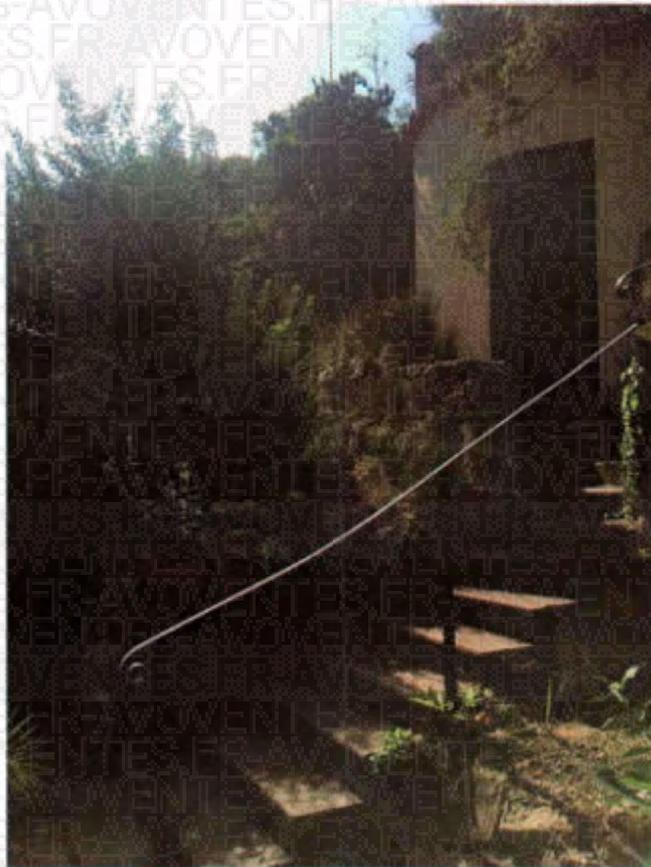
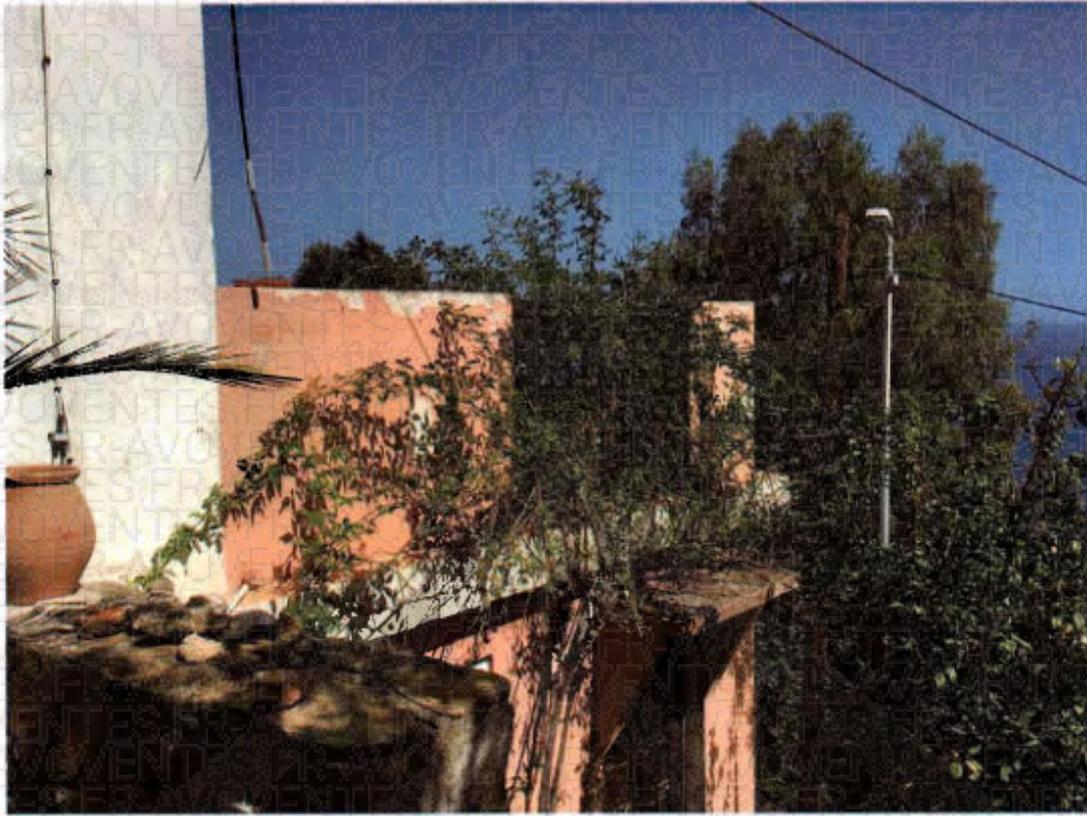


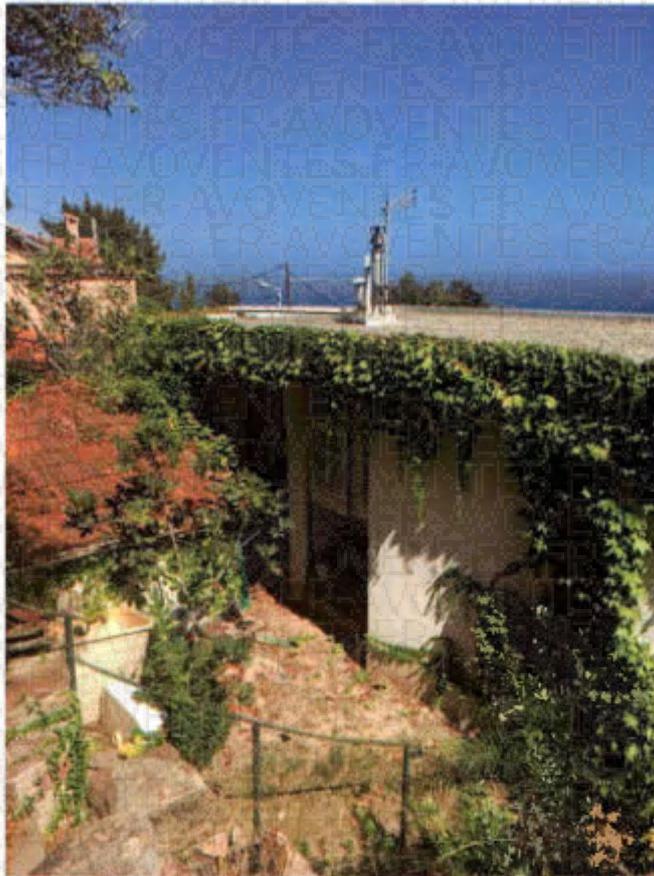


Portillon d'accès donnant sur l'allée des eucalyptus.









Emplacement pour voiture allée des eucalyptus suivant droit d'usage

B) BATISSE PRINCIPALE

La bâtisse principale se compose de la façon suivante :

Un appartement de plain-pied, se composant d'un hall d'entrée, toilette indépendant, trois chambres, salon / salle à manger, cuisine et arrière-cuisine, une salle de bain. Le tout donnant sur la terrasse et le jardin.

En annexe sous maison, se trouve une chambre avec point d'eau, indépendante et une pièce type studio avec coin cuisine, douche et petit espace de vie.

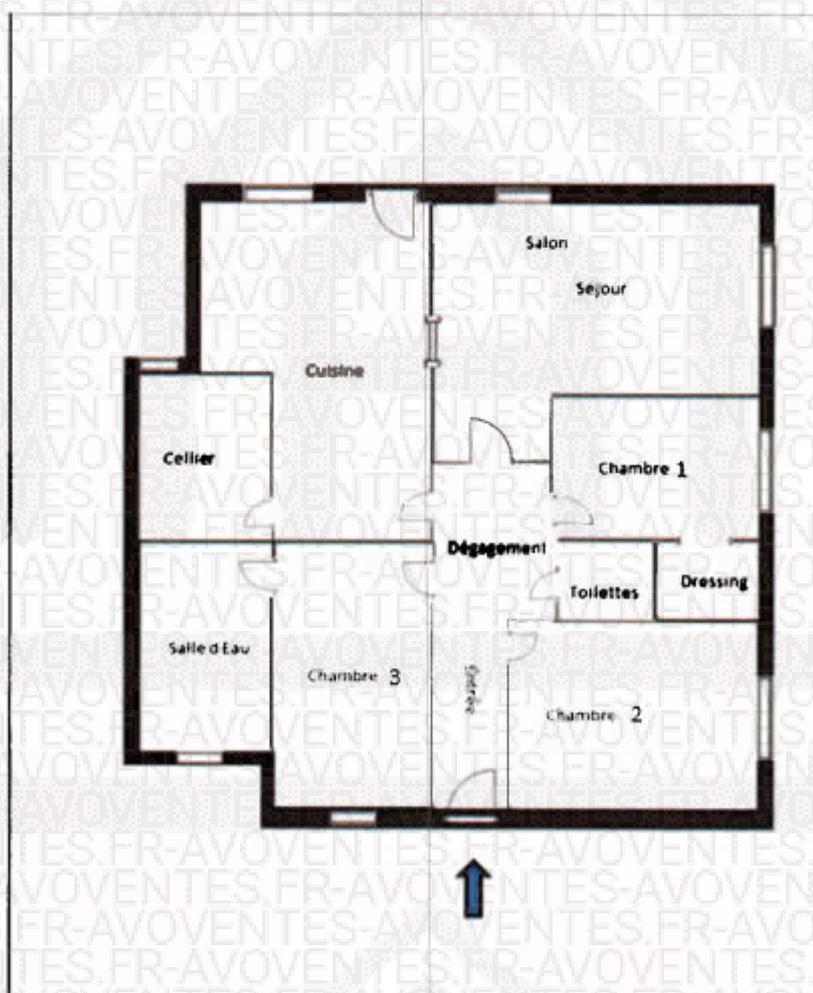
Les deux ensembles ne communiquent pas.

Le tout est en mauvais état général et est à rénover en intégralité.

Les installations sanitaires, électriques, les menuiseries intérieures et la serrurerie, sont en mauvais état apparent.

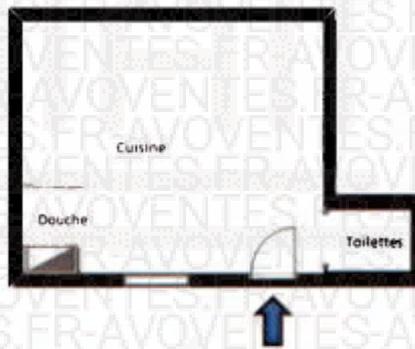
Ci-après, schémas de la bâtisse principale et annexe sous maison, réalisés par

Bâtisse principale :

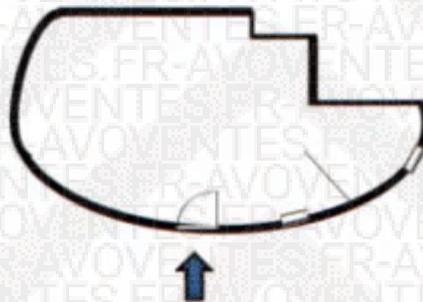


Annexe sous bâtisse principale

Annexe Rez de Jardin



Annexe Rez de Jardin :
Chambre indépendante



ENTREE ET DEGAGEMENT :

L'accès s'effectue par une porte d'entrée en bois en mauvais état général.

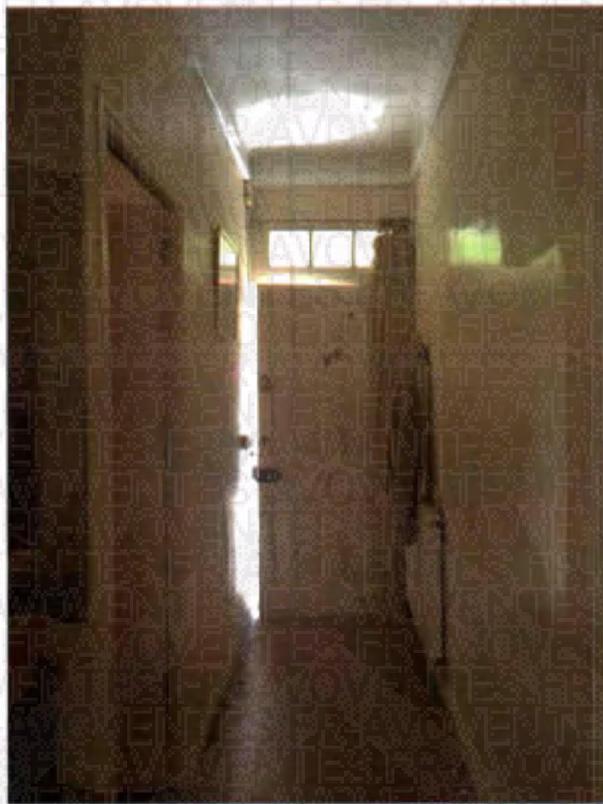
Le sol est recouvert de tomettes en terre cuite en mauvais état. Certaines sont cassées et fissurées.

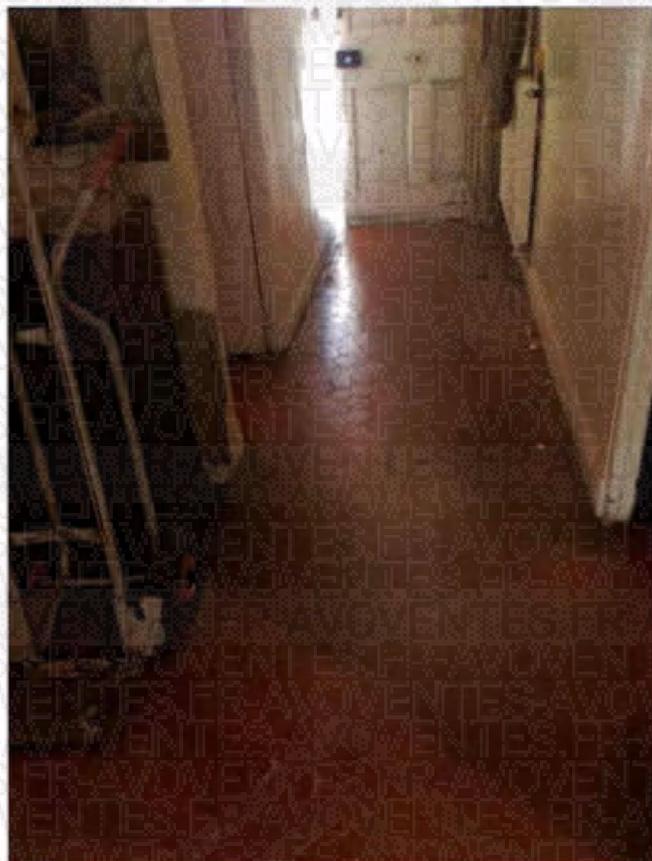
Les plinthes sont en bois peints, en état d'usage.

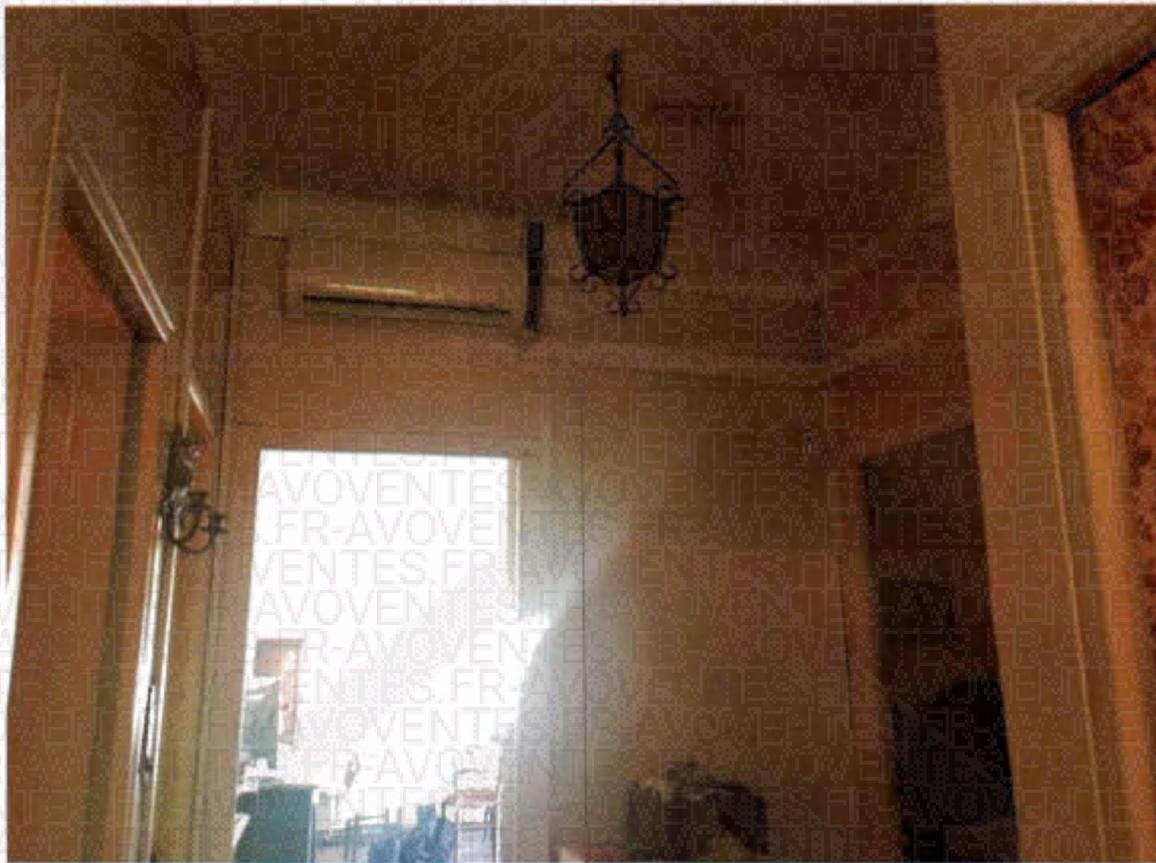
Les murs et plafond sont recouverts de peinture en mauvais état.

Je relève la présence d'une unité intérieure de climatisation.

A l'appui, je réalise les clichés photographiques suivants :







SEJOUR

L'accès s'effectue par une porte en bois en mauvais état .

Le sol est recouvert de tomettes en terre cuite en mauvais état. Certaines sont cassées et fissurées.

Les plinthes sont carrelage, en état d'usage.

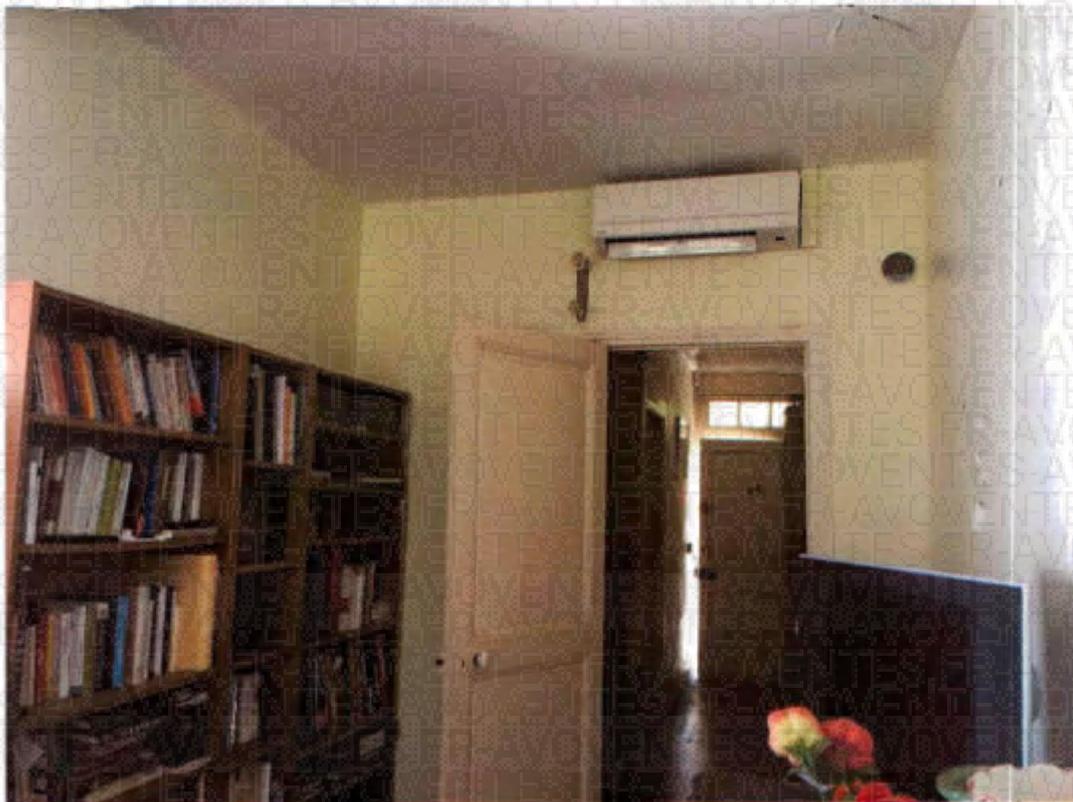
Les murs et plafond sont recouverts de peinture en mauvais état. A proximité de l'entrée, je relève que la peinture s'écaille et qu'elle est cloquée.

me déclare qu'il s'agit d'infiltration d'eau par le toit.

Je relève la présence d'une unité intérieure de climatisation.

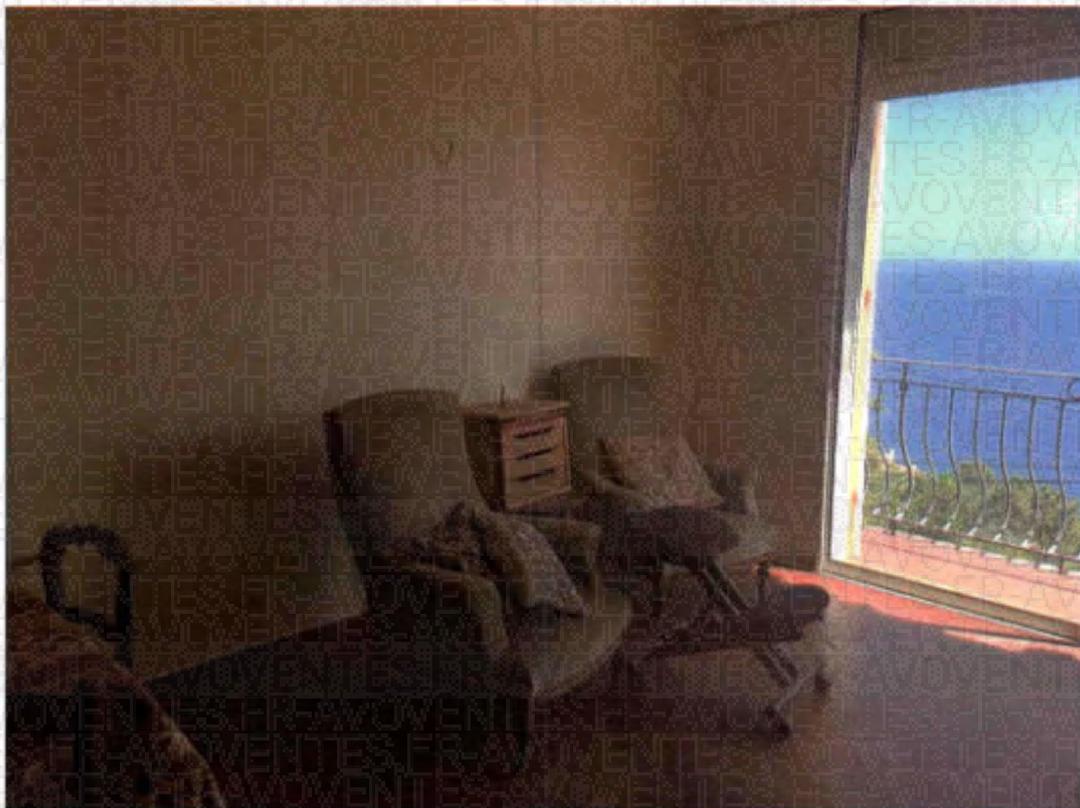
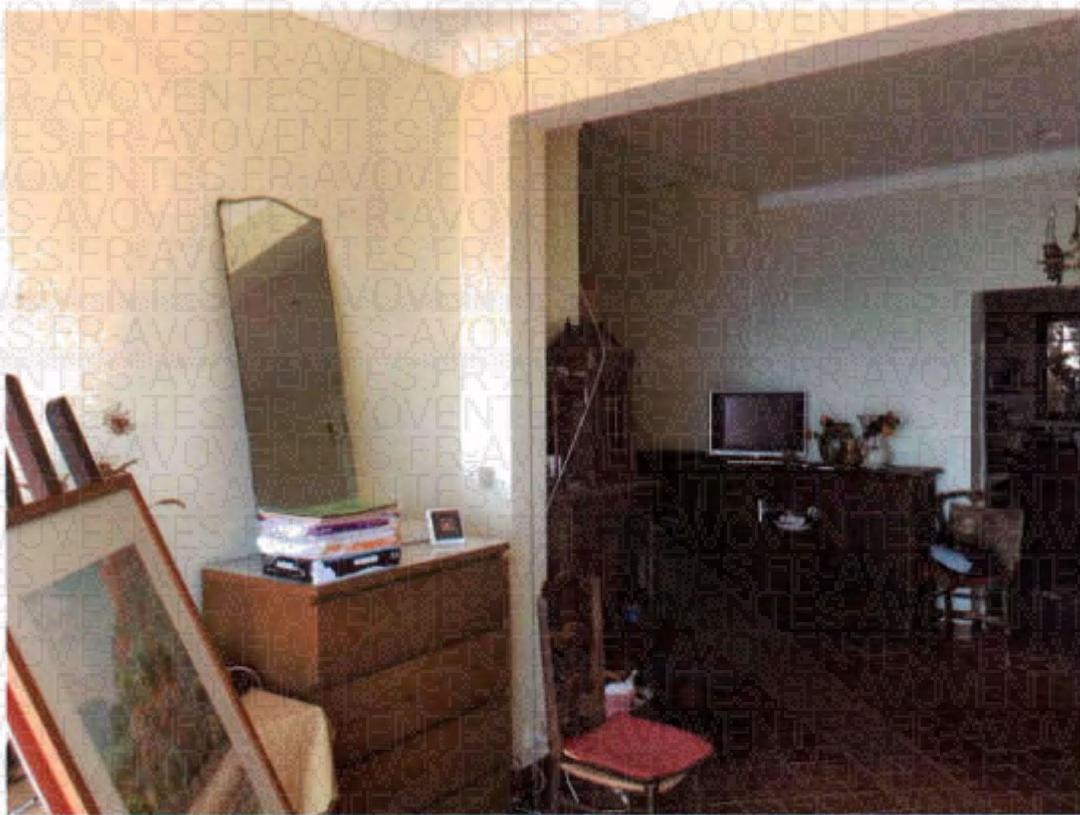
L'éclairage naturel de la pièce assurée par une baie vitrée et une fenêtre ouverture battant double, double vitrage.

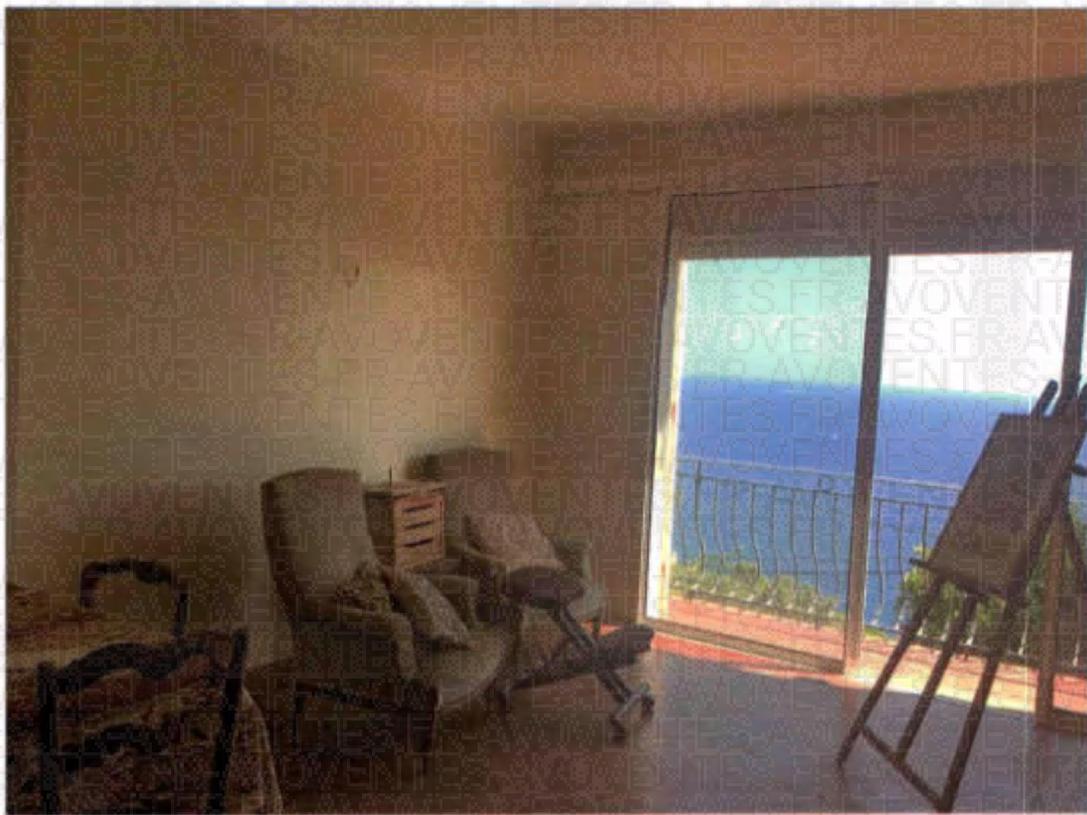
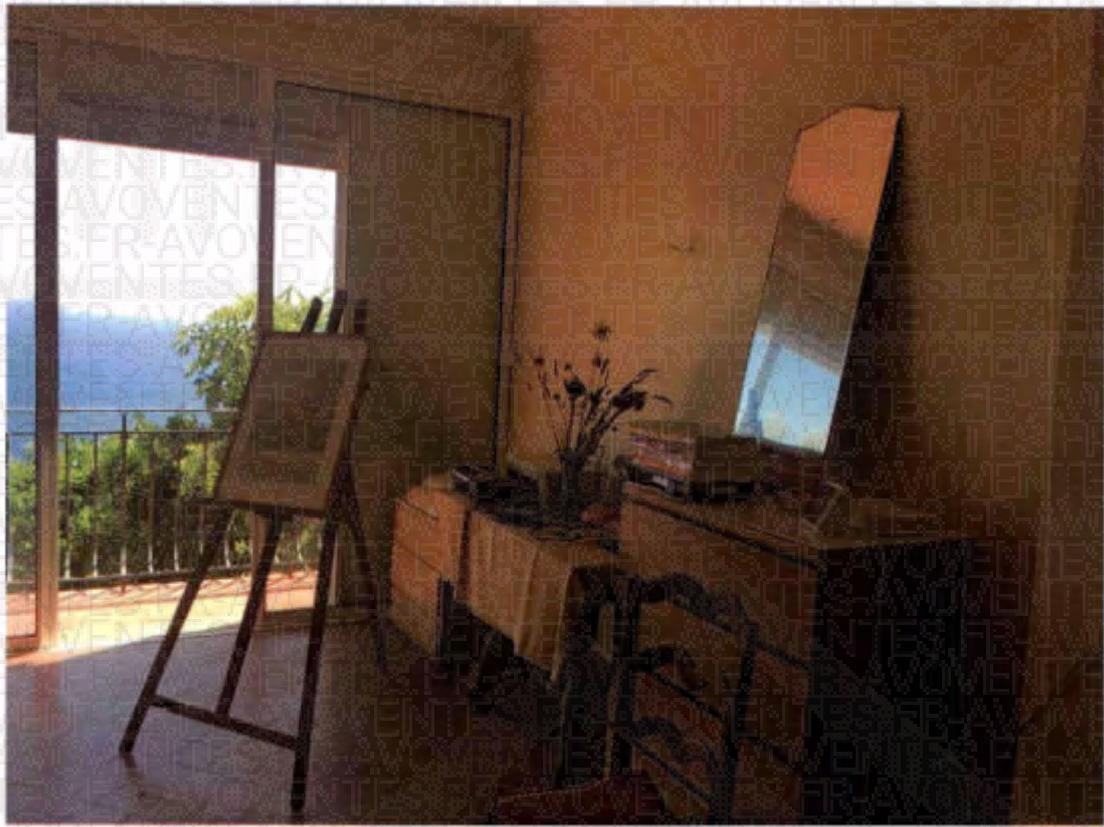
A l'appui, je réalise les clichés photographiques suivants :











CUISINE :

L'accès s'effectue depuis le salon ou l'entrée par une porte en bois état d'usage.

Le sol est recouvert de tomettes en terre cuite en mauvais état. Certaines sont cassées et fissurées.

Les plinthes sont carrelage, en état d'usage.

Les murs et plafond sont recouverts de peinture en mauvais état. Sur le mur mitoyen du salon, la peinture s'écaille également sur le mur et le plafonds.

Les éléments de cuisine sont maçonnés avec porte en bois. Le tout présente un état vétuste.

Les équipements de la cuisine sont vétustes.

L'éclairage naturel de la pièce assurée par une porte vitrée et une fenêtre ouverture battant double et une petite fenêtre .

A l'appui, je réalise les clichés photographiques suivants.

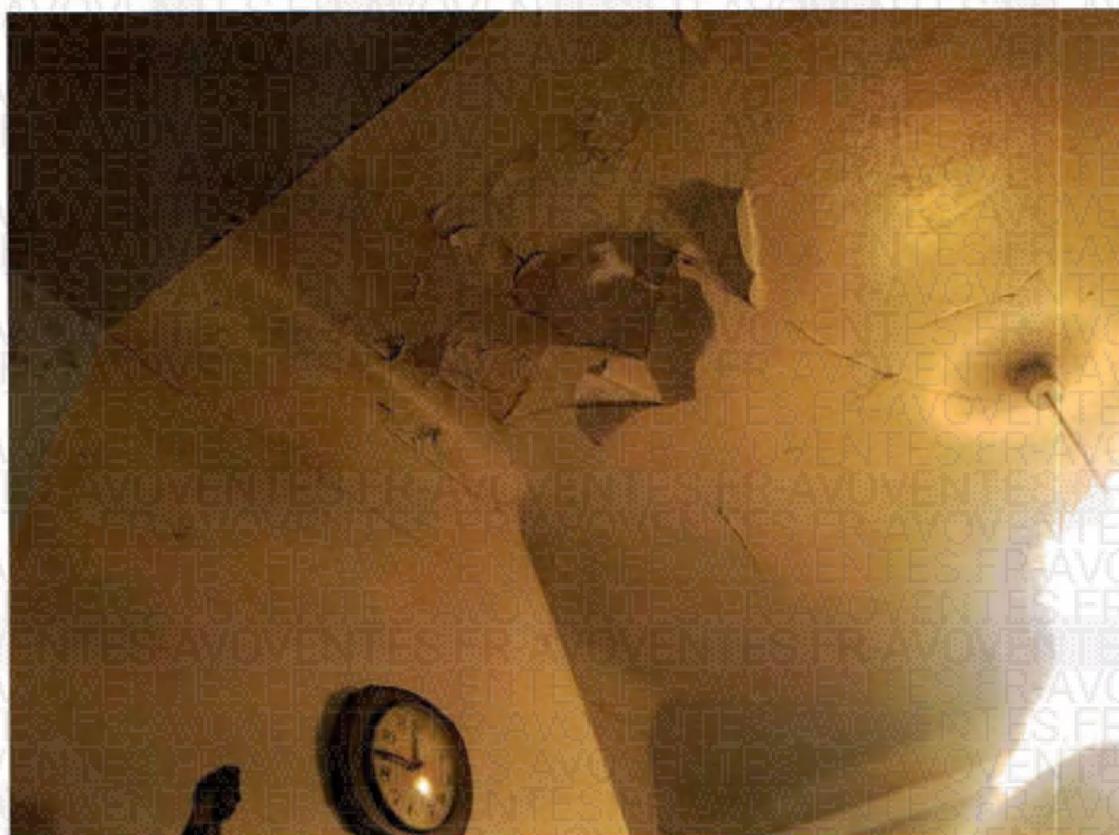
















ARRIERE CUISINE

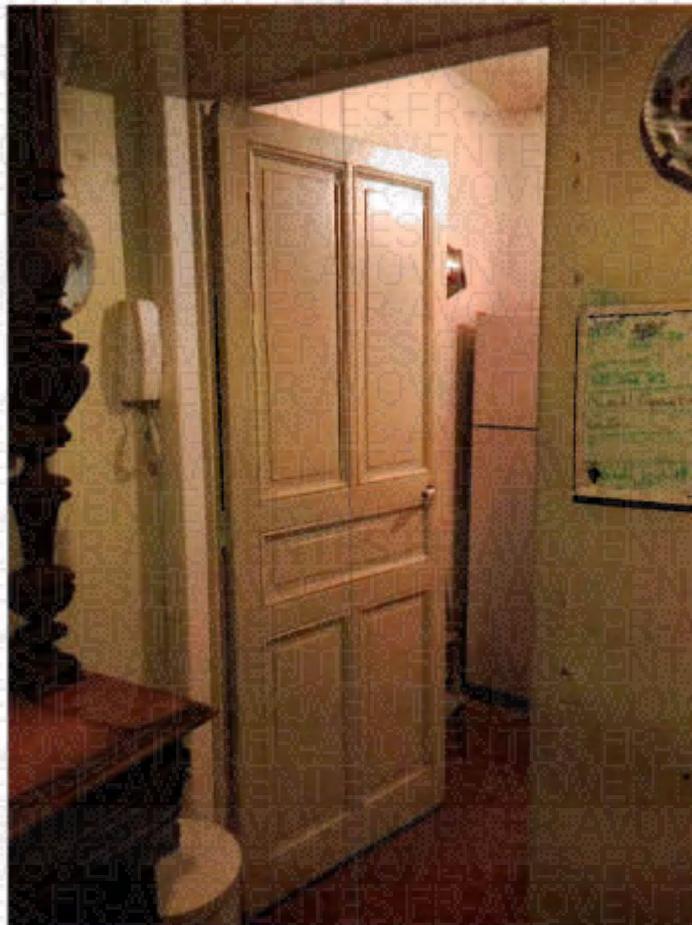
L'accès s'effectue une porte en bois état d'usage.

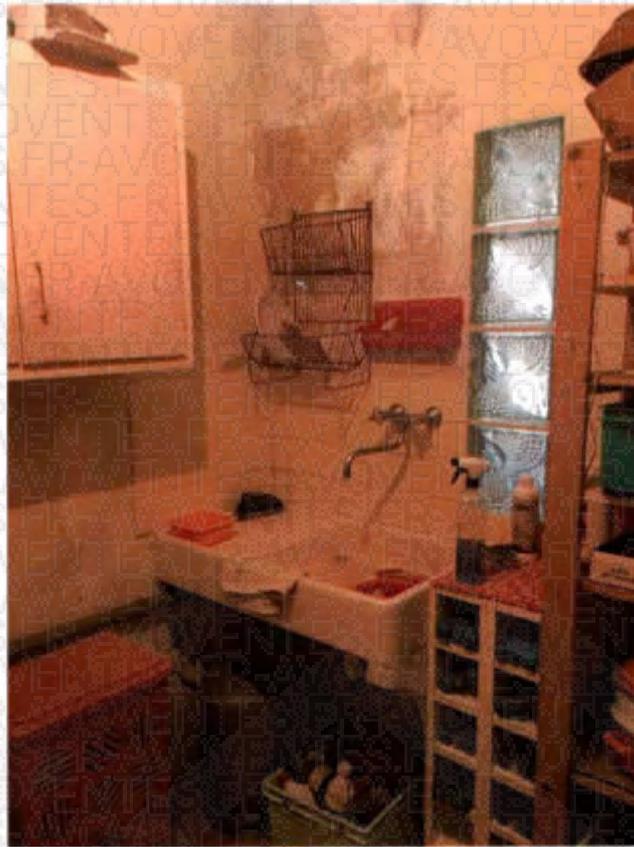
Le sol est recouvert de tomettes en terre cuite en mauvais état. Certaines sont cassées et fissurées.

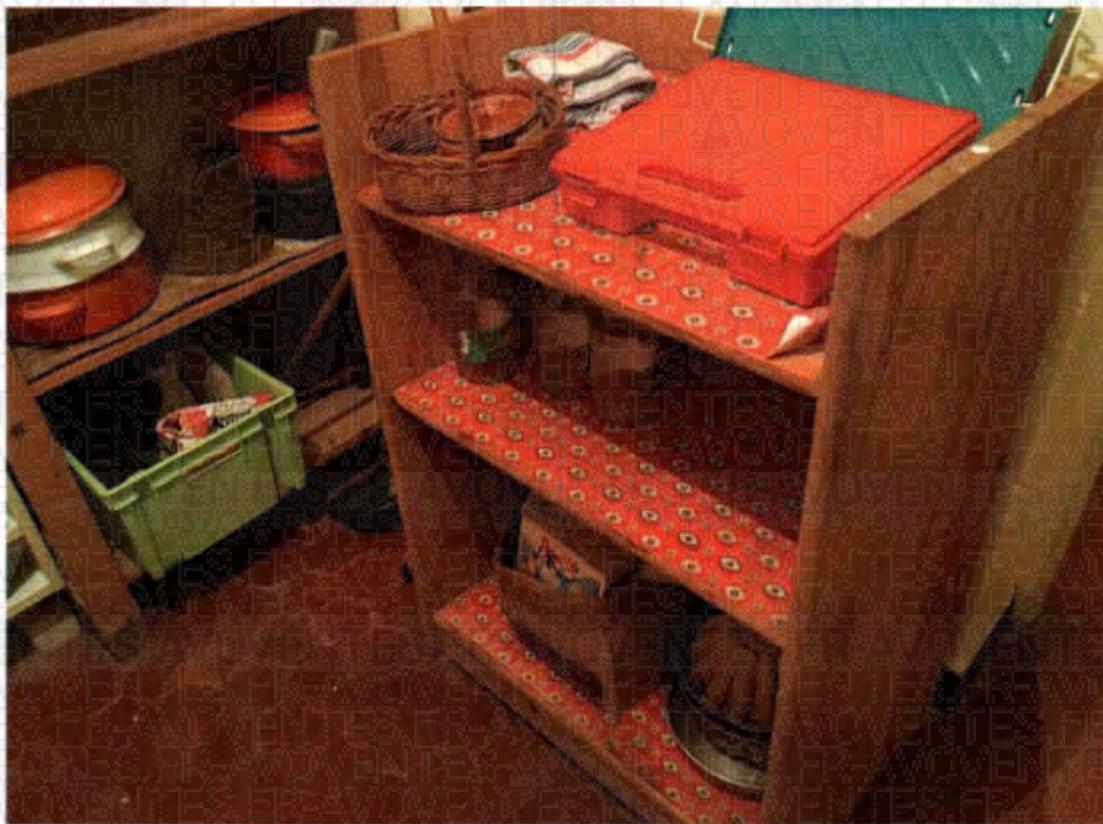
Les plinthes sont carrelage, en état d'usage.

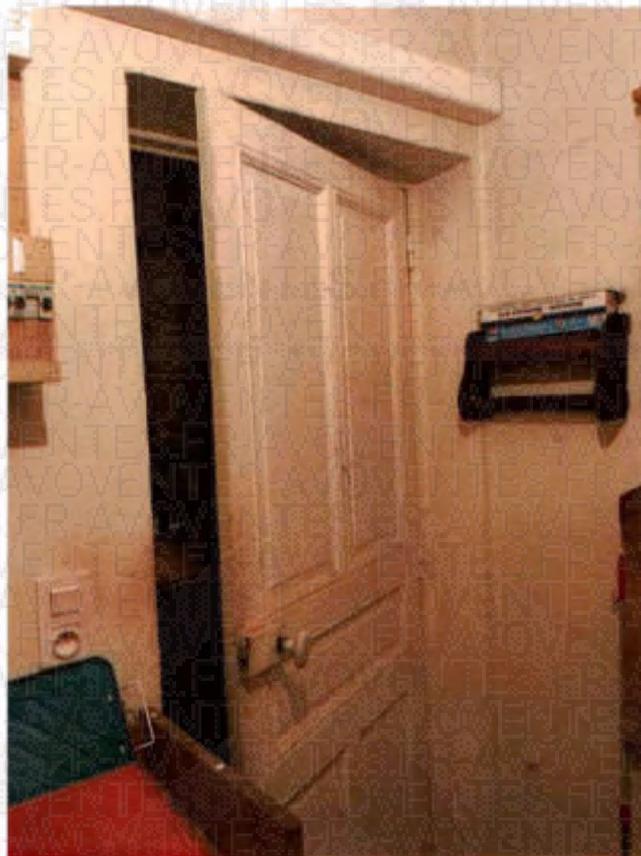
Les murs et plafond sont recouverts de peinture en mauvais état.

A l'appui, je réalise les clichés photographiques suivants :









CHAMBRE 1 :

L'accès s'effectue une porte en bois état d'usage.

Le sol est recouvert de tomettes en terre cuite en mauvais état. Certaines sont cassées et fissurées.

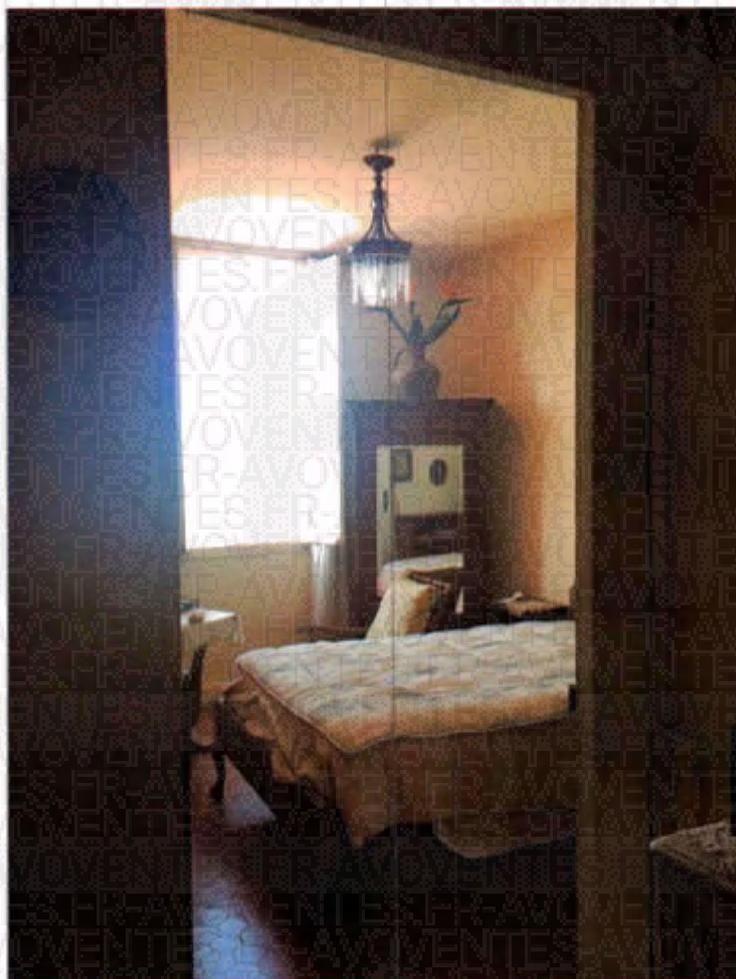
Les **plinthes** sont en bois peints, en état d'usage.

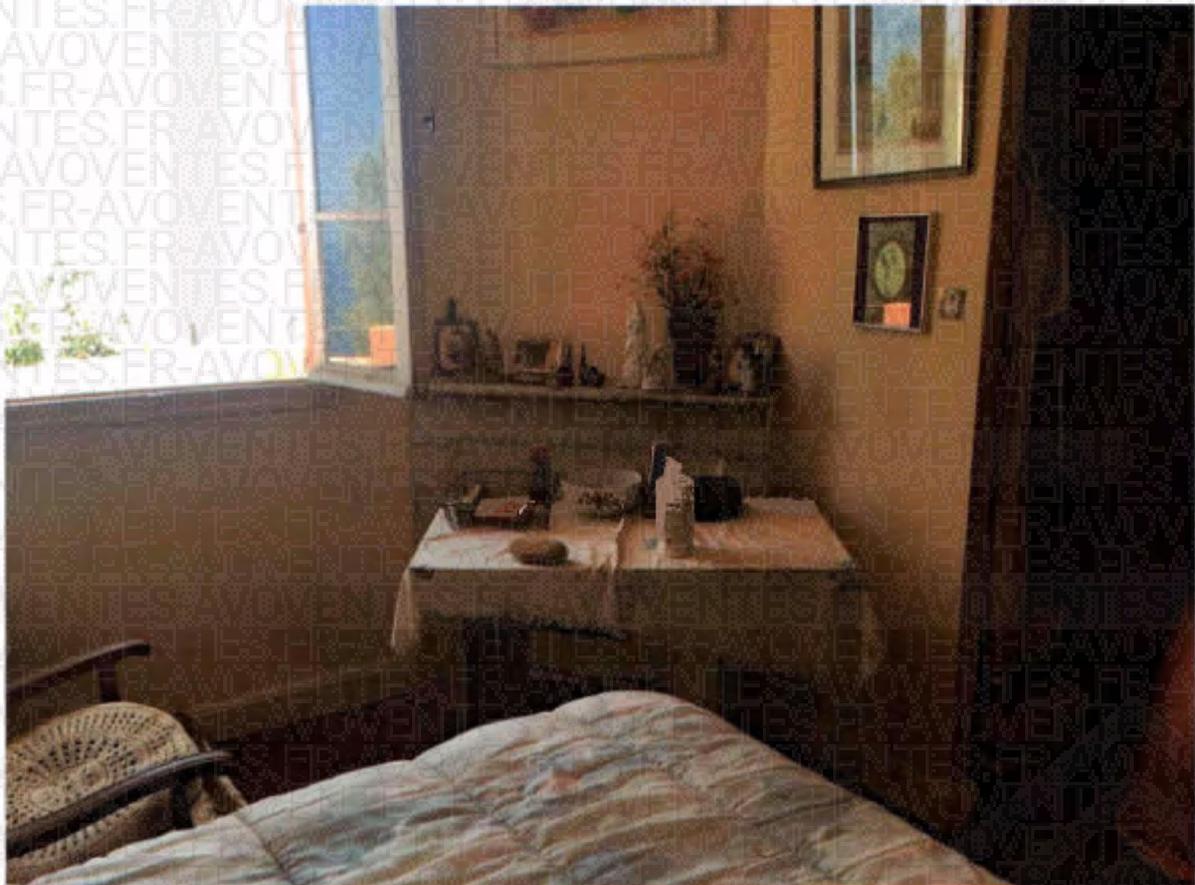
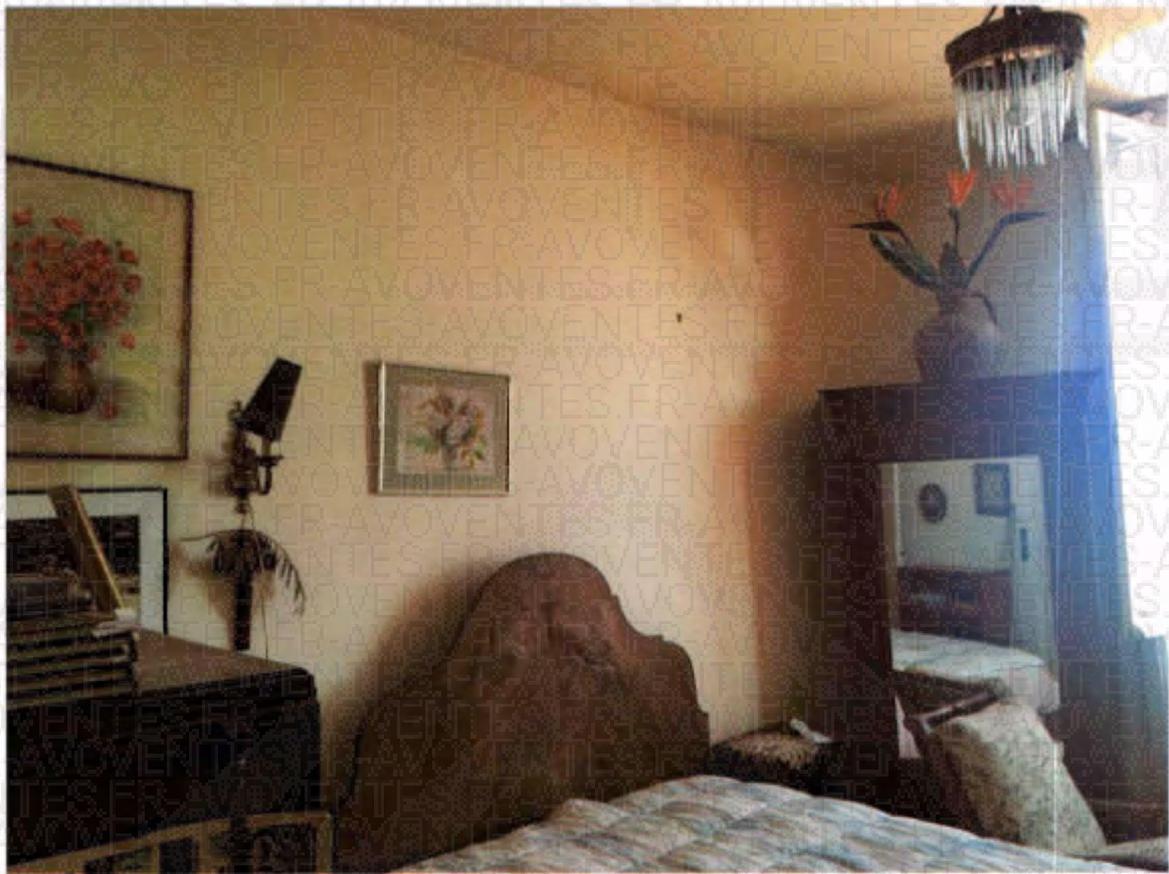
Les **murs et plafond** sont recouverts de peinture en mauvais état. Je note la présence d'une fissure verticale sous la fenêtre de la chambre.

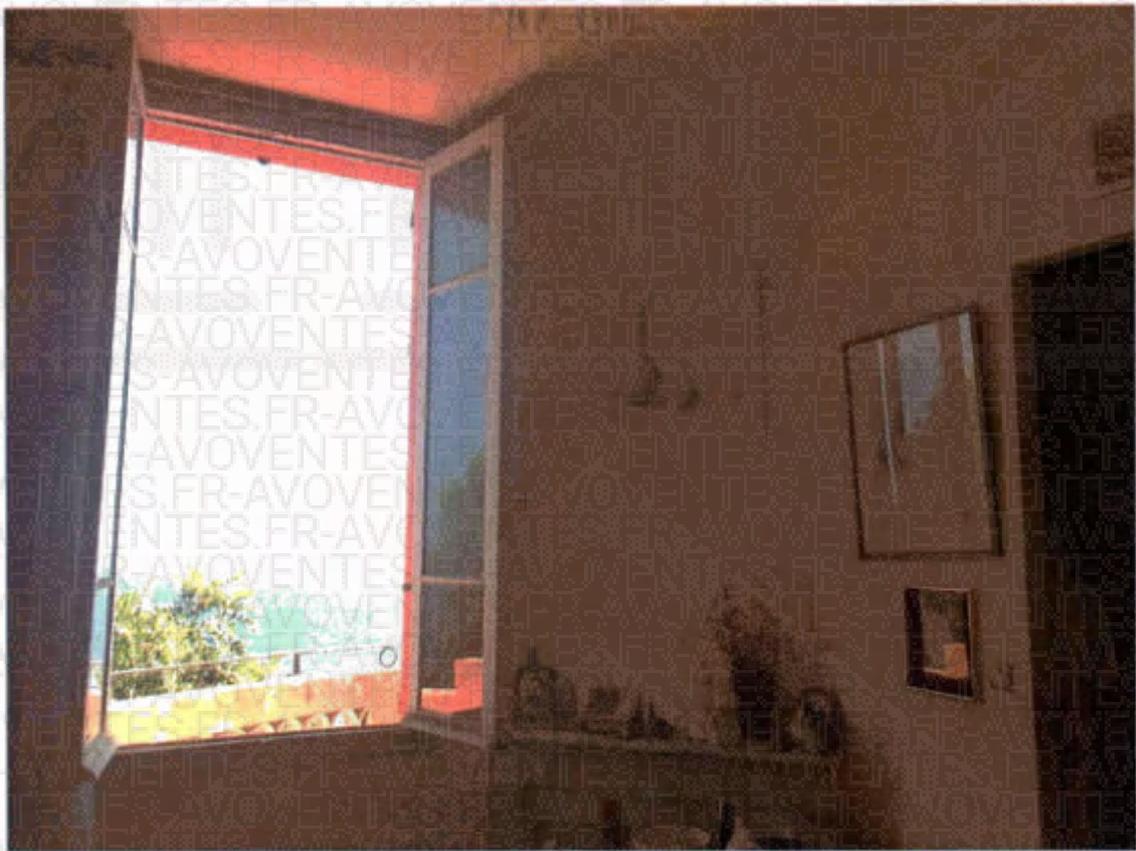
La chambre est équipée d'un petit dressing.

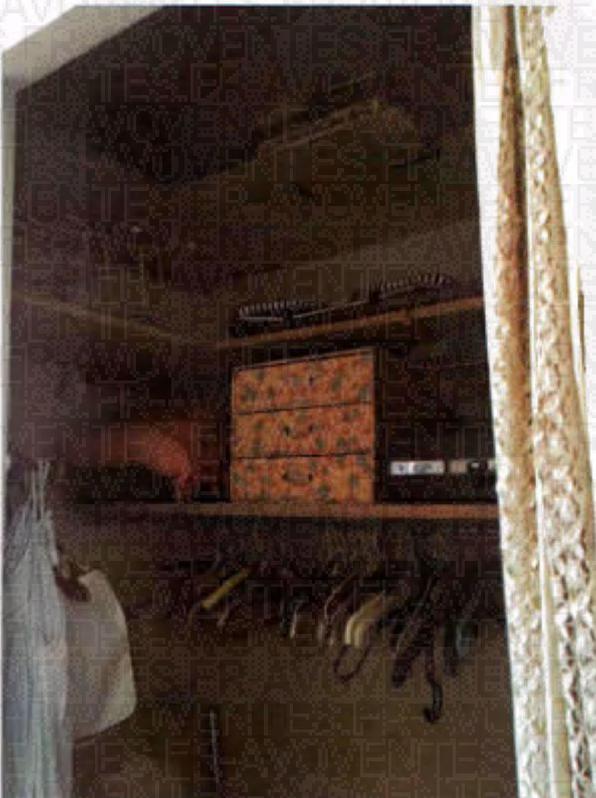
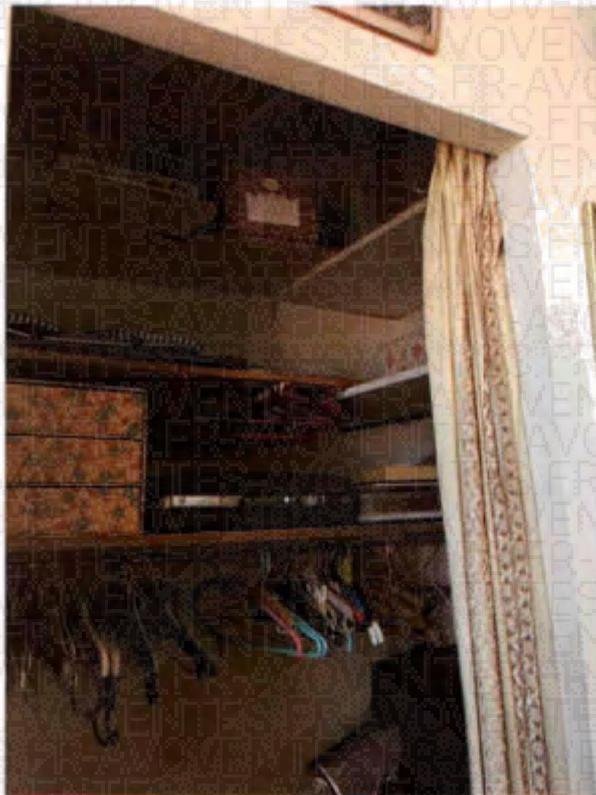
L'éclairage naturel de la pièce assurée par une fenêtre ouverture battant double, vue mer.

A l'appui, je réalise les clichés photographiques suivants.









©AVOVENTES.FR



TOILETTES :

L'accès s'effectue une porte en bois état d'usage.

Le sol est recouvert de tomettes en terre cuite en très mauvais état général.

Les murs sont recouverts d'une part de faïence bleue en état d'usage et de peinture en mauvais état.

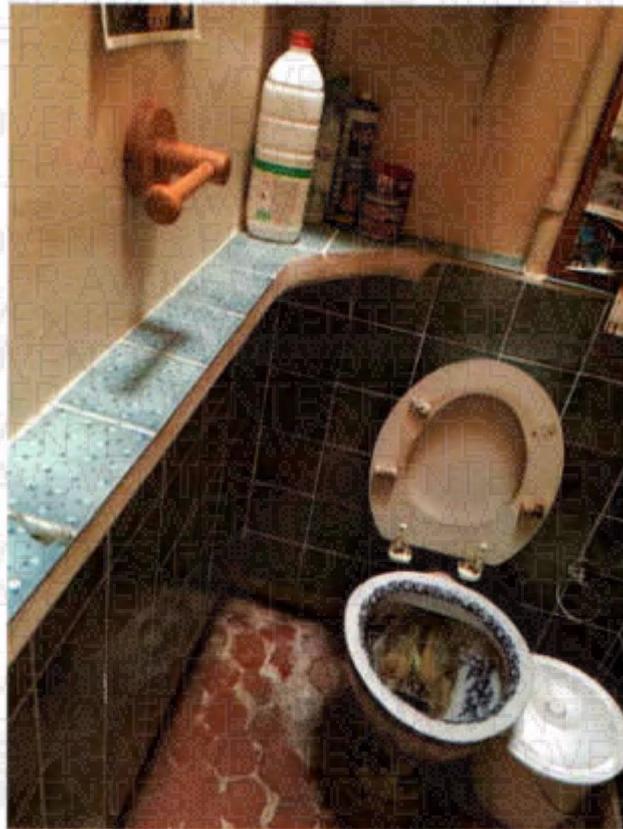
L'éclairage naturel de la pièce est assuré par un puits de lumière au niveau du plafond.

Les équipements (toilettes sur pied et système de chasse d'eau) sont très vétustes.

A l'appui, le réalise les clichés photographiques suivants.







CHAMBRE 2 :

L'accès s'effectue une porte en bois état d'usage.

Le sol est recouvert de tomettes en terre cuite en mauvais état. Certaines sont cassées et fissurées.

Les **plinthes** sont en bois peints, en état d'usage.

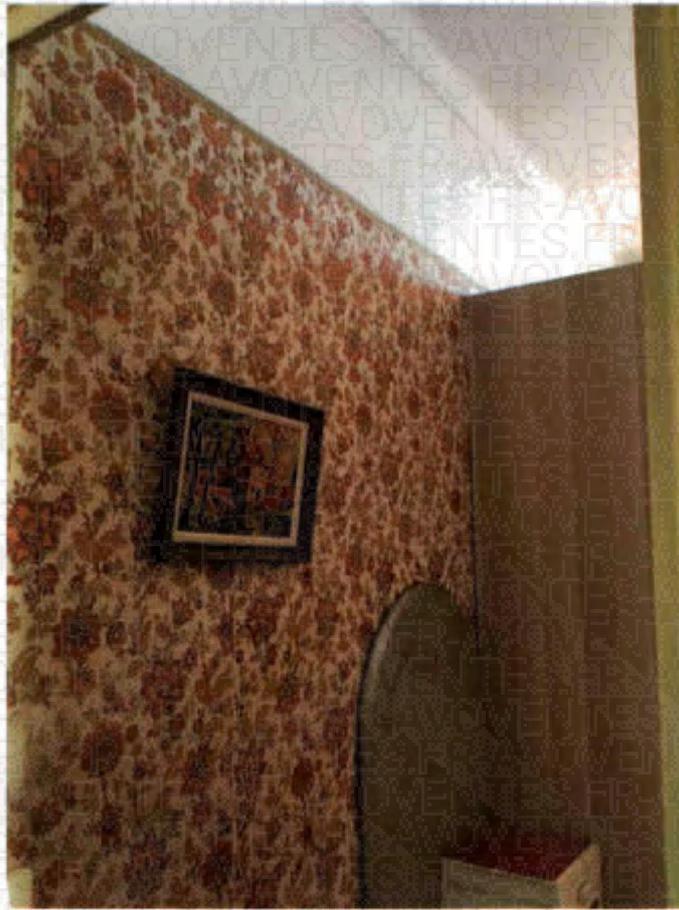
Les **murs** sont recouverts de papier peint en état d'usure.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usure. Je constate la présence de deux fissures

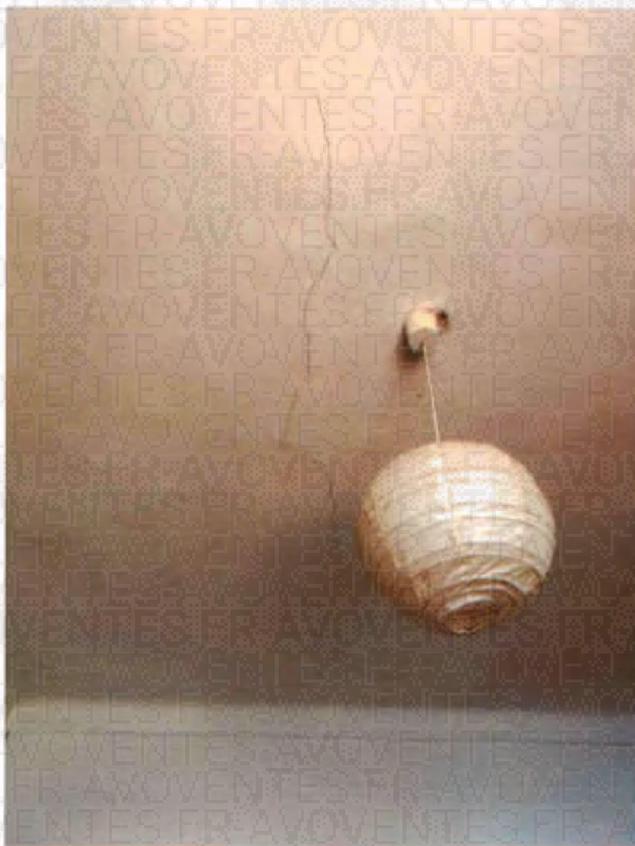
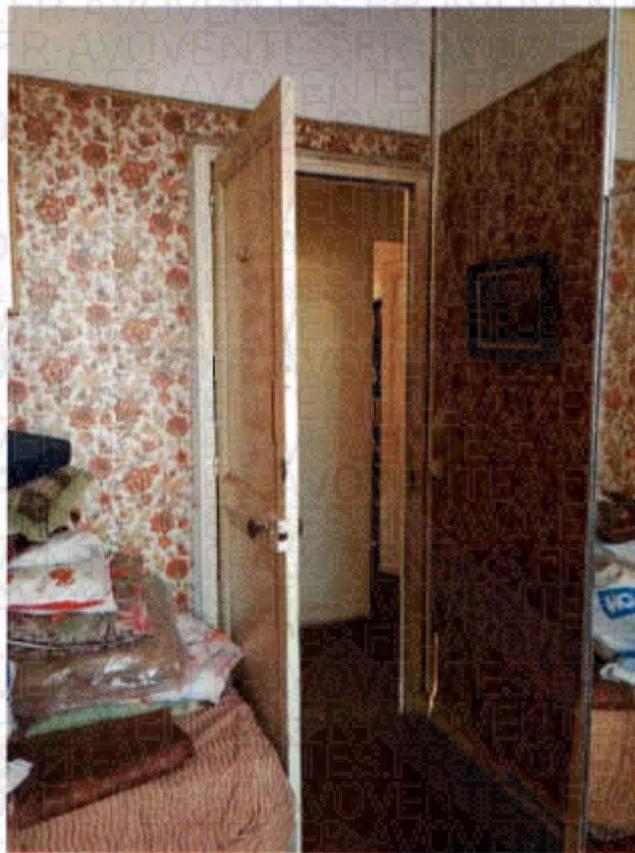
L'éclairage naturel de la pièce assuré par une fenêtre ouverture battant double, vue mer.

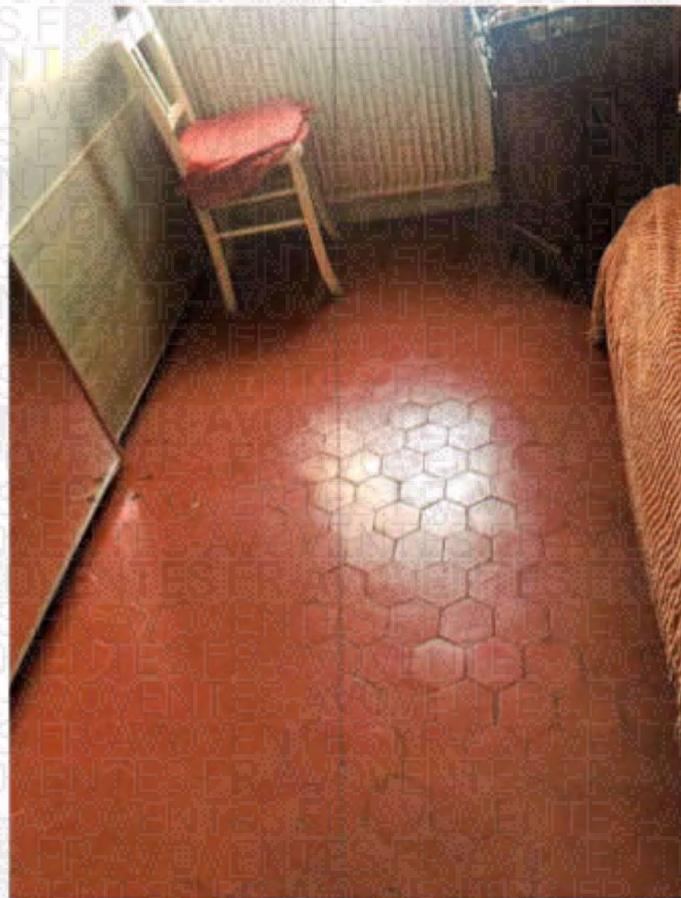
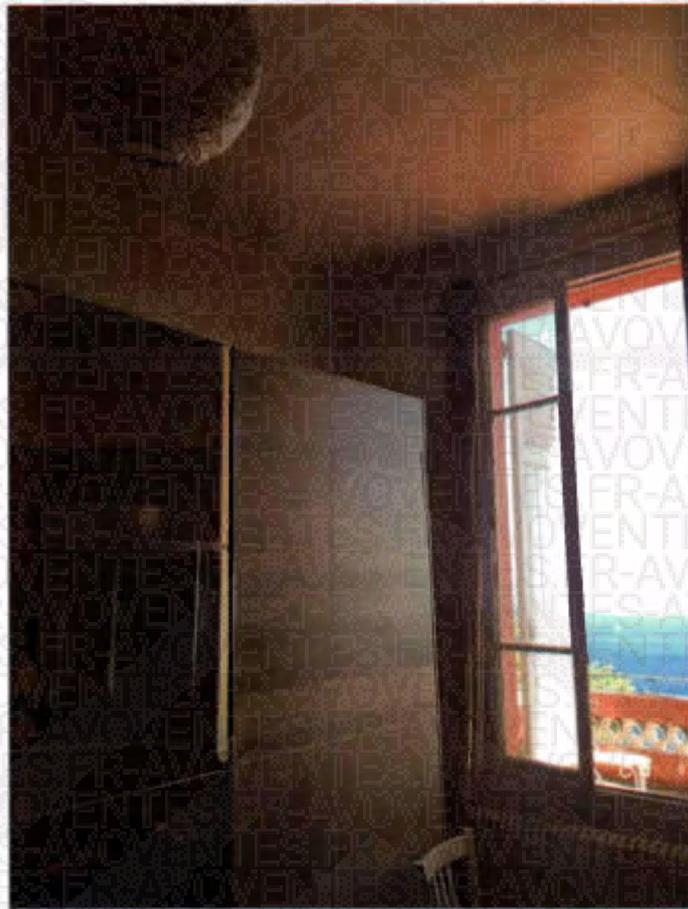
A l'appui, je réalise les clichés photographiques suivants :

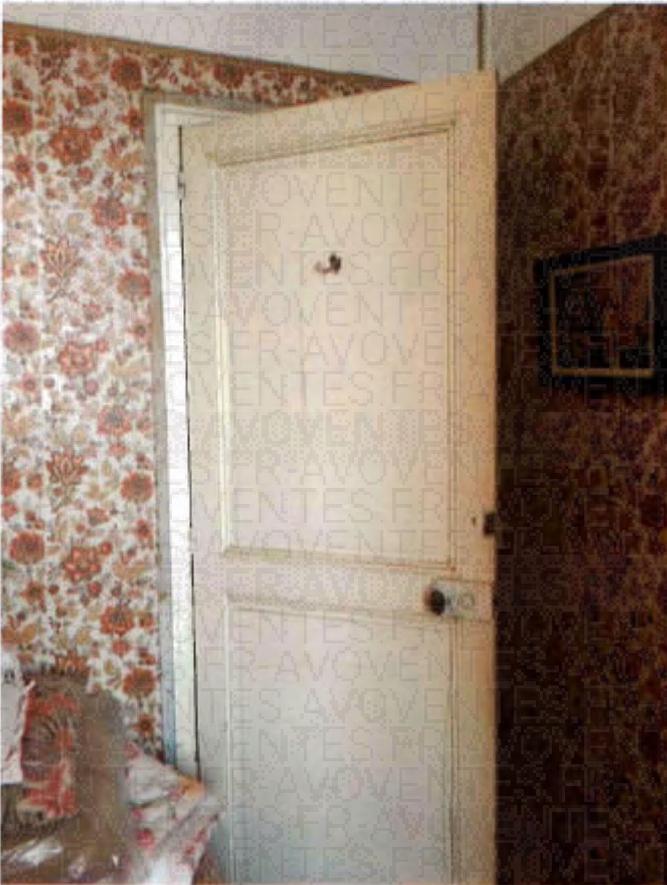
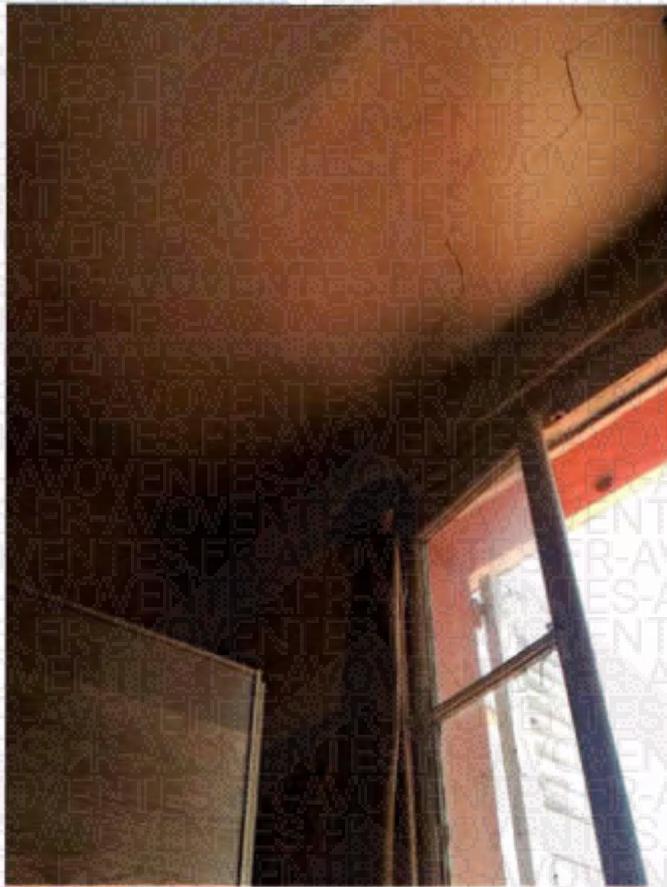












CHAMBRE 3

L'accès s'effectue une porte en bois état d'usage.

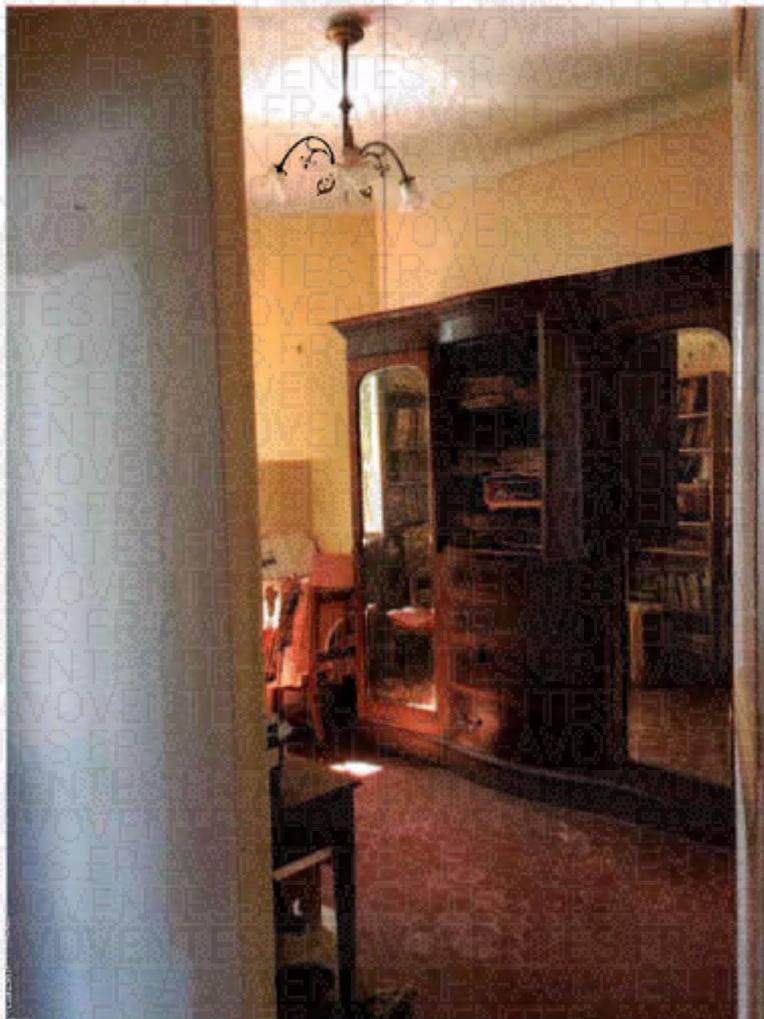
Le sol est recouvert de tomettes en terre cuite en mauvais état.

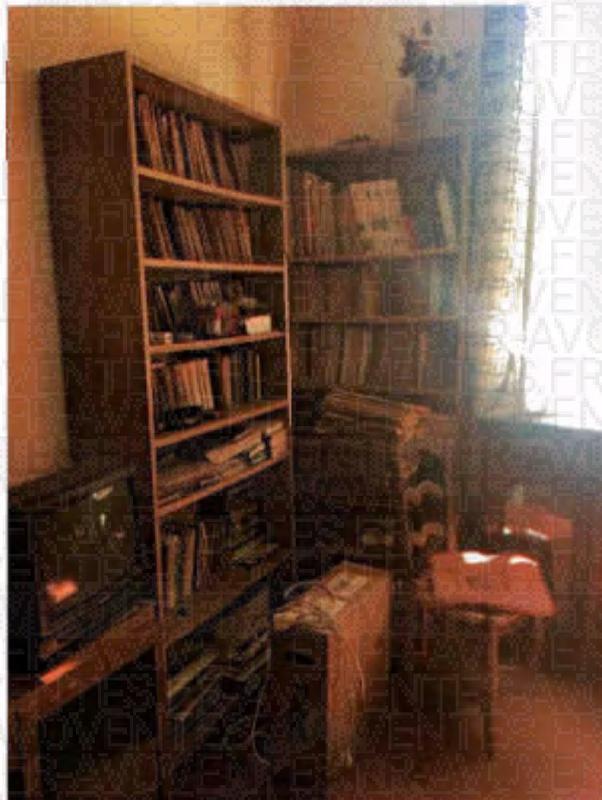
Les murs sont recouverts de papier peint en état d'usure.

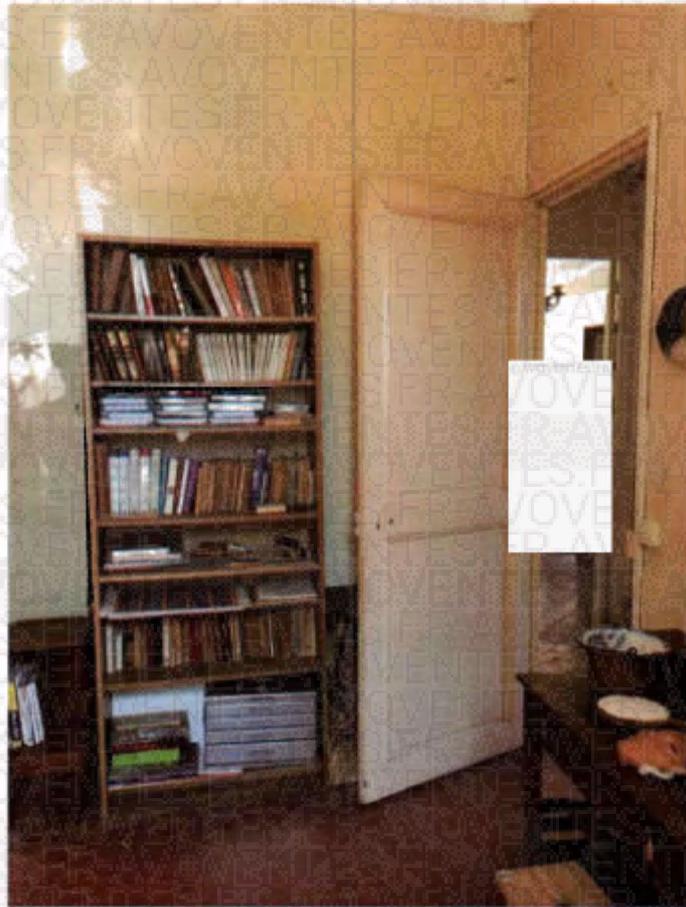
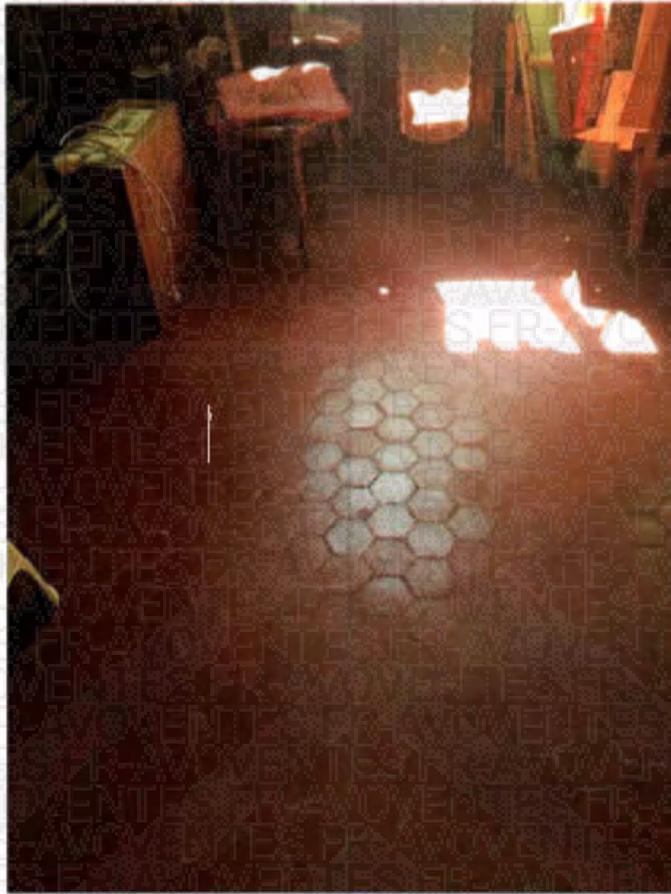
Le plafond est recouvert de peinture en état d'usure. Je constate la présence de taches d'humidités.

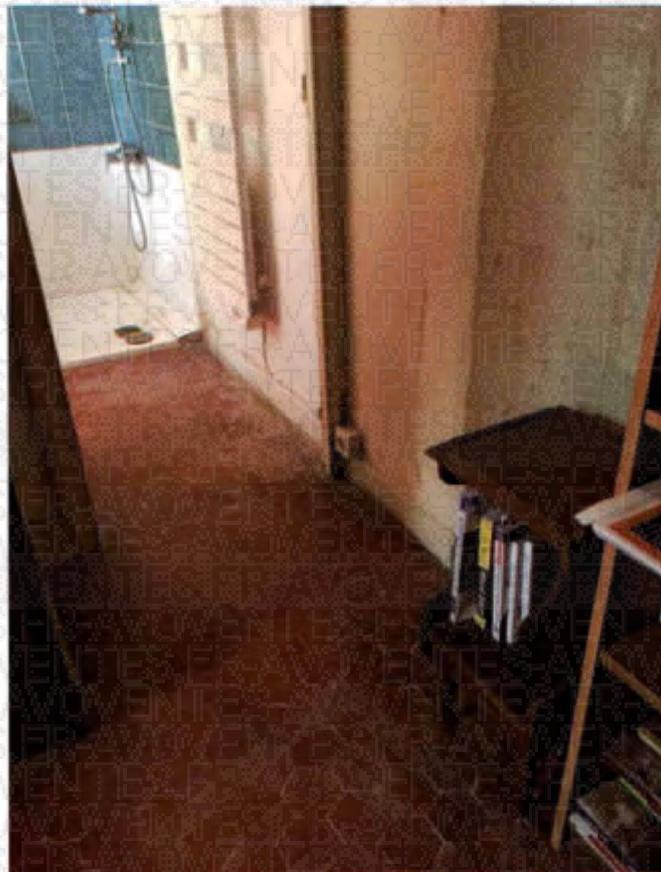
L'éclairage naturel de la pièce assuré par une fenêtre ouverture battant double, vue jardin.

A l'appui, je réalise les clichés photographiques suivants :









SALLE DE BAIN

L'accès s'effectue depuis la chambre n° 3 par une porte en bois état d'usage.

Le sol est recouvert de tomettes en terre cuite en mauvais état.

Les murs sont recouverts de peinture en mauvais état d'une part, et de faïence bleue en état d'usage.

Le plafond est recouvert de peinture en état d'usure.

L'éclairage naturel de la pièce assuré par une fenêtre ouverture battant double, vue jardin.

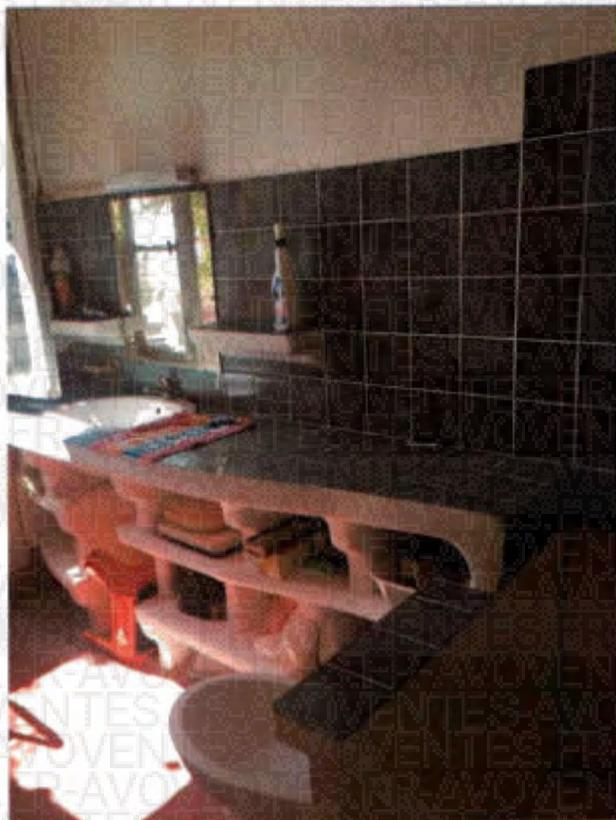
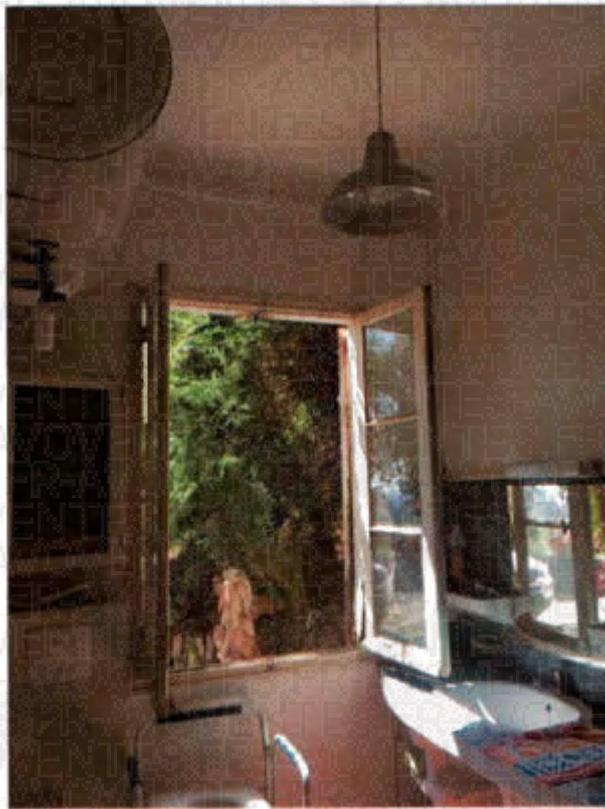
Au niveau des équipements je relève la présence :

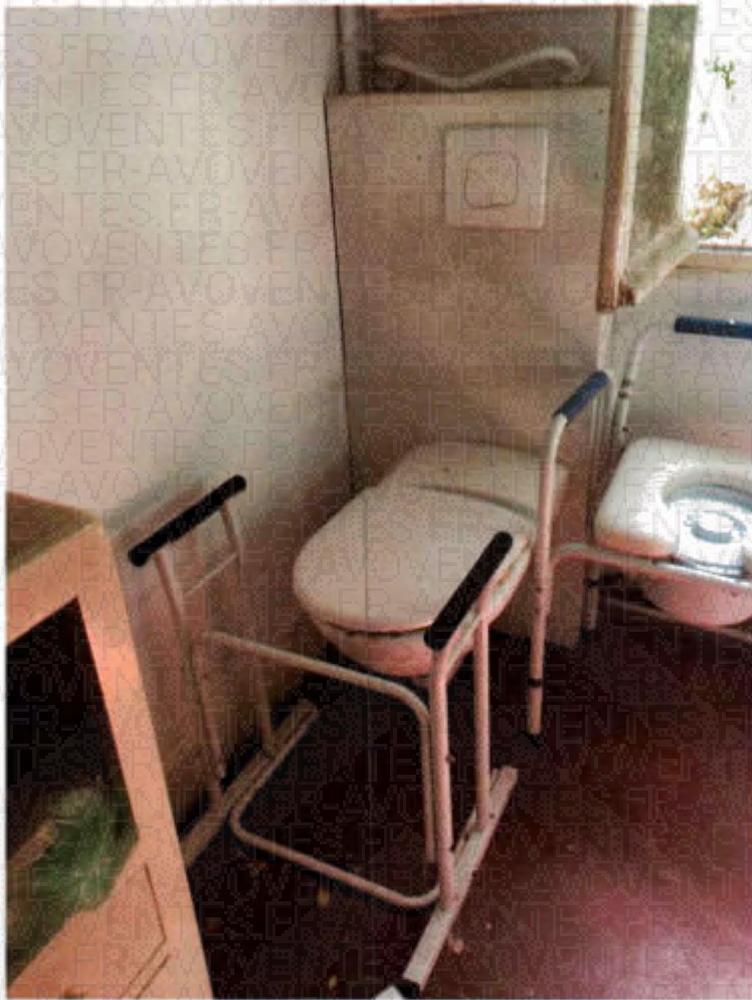
- D'une douche équipée d'une colonne de douche et d'un bac
- D'un chauffe serviette
- D'un évier dans meuble maçonné avec faïence
- D'un toilette
- D'un bidet
- Un ballon d'eau chaude.

L'ensemble des installations présentent un état vétuste apparent.

A l'appui, je réalise les clichés photographiques suivants :









TERRASSE :

Le garde-corps maçonné et le sol de la terrasse sont en très mauvais état apparent.

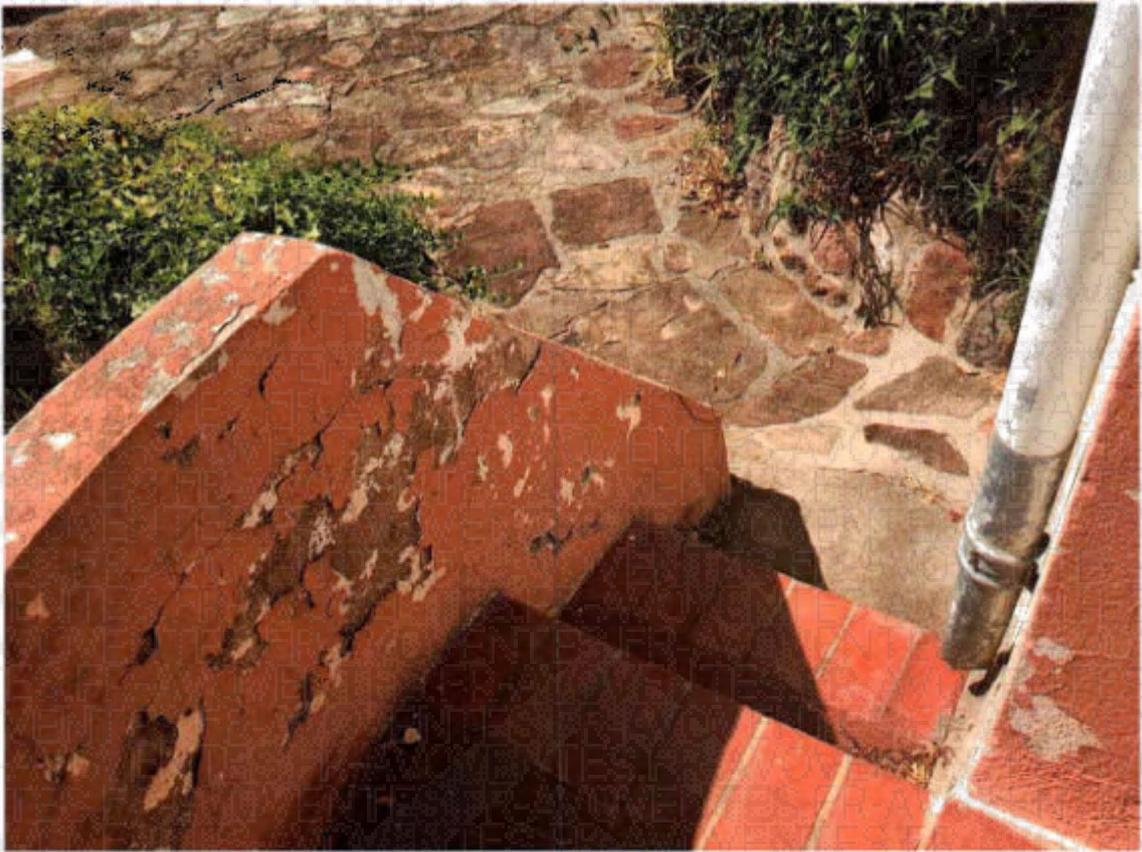
La terrasse est accessible depuis le jardin et depuis la baie vitrée du salon.

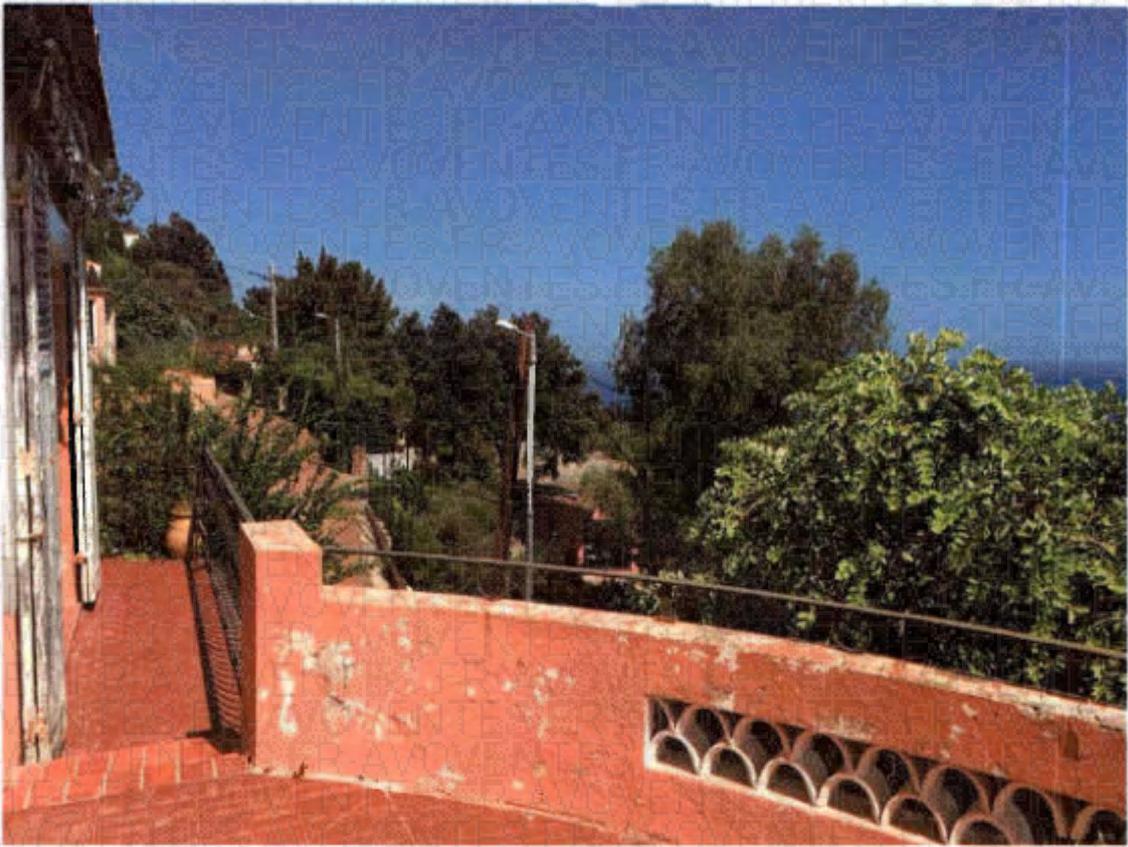
L'ensemble de la terrasse bénéficie de la vue mer.

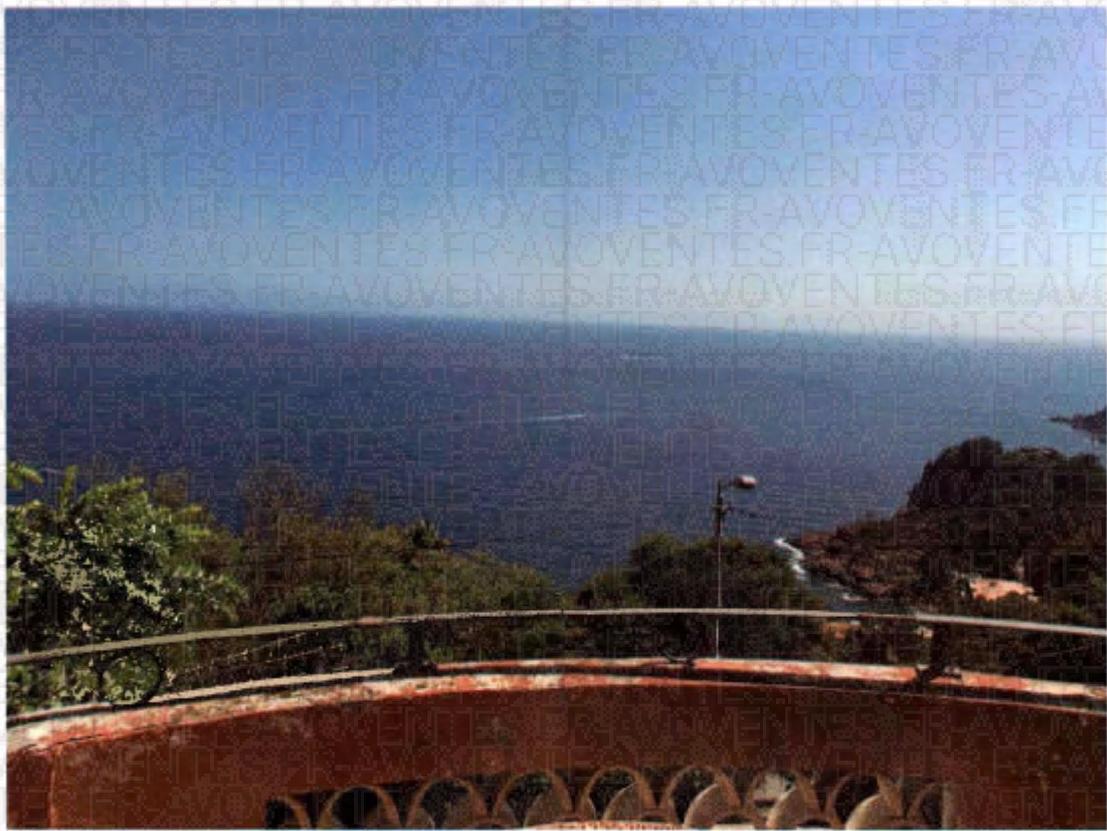
A l'appui je réalise les clichés photographiques suivants.

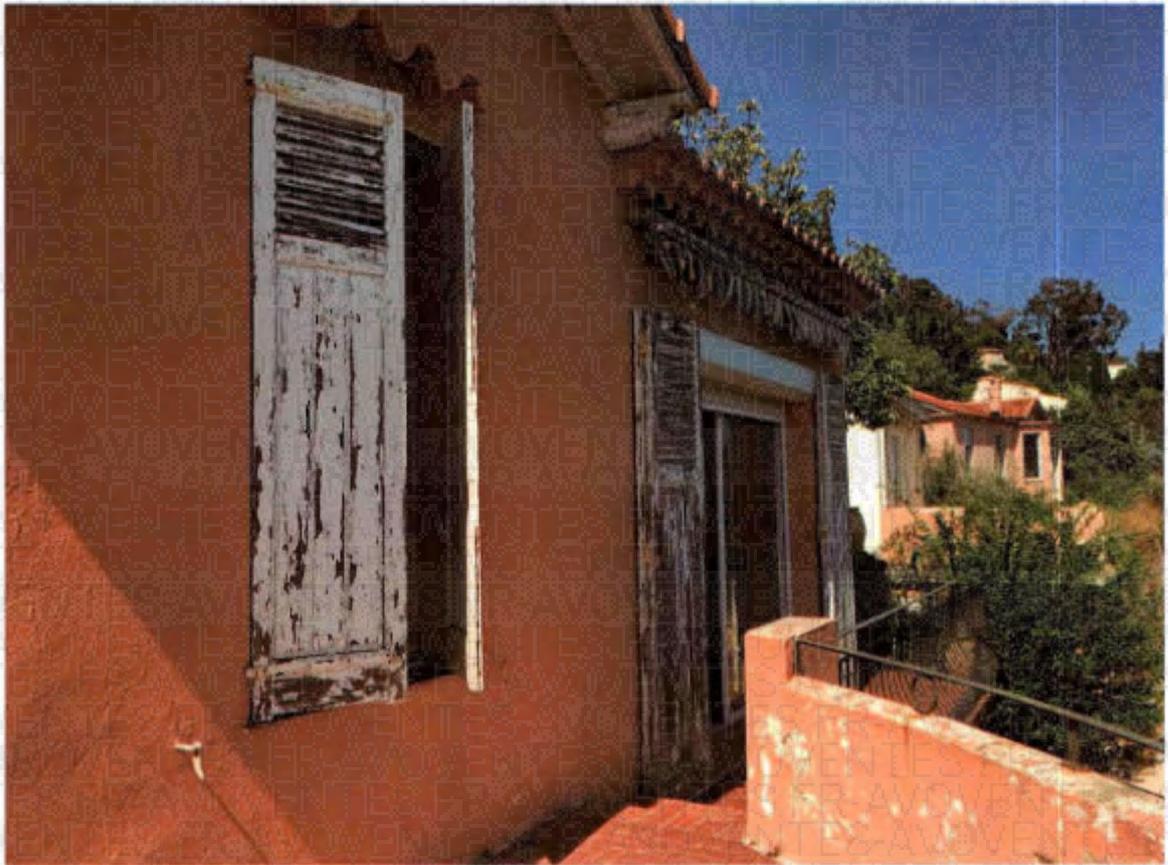












ANNEXE SOUS MAISON (CHAMBRE INDEPENDANTE)

L'accès s'effectue par une porte d'entrée sous la maison. Il s'agit d'une pièce indépendante accessible par des escaliers extérieurs.

Le sol est recouvert de carrelage gris en mauvais état.

Les murs et plafond sont recouverts de peinture en mauvais état . Je note la présence de traces d'humidité. La peinture s'écaille à de multiples endroits.

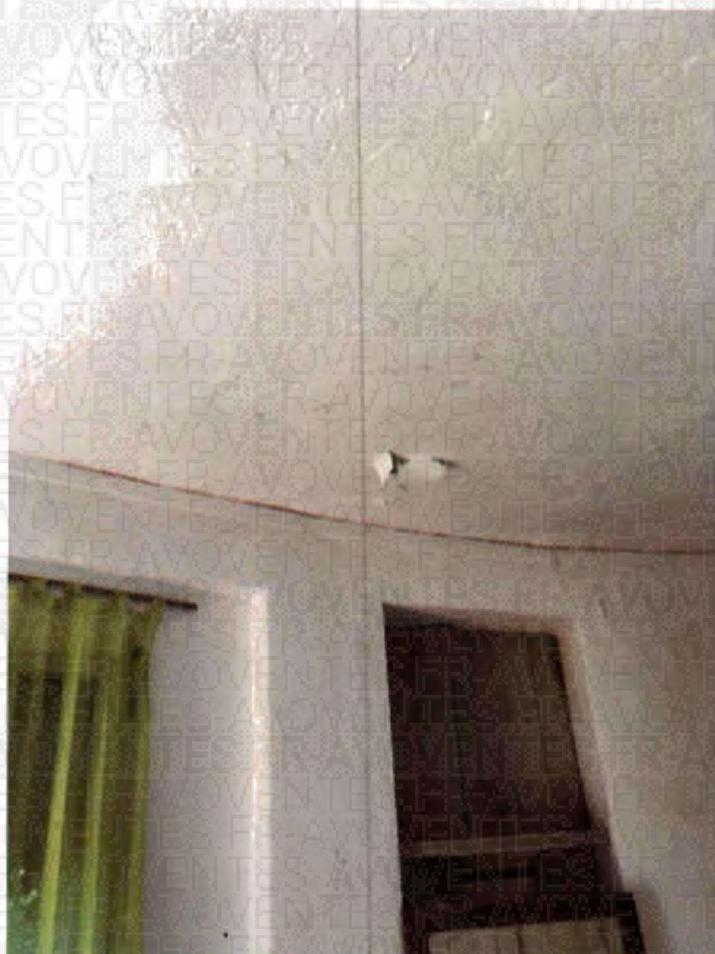
L'éclairage naturel de la pièce assurée par trois fenêtres .

La chambre dispose d'un point d'eau avec évier en mauvais état général.

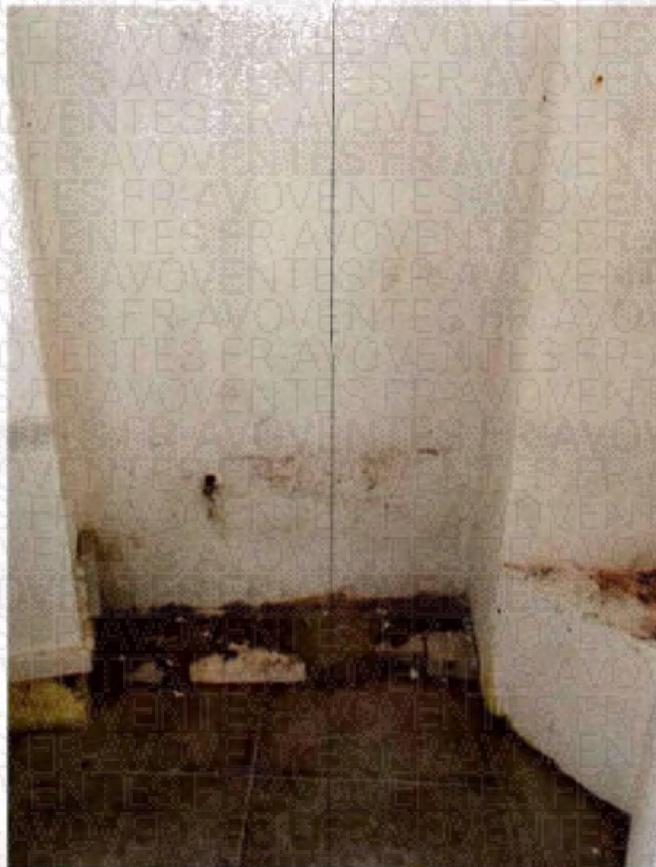
Je note la présence d'une unité intérieure de climatisation.

L'ensemble des installations présentent un état vétuste apparent.

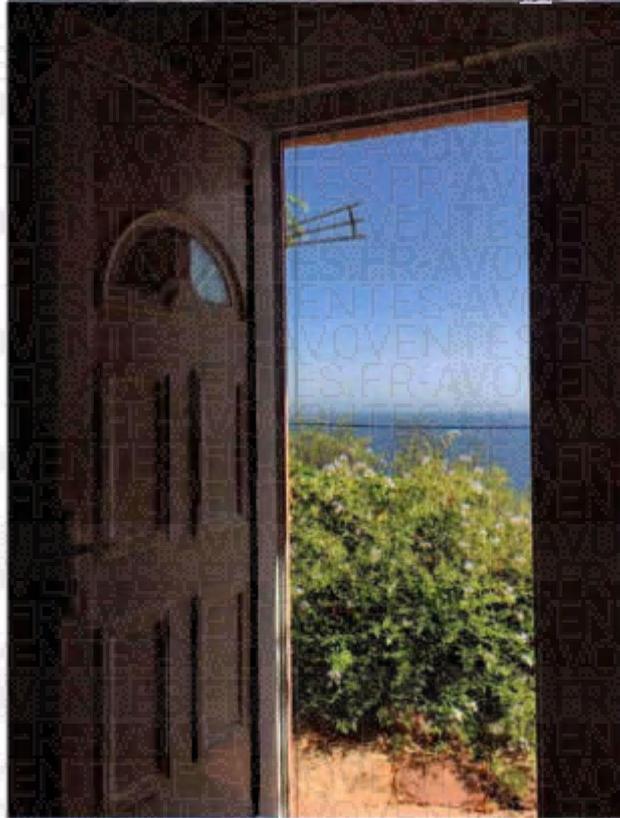
A l'appui, je réalise les clichés photographiques suivants :

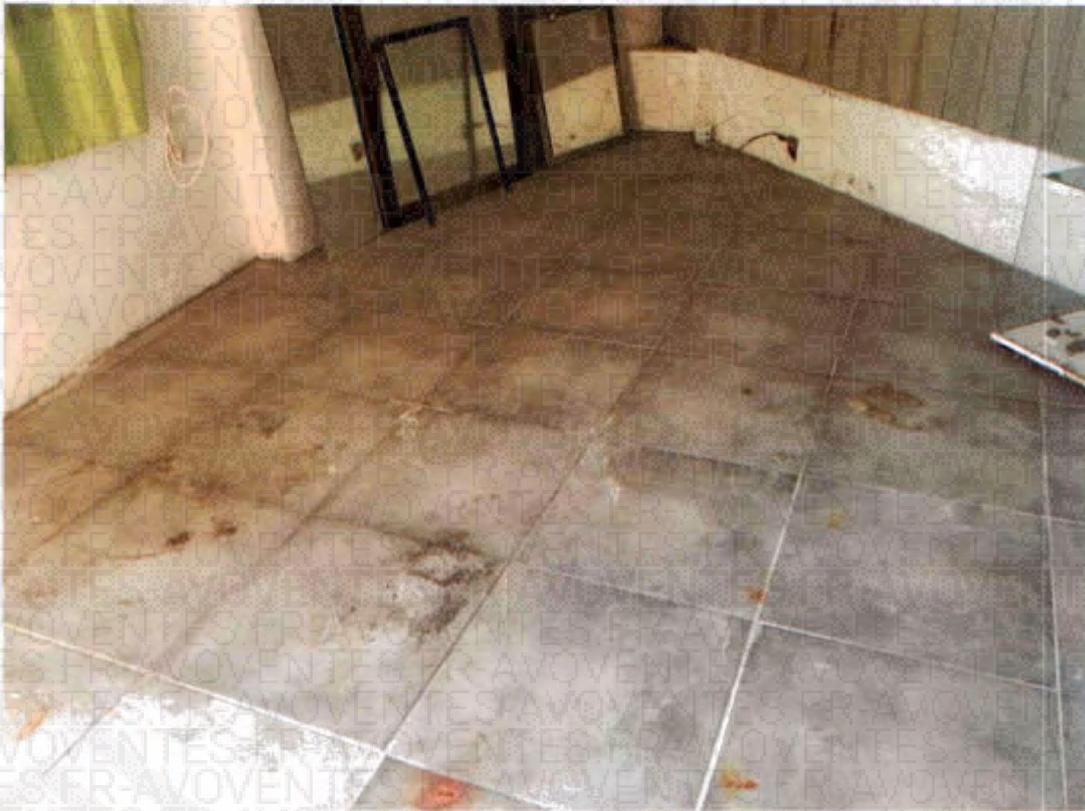
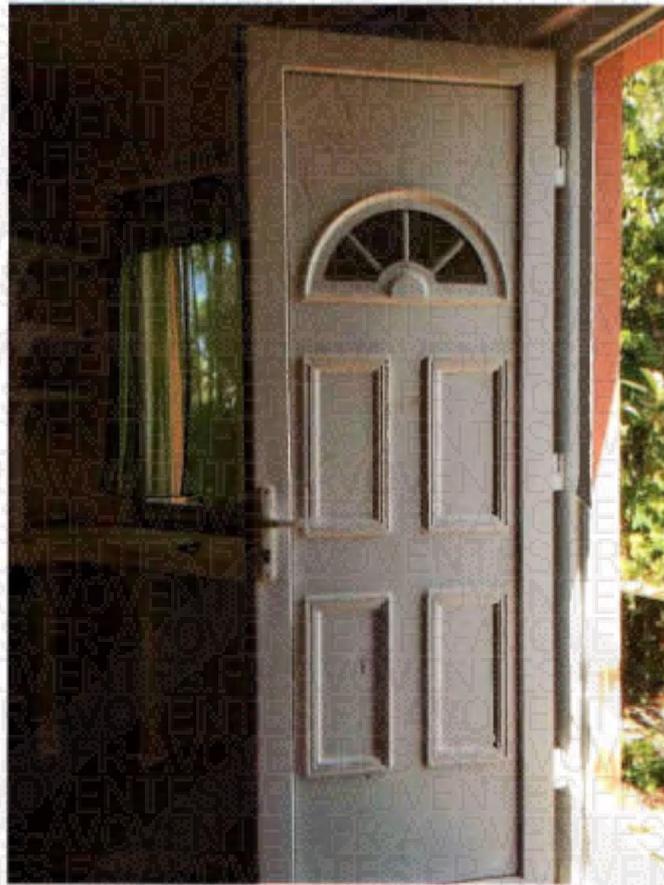


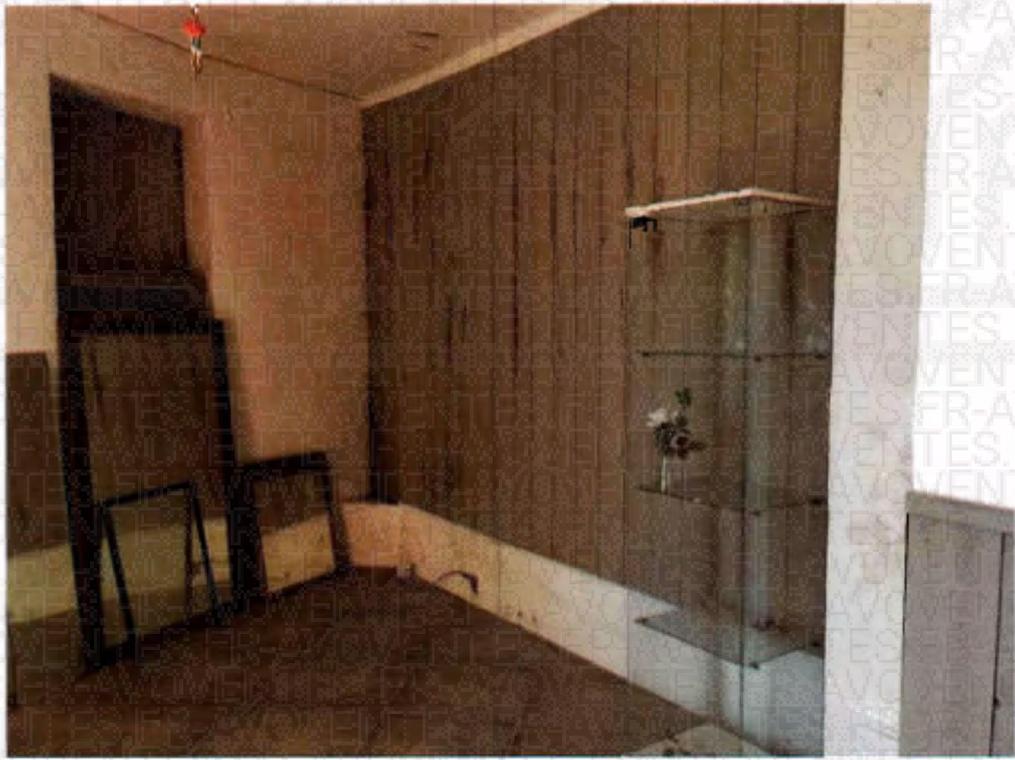


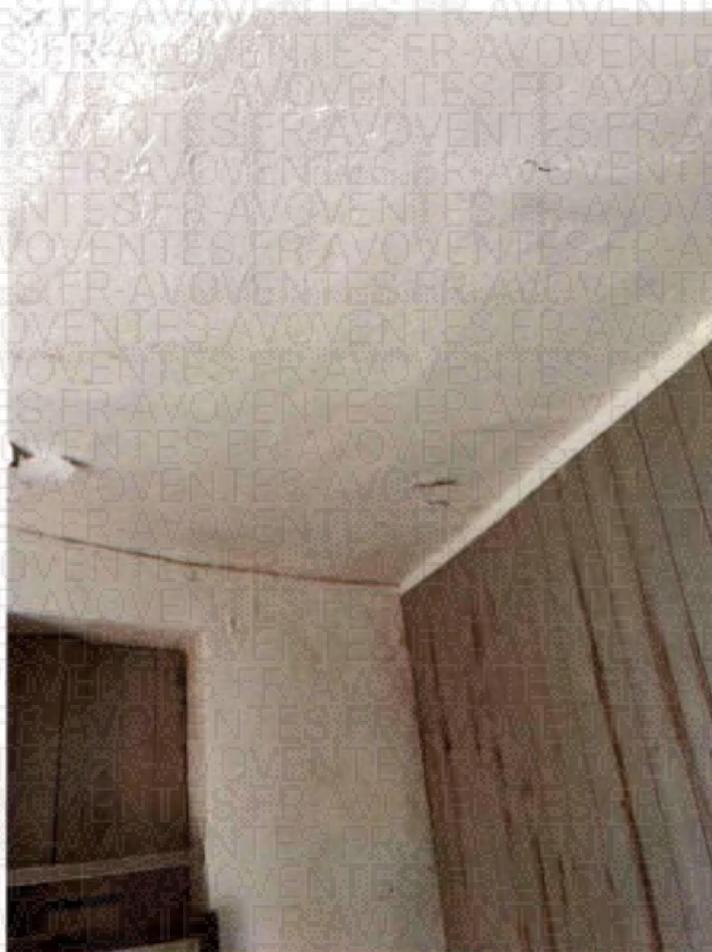












ANNEXE SOUS MAISON

L'accès s'effectue par une porte d'entrée vitrée sous la maison. Il s'agit d'une pièce indépendante accessible par des escaliers extérieurs.

Le sol est recouvert de carrelage gris en mauvais état.

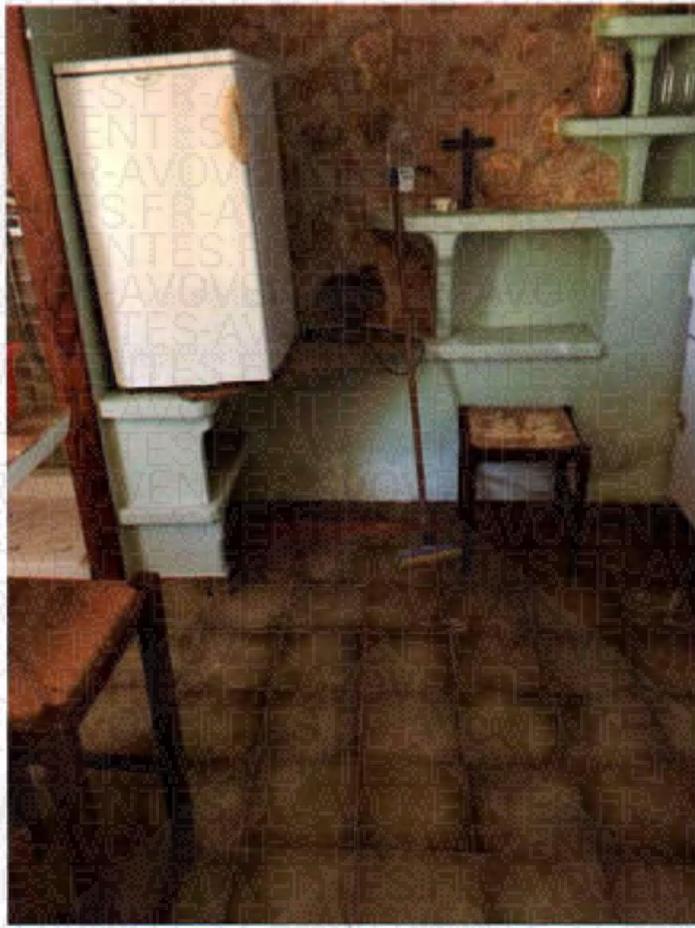
Les **murs et plafond** sont recouverts de peinture en mauvais état . Je note la présence de traces d'humidité.

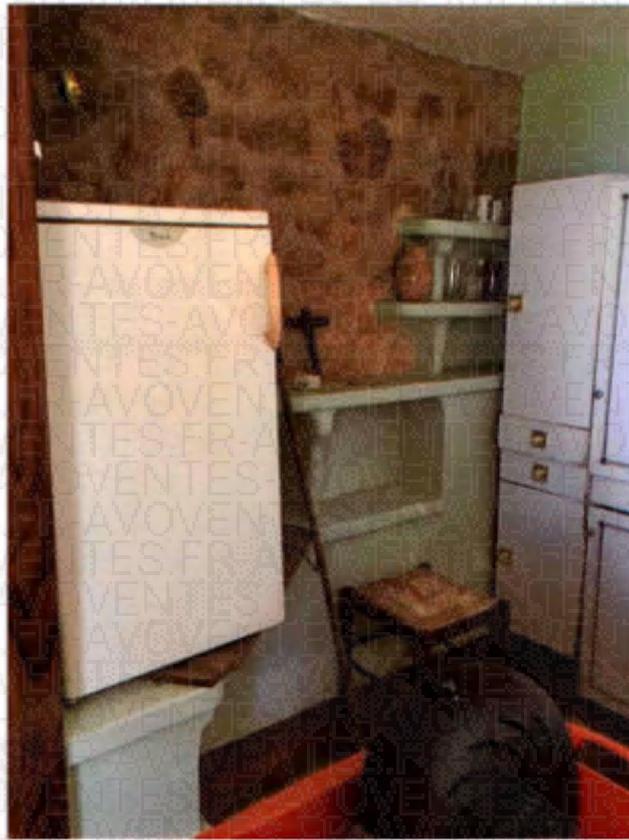
L'éclairage naturel de la pièce assurée par une fenêtre

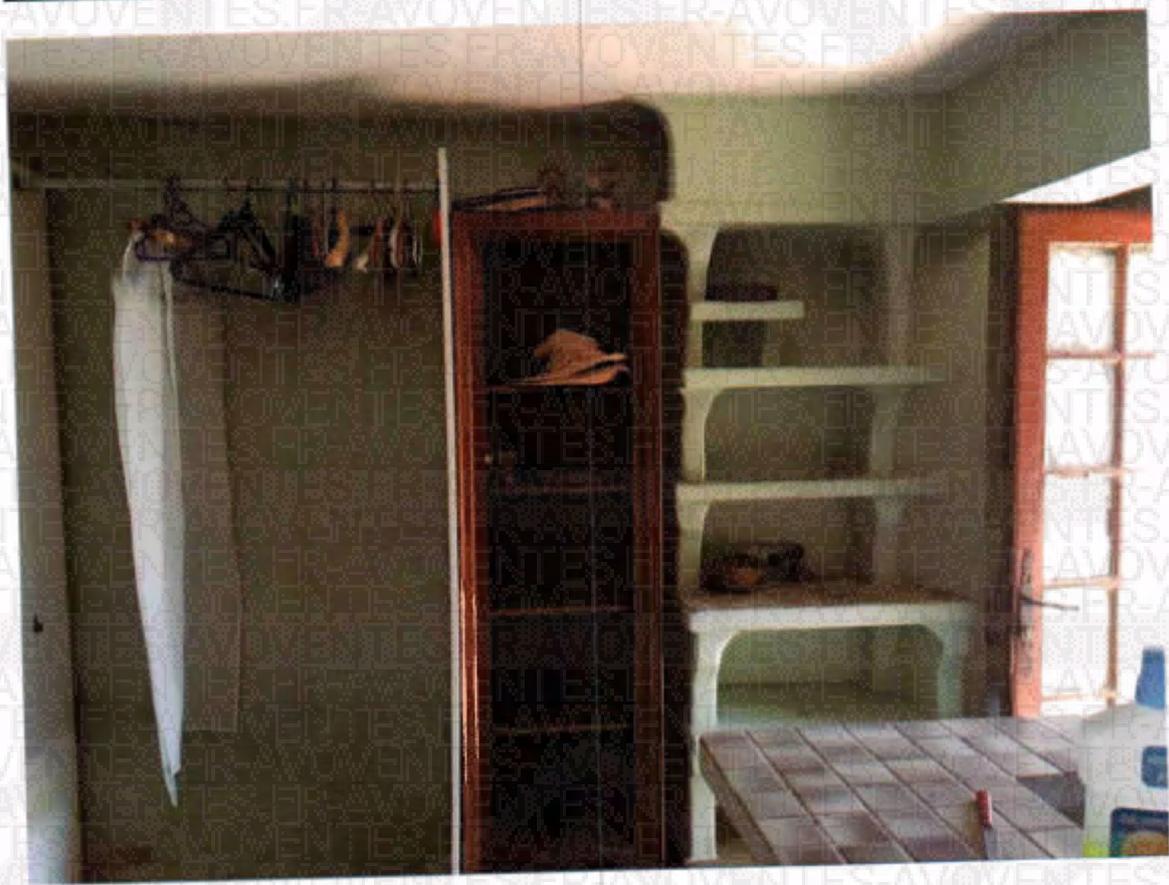
La pièce dispose d'un coin cuisine maçonné et d'une cabine de douche.

L'ensemble des installations présentent un état vétuste apparent.

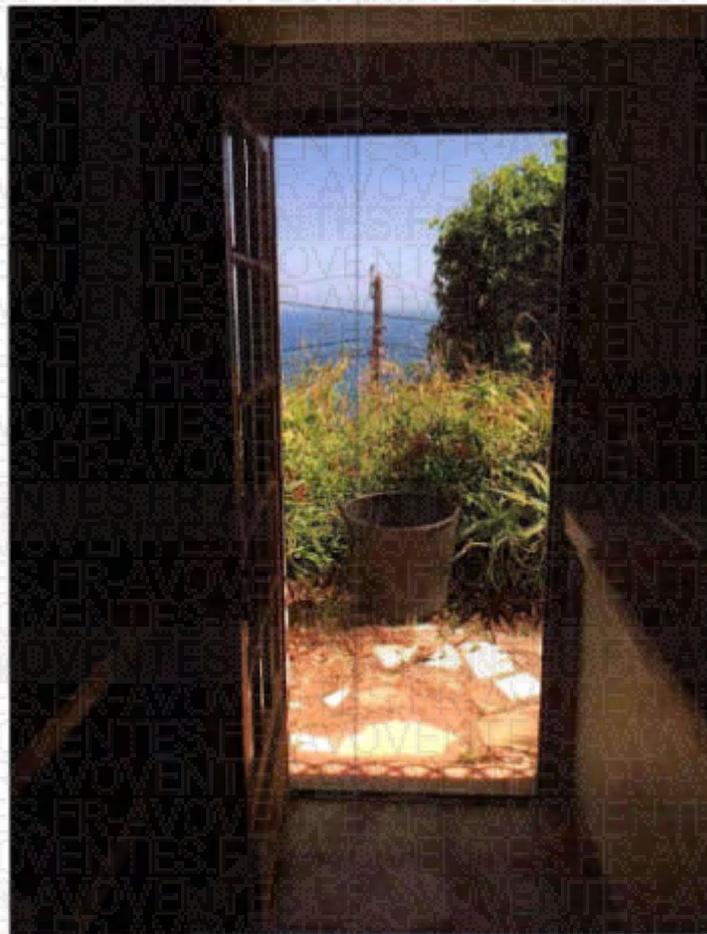
A l'appui, je réalise les clichés photographiques suivants :











C) MAISON ANNEXE

La maison annexe se divise en deux appartements indépendants, accessibles par escaliers extérieurs.

Les deux ensembles ne communiquent pas.

Le tout est en mauvais état général et est à rénover en intégralité.

Les installations sanitaires, électriques, les menuiseries intérieures et la serrurerie, sont en mauvais état apparent.

STUDIO ETAGE AVEC TERRASSE :

L'accès s'effectue par une porte d'entrée en mauvais état.

Il s'agit d'un espace type studio comprenant une pièce de vie avec petit dressing, un coin cuisine et une salle de bain.

Le tout donnant sur une grande terrasse avec vue mer.

Les murs et plafond sont recouverts de peinture en mauvais état

L'éclairage naturel des pièces est assuré par une porte-fenêtre et trois fenêtres

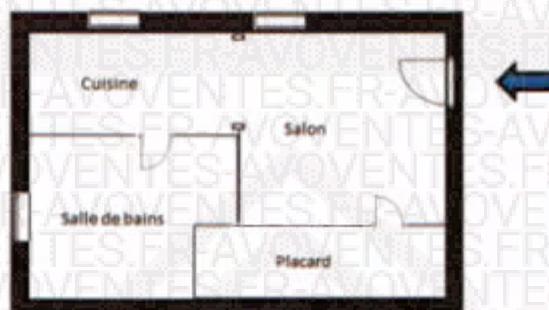
La pièce dispose d'un coin cuisine maçonné .

Au niveau de la salle de bain, relève la présence d'un évier, baignoire, toilettes et un bidet.

L'ensemble des installations présentent un état vétuste apparent.

Ci-après schéma du studio de la maison annexe réalisé par ©AVOVENTES.FR :

Annexe : - Niveau haut
Studio



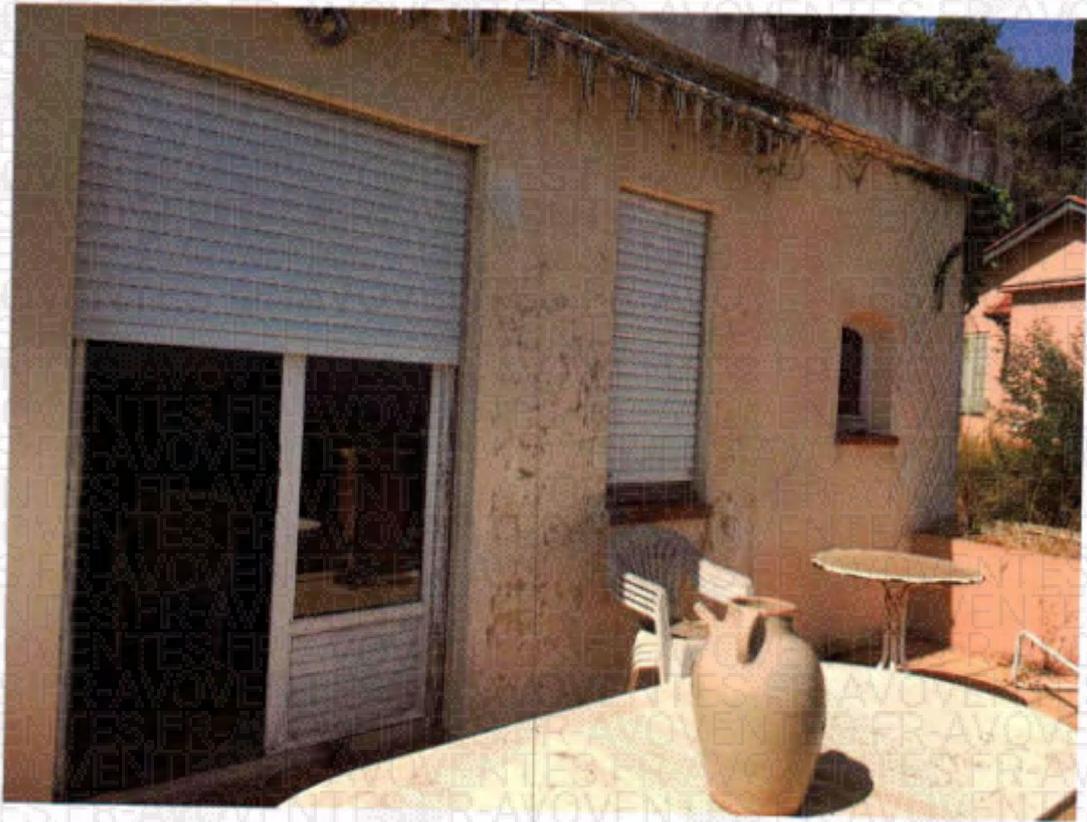
A l'appui, je réalise les clichés photographiques suivants :
Entrée studio

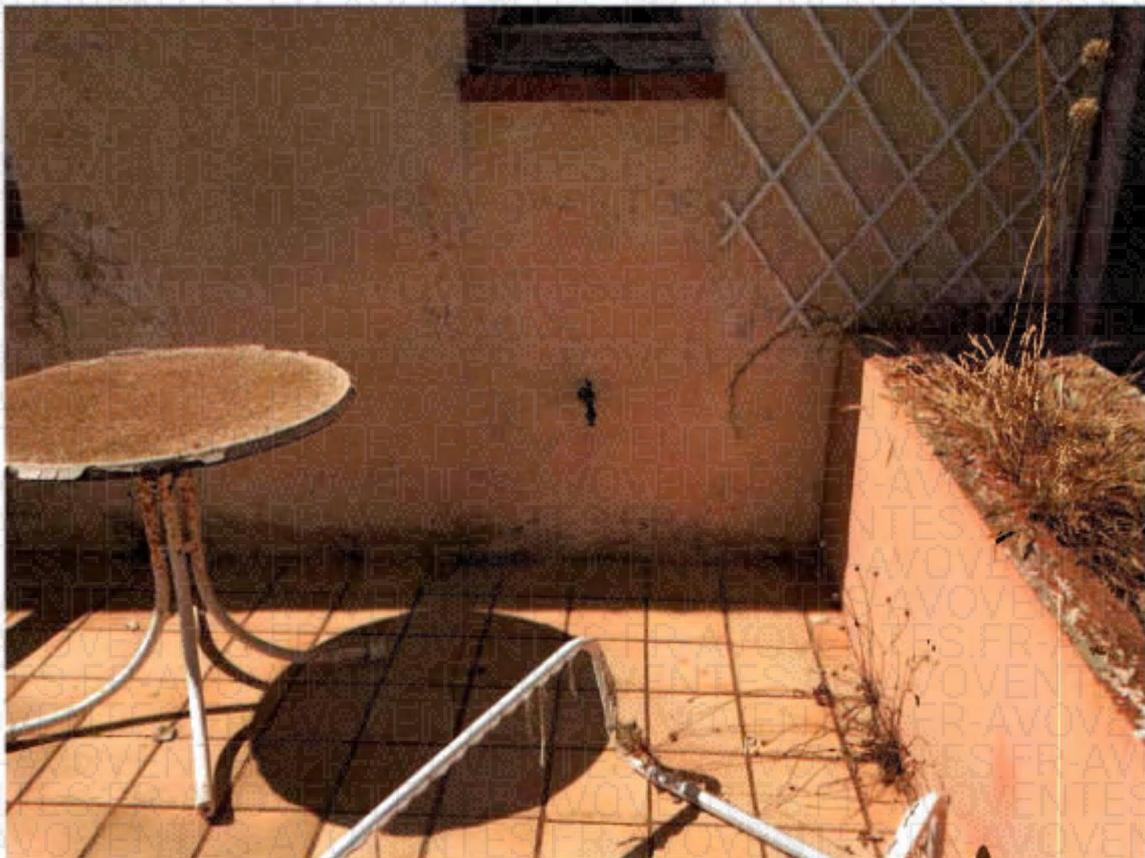


Terrasse studio :









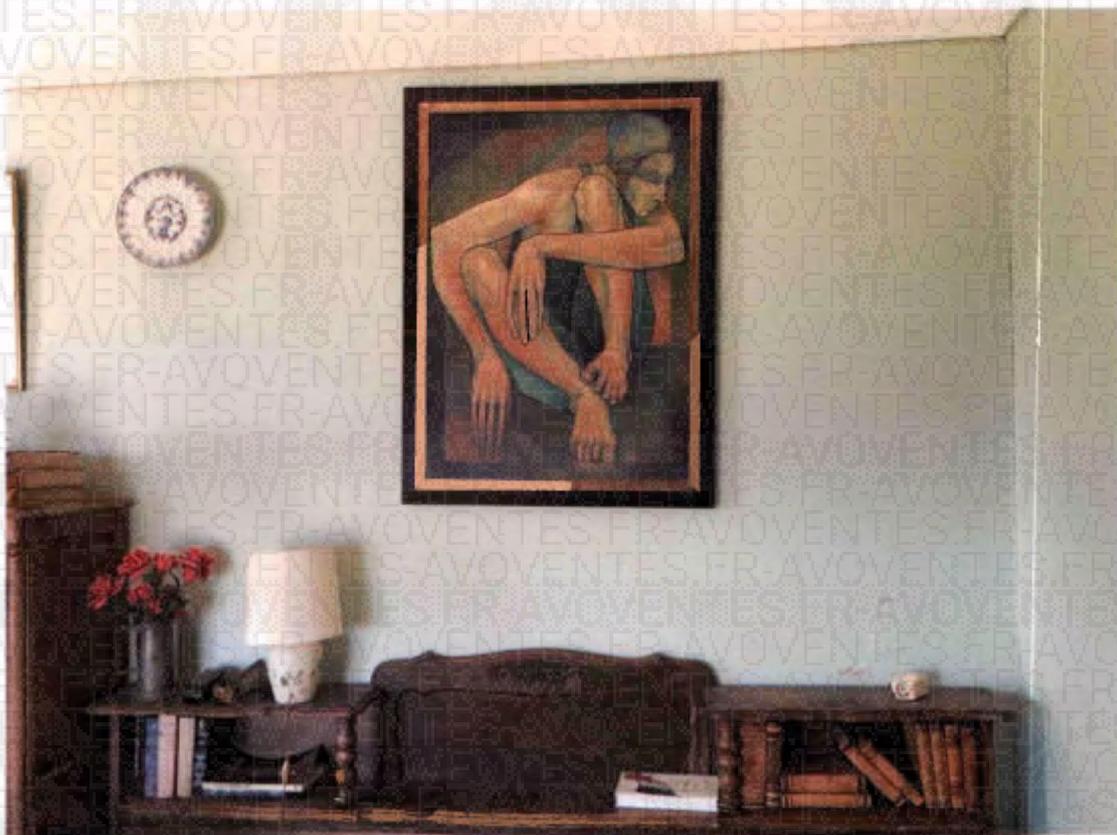


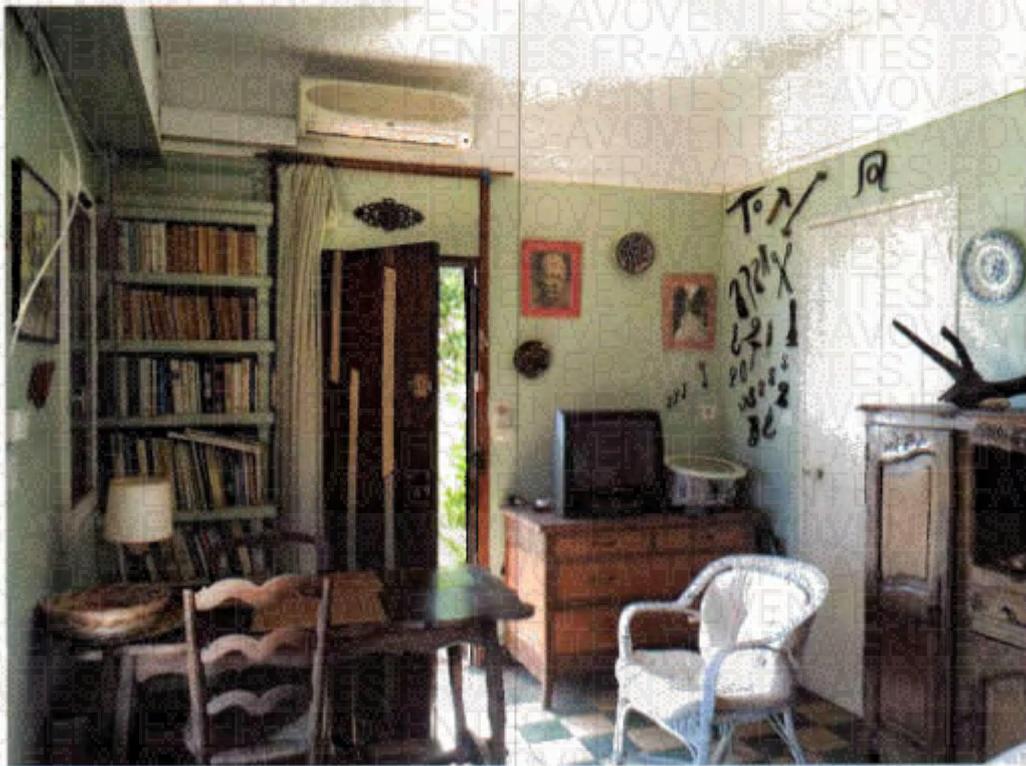






Espace de vie



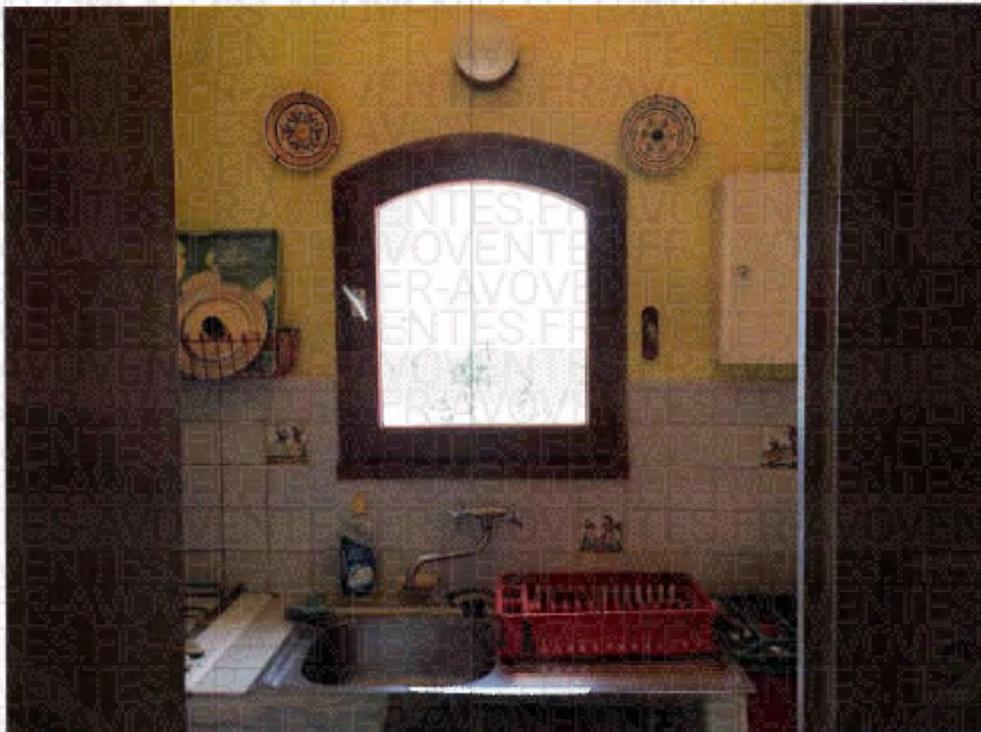


Dressing :

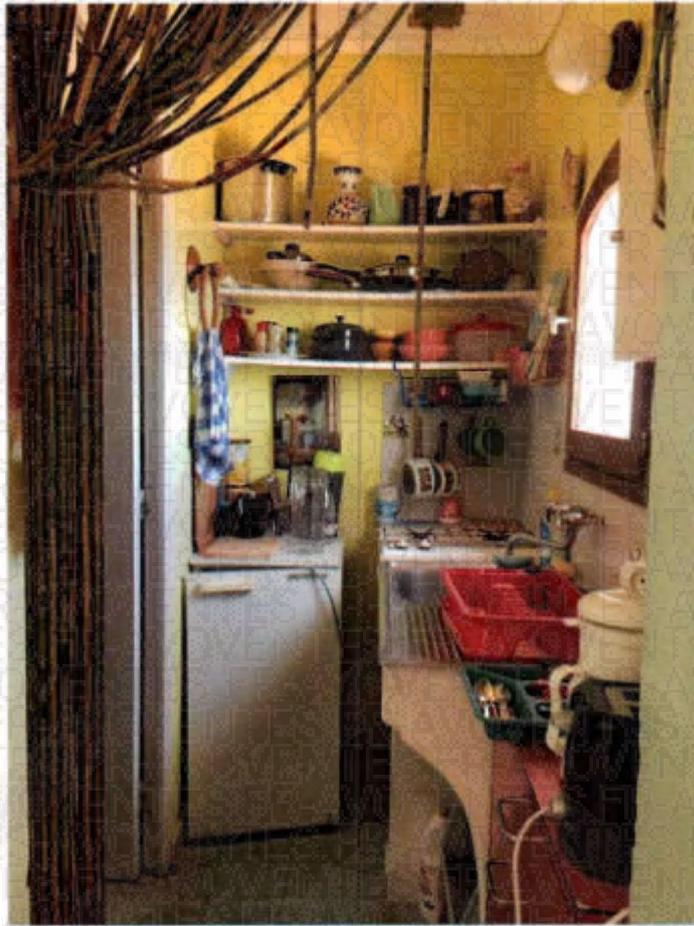




Coin cuisine :

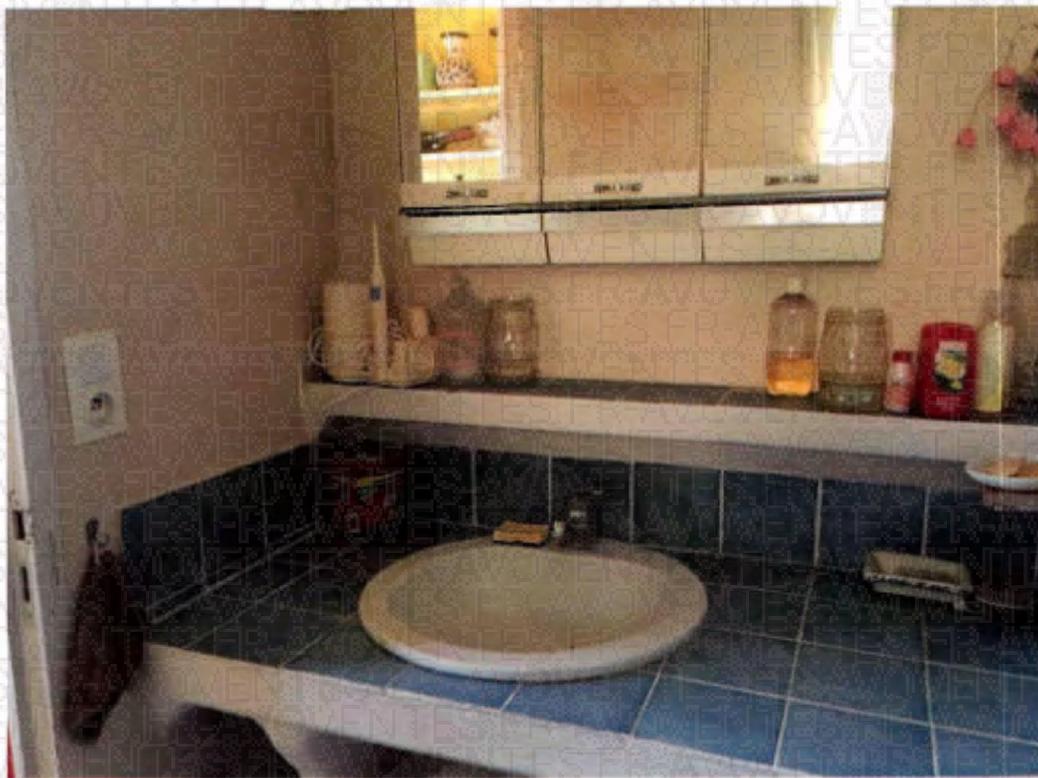


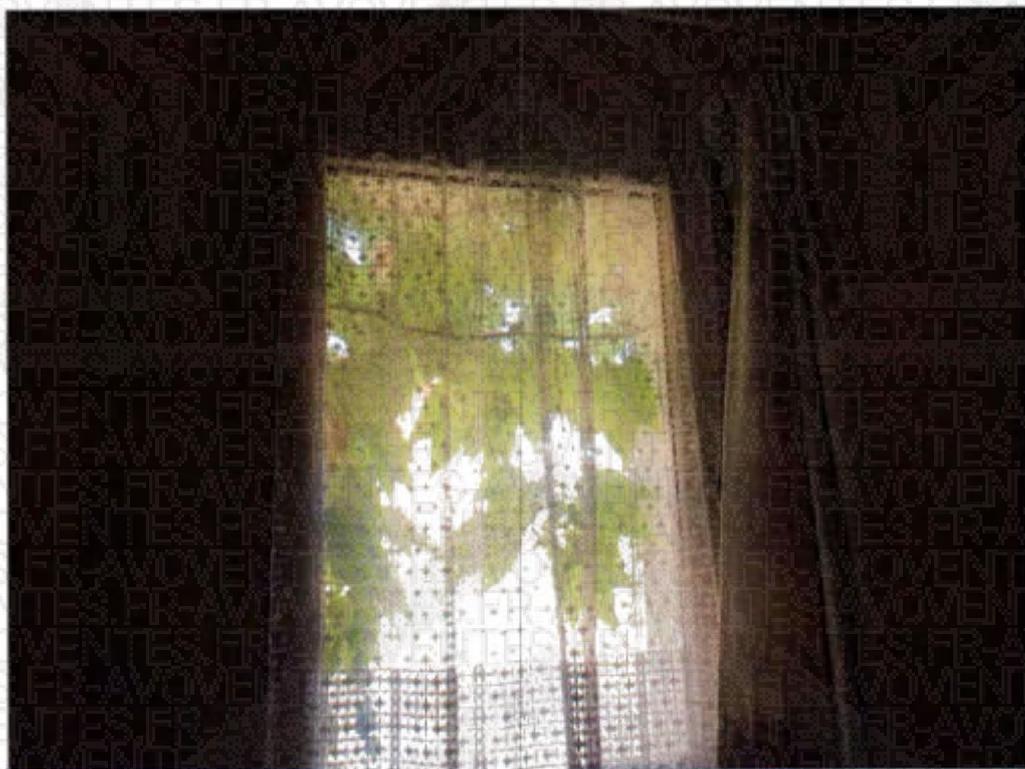


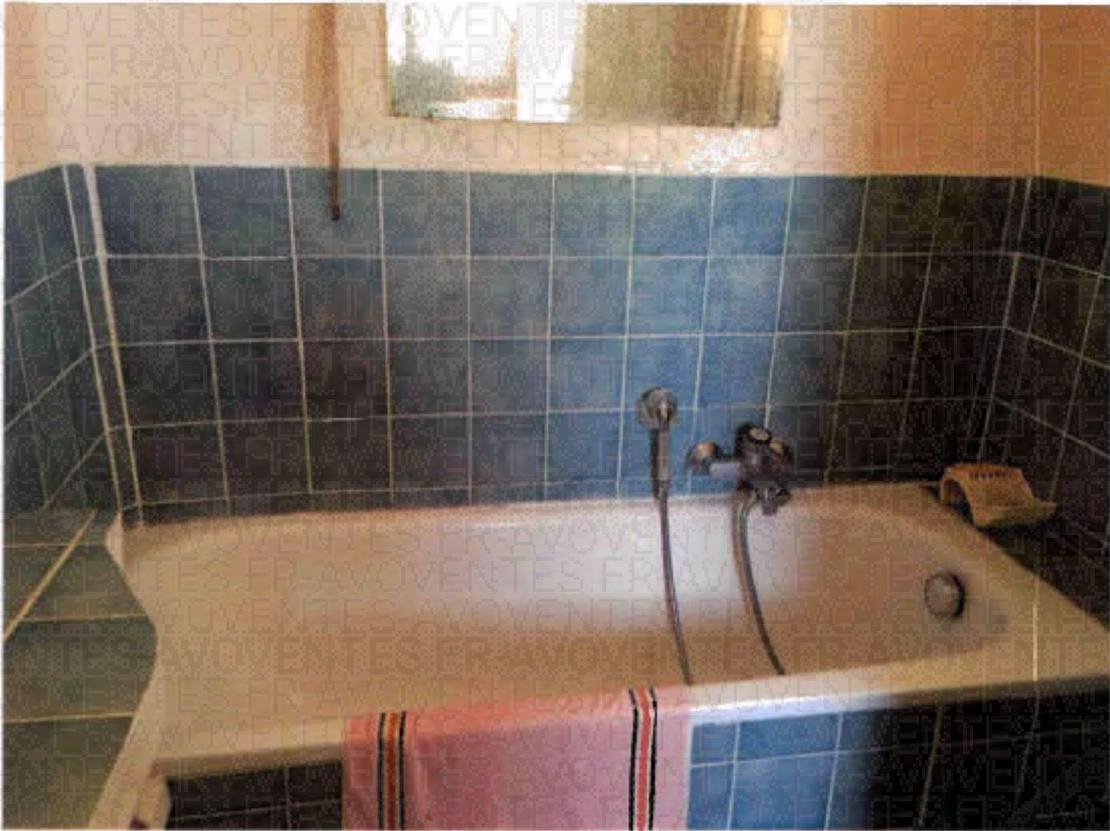
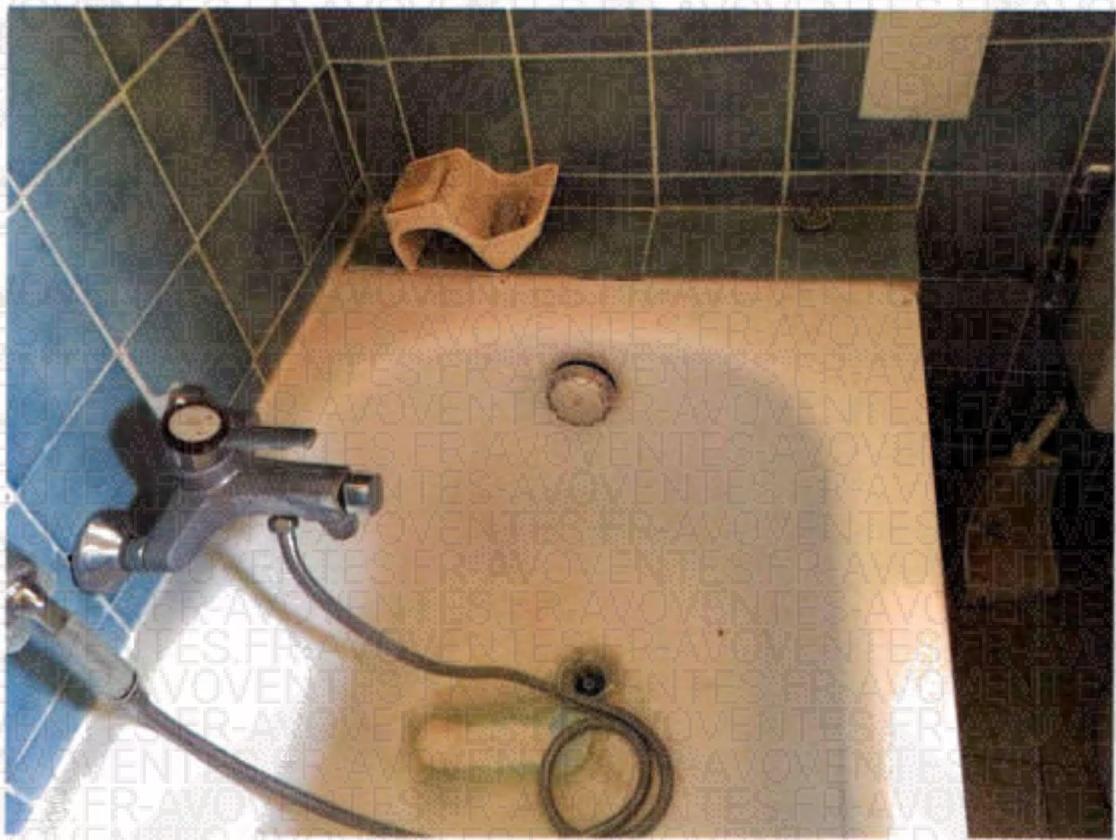


Salle de bain :











APPARTEMENT DEUX PIECES :

L'accès s'effectue par une porte d'entrée en mauvais état en bois.

Il s'agit d'un appartement type deux pièces comprenant une pièce de vie, un coin cuisine, une salle de bain et une chambre.

Les murs et plafond sont recouverts de peinture en mauvais état . Au niveau du plafond, la peinture s'écaille à de multiples endroits.

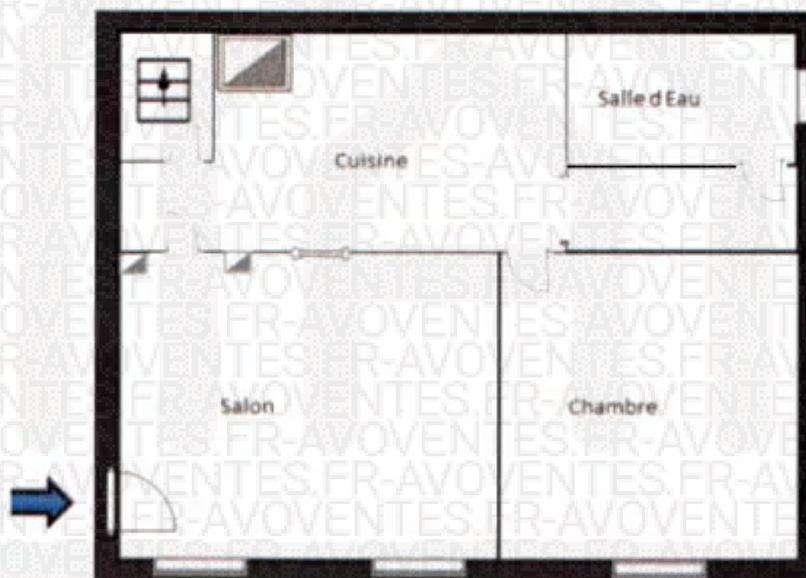
Je note la présence dans la pièce de vie et la chambre des unités intérieures de climatisation.

Au niveau de la salle de bain, je relève la présence d'un évier, d'une douche, d'un toilette et un bidet.

L'ensemble des installations présentent un état vétuste apparent.

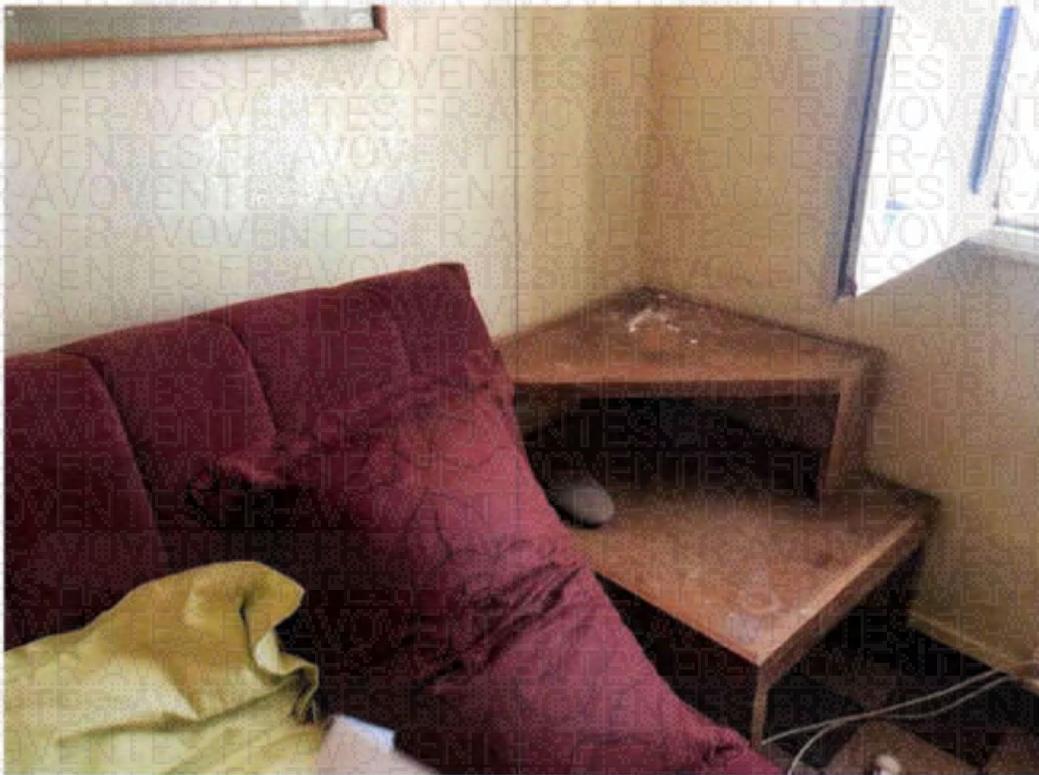
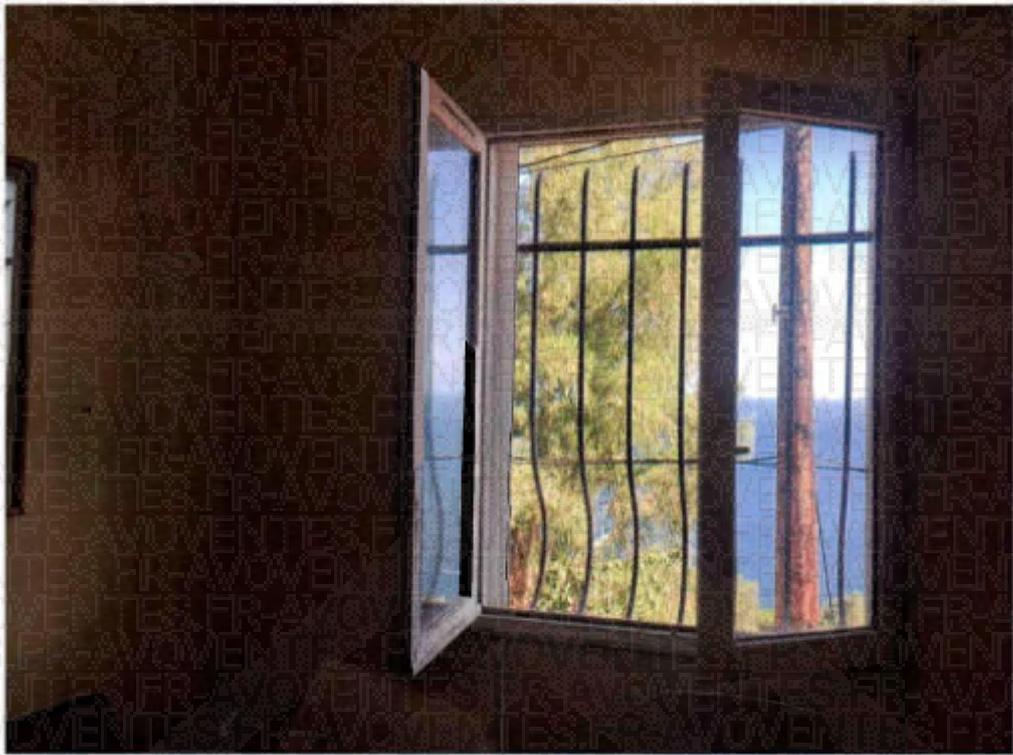
Un escalier depuis la cuisine donne accès au garage.

Ci-après schéma de l'appartement T2 de la maison annexe, réalisé par :

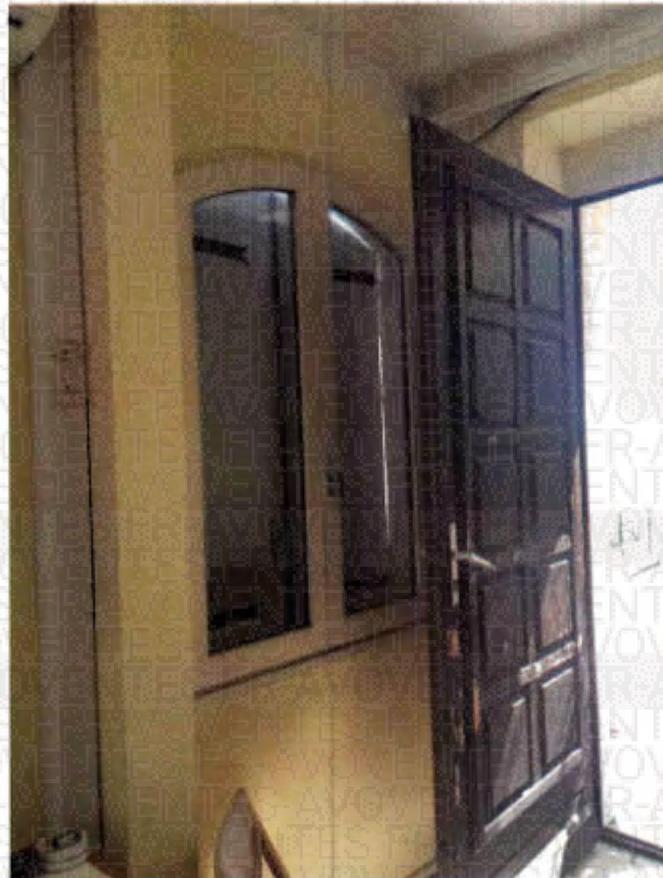
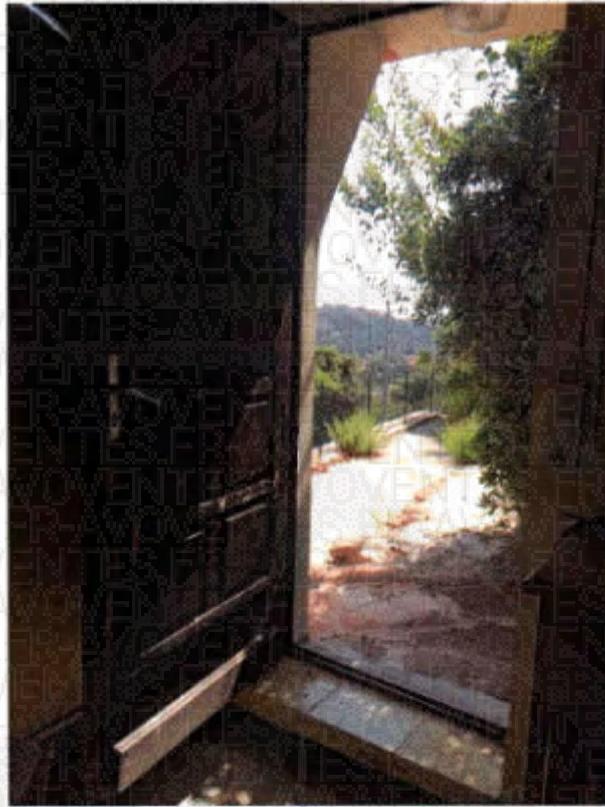


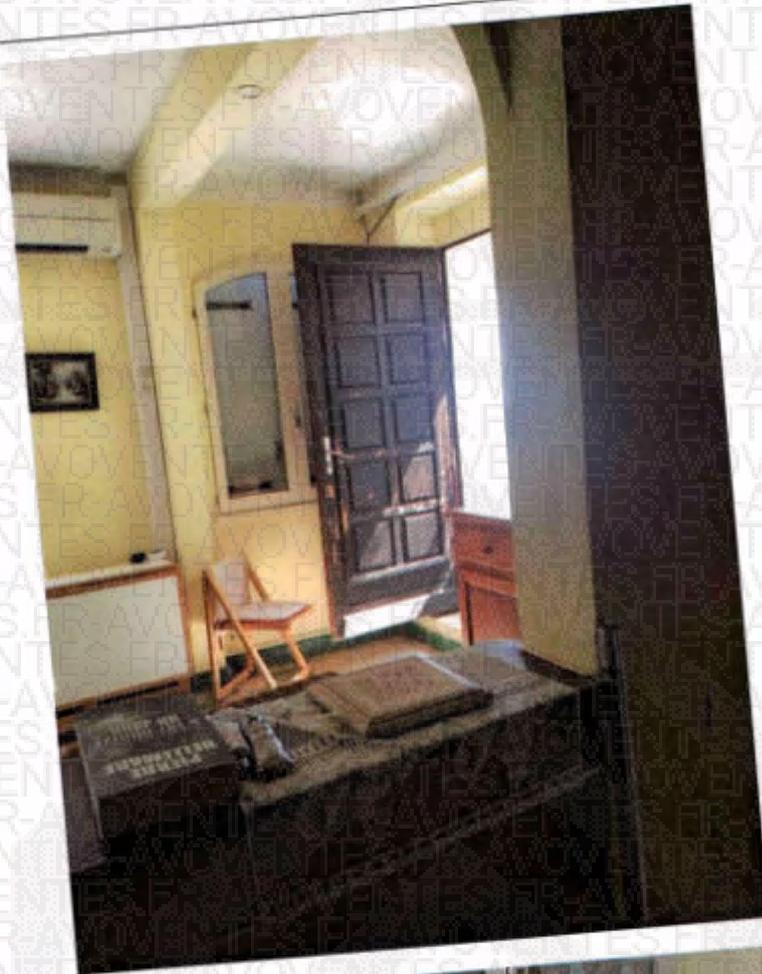
Annexe : Niveau Bas
Appartement T2

A l'appui, je réalise les clichés photographiques suivants :





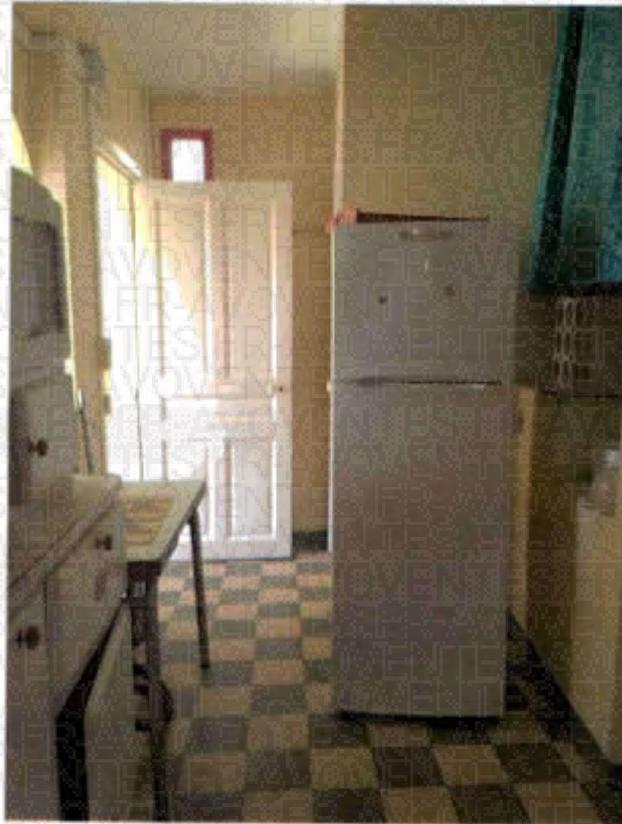


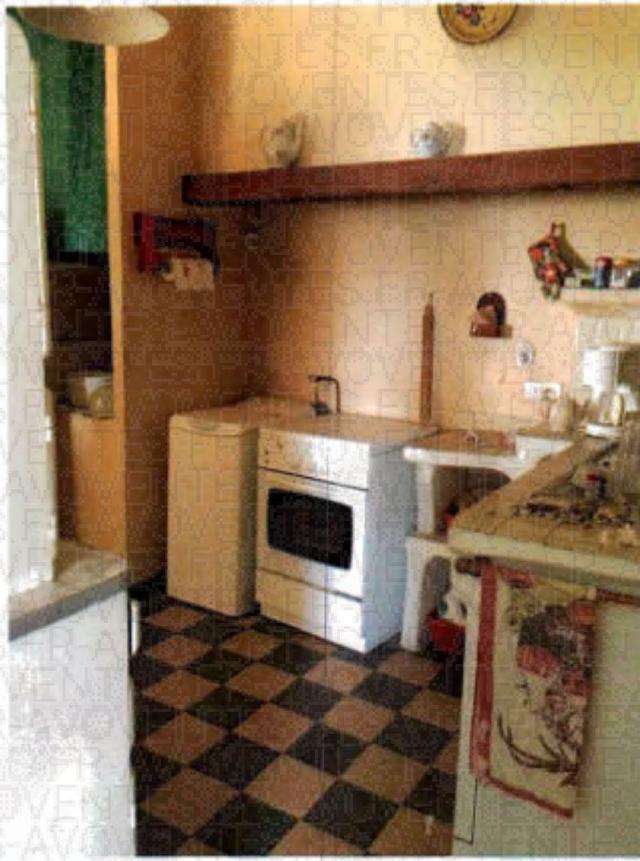


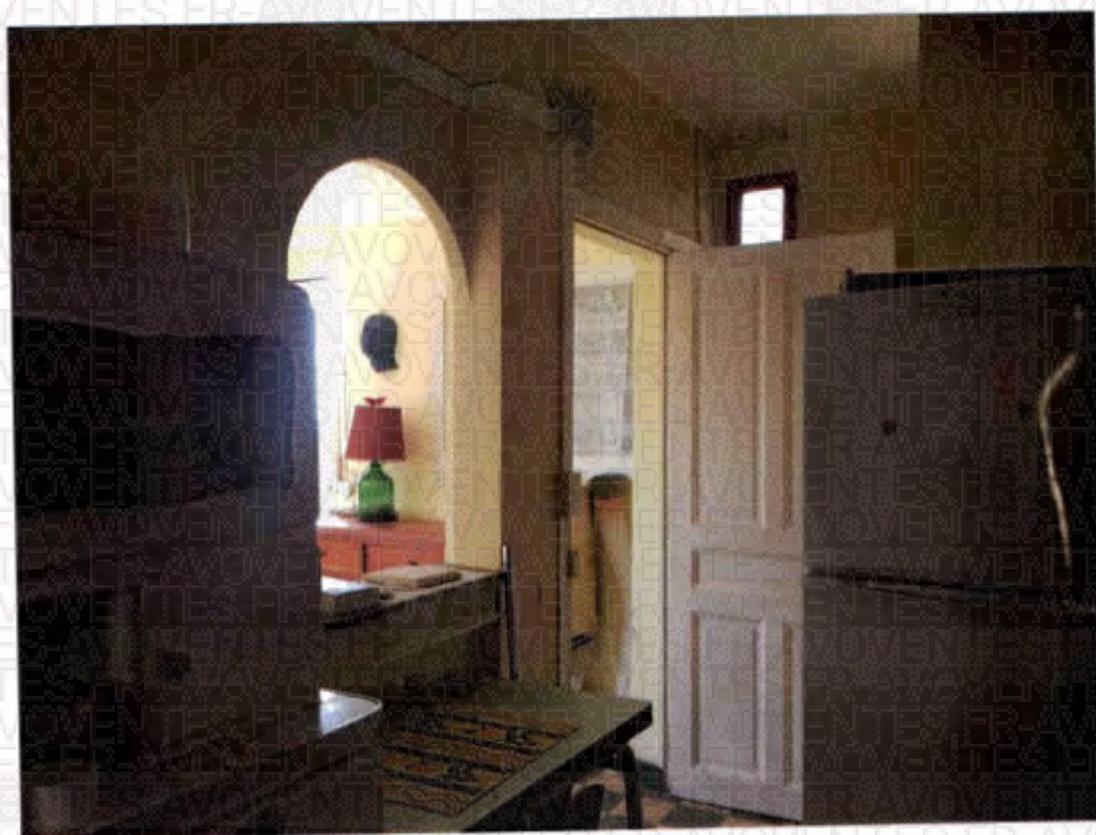




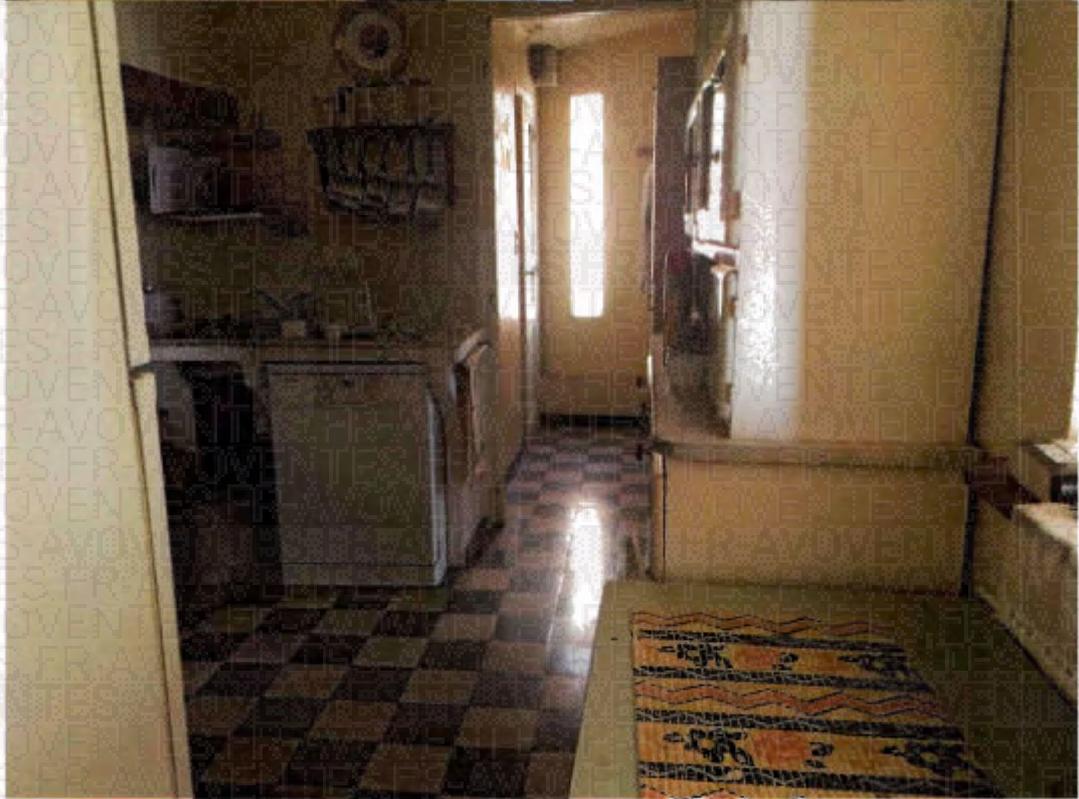
Cuisine :





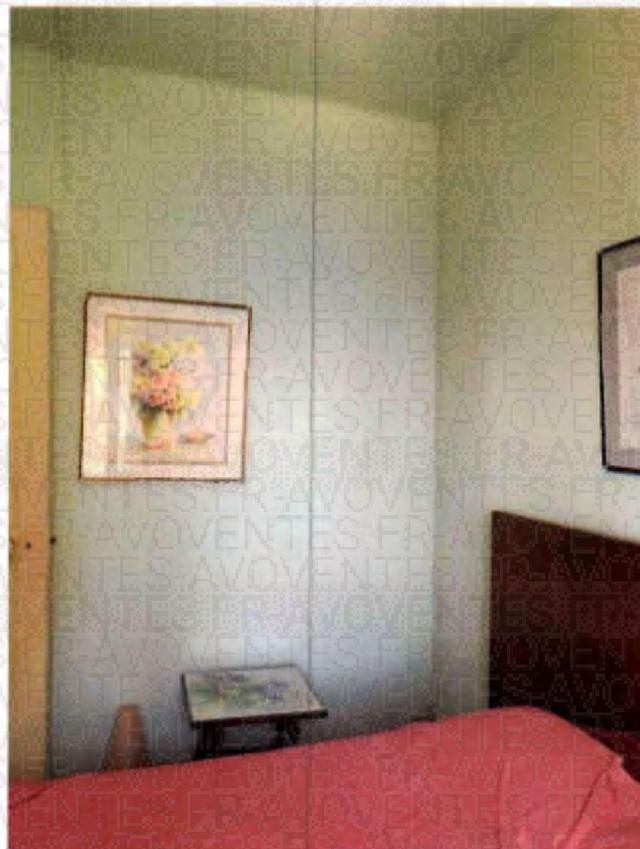


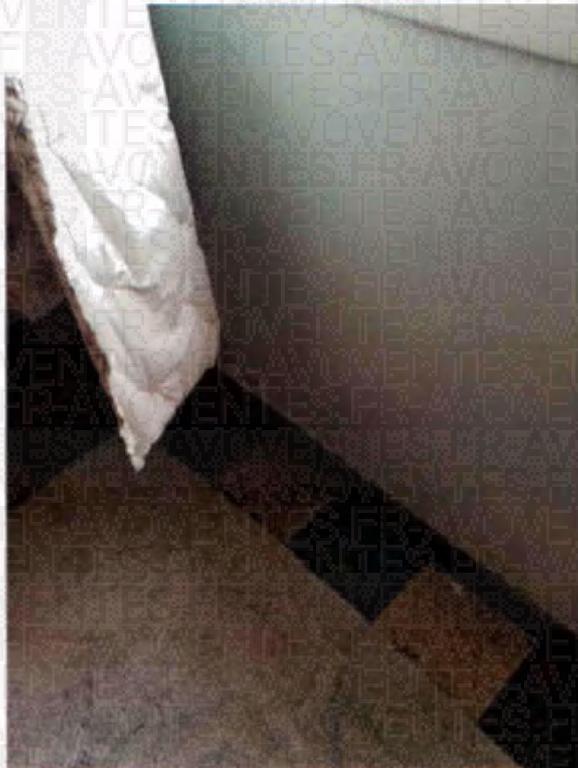


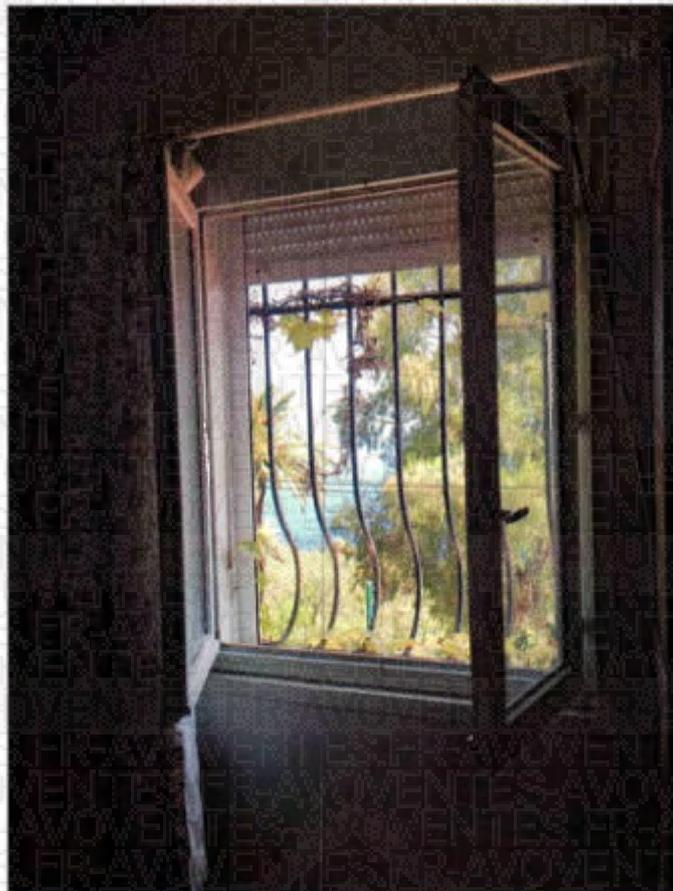
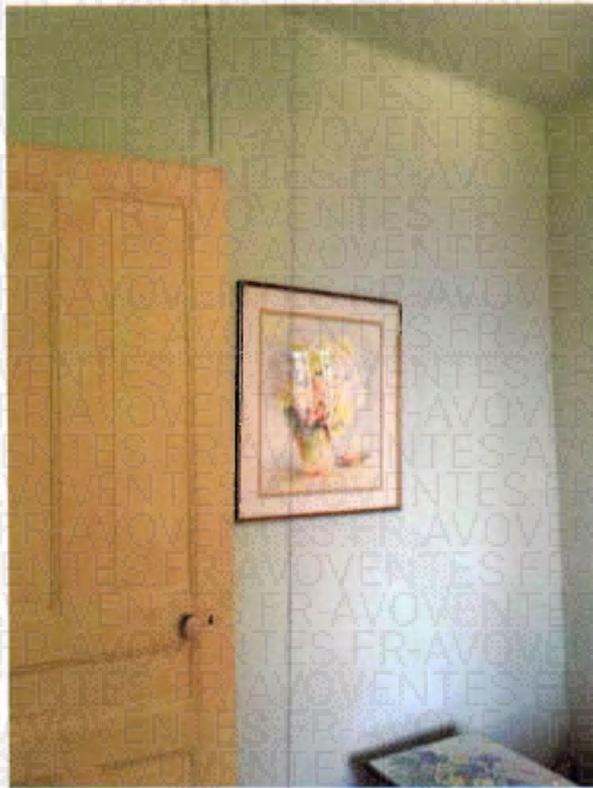




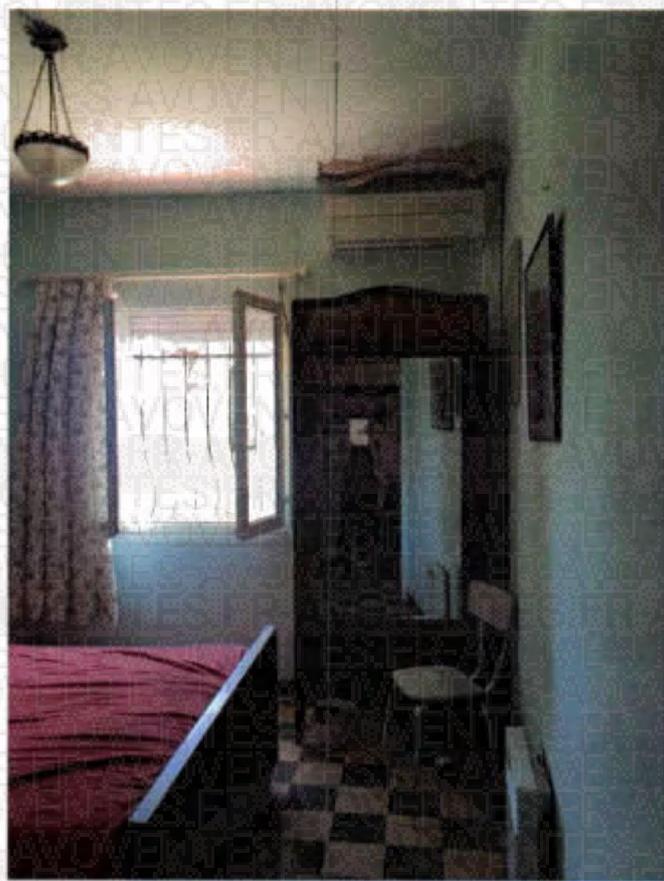
Chambre :



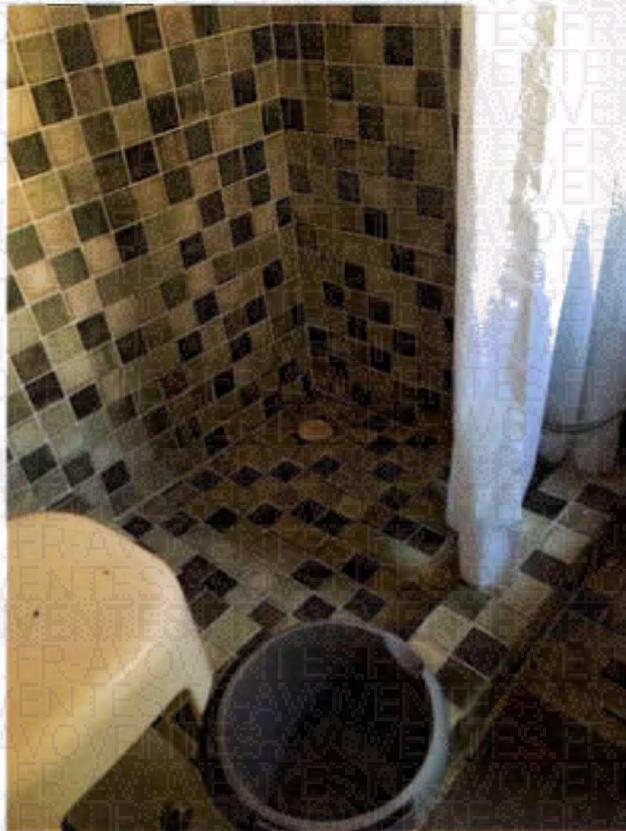




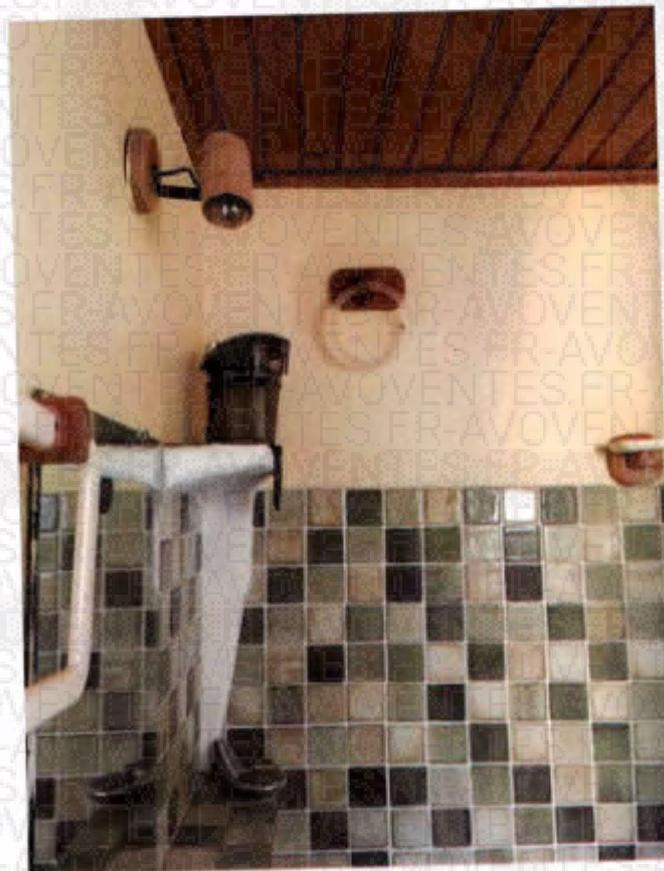
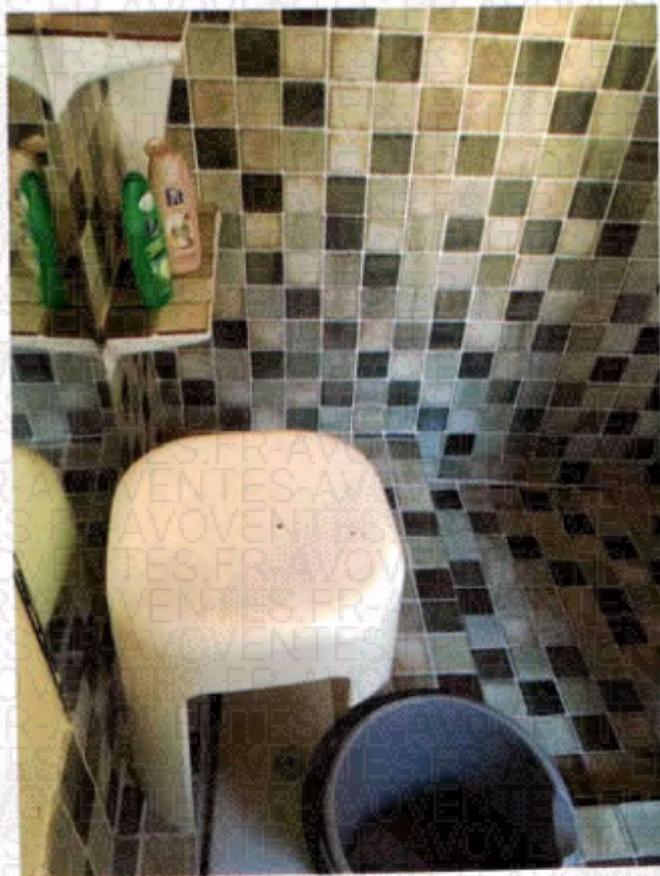


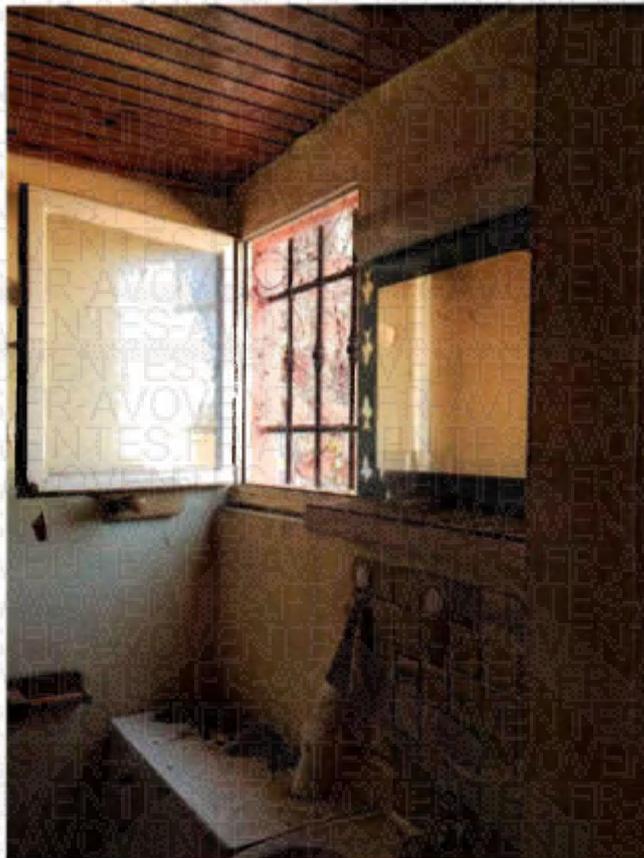


Salle de bain :



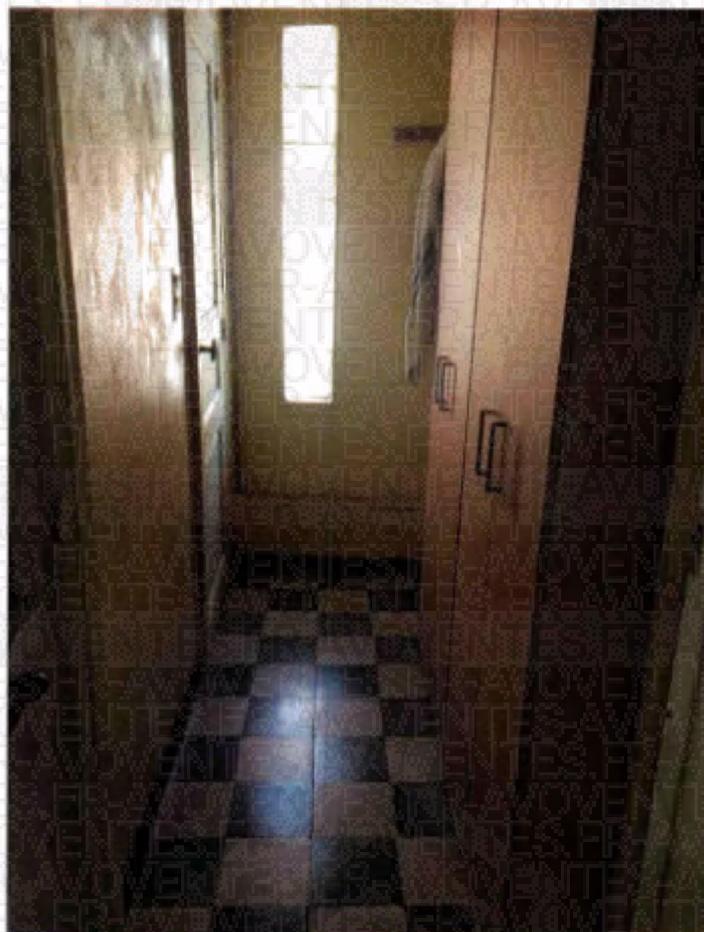
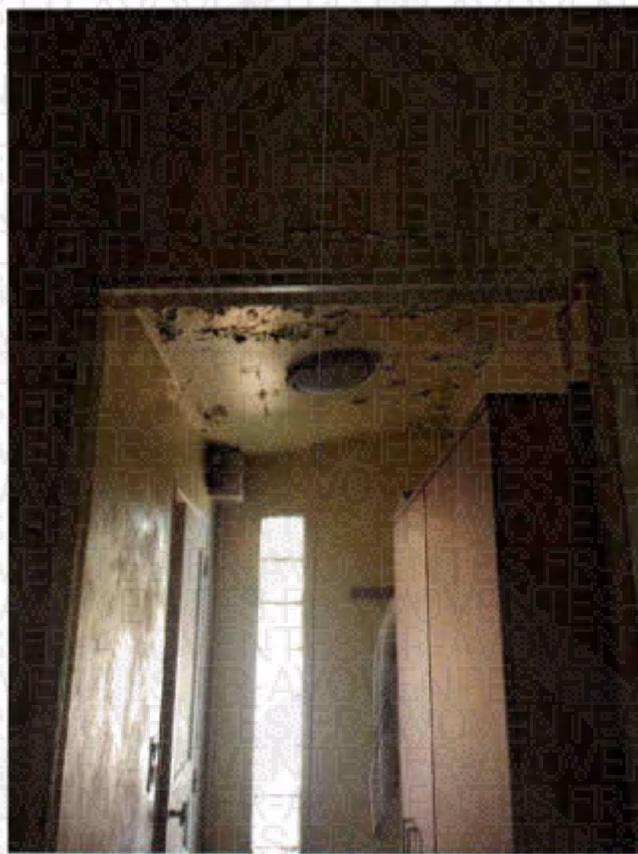






Couloir





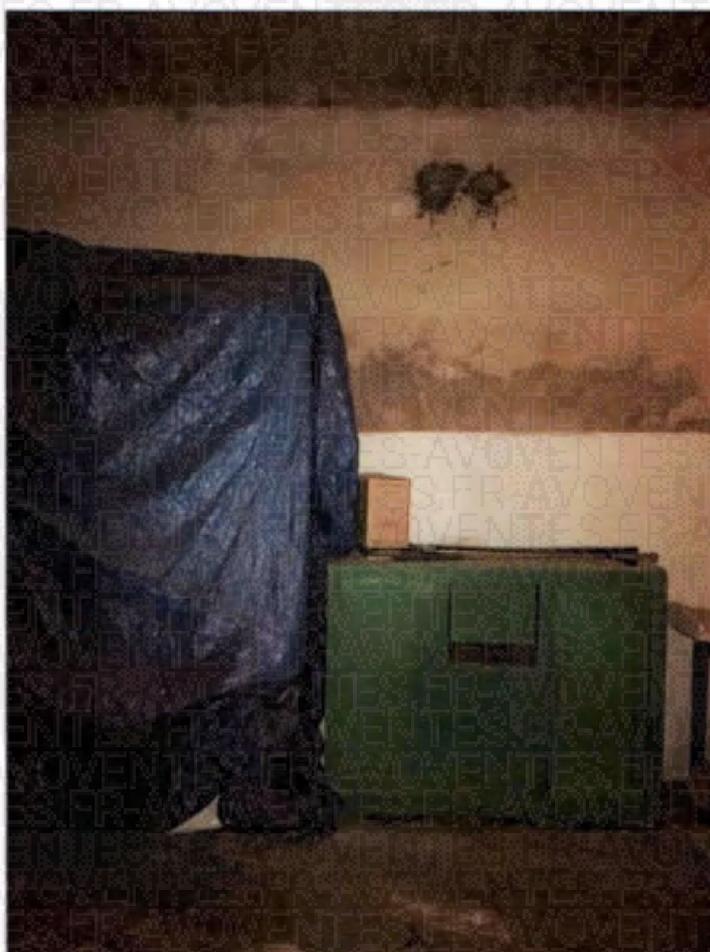
F) GARAGE :

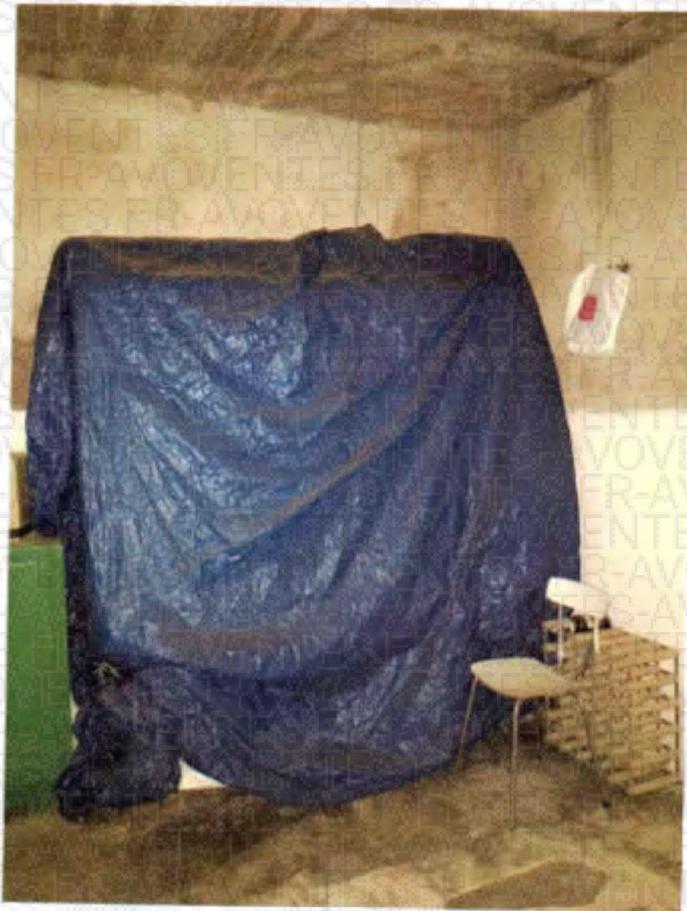
Le garage est accessible depuis la rue des Mimosée. Il est équipé d'un volet roulant. On peut y stationner une voiture.

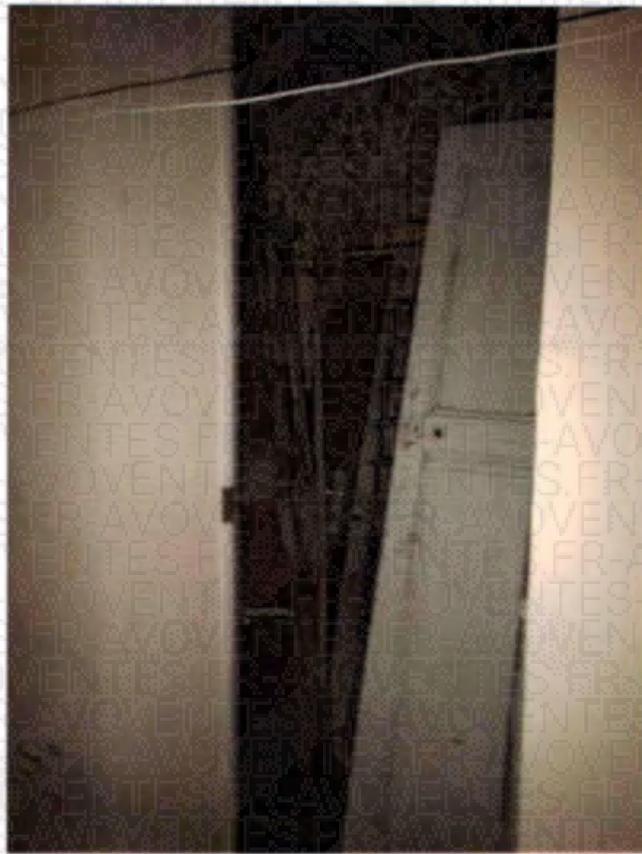
Il est également accessible depuis la cuisine du deux pièces de la maison annexe.

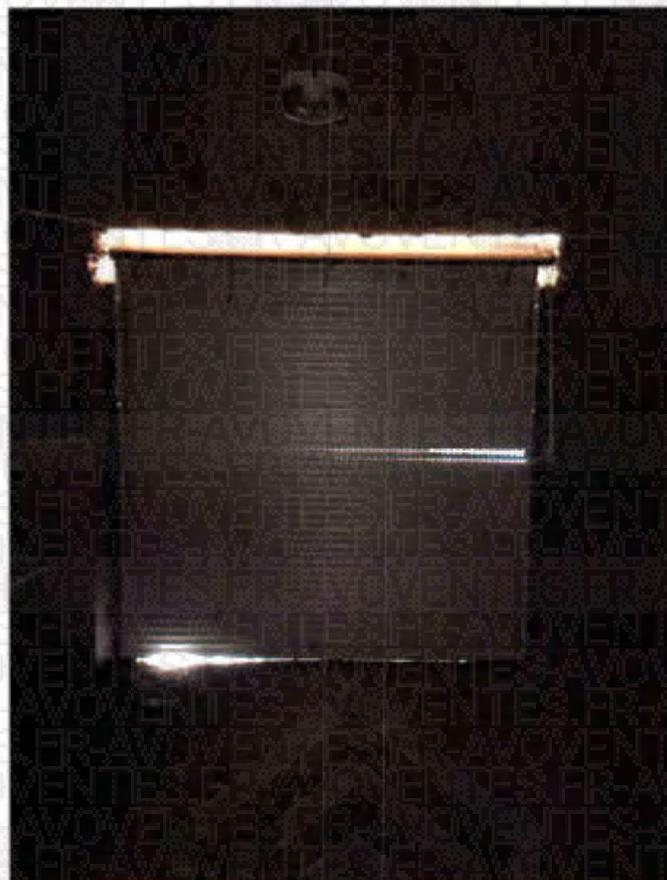
Outre l'espace pour garer un véhicule, le garage se compose d'alcôves permettant le rangement.

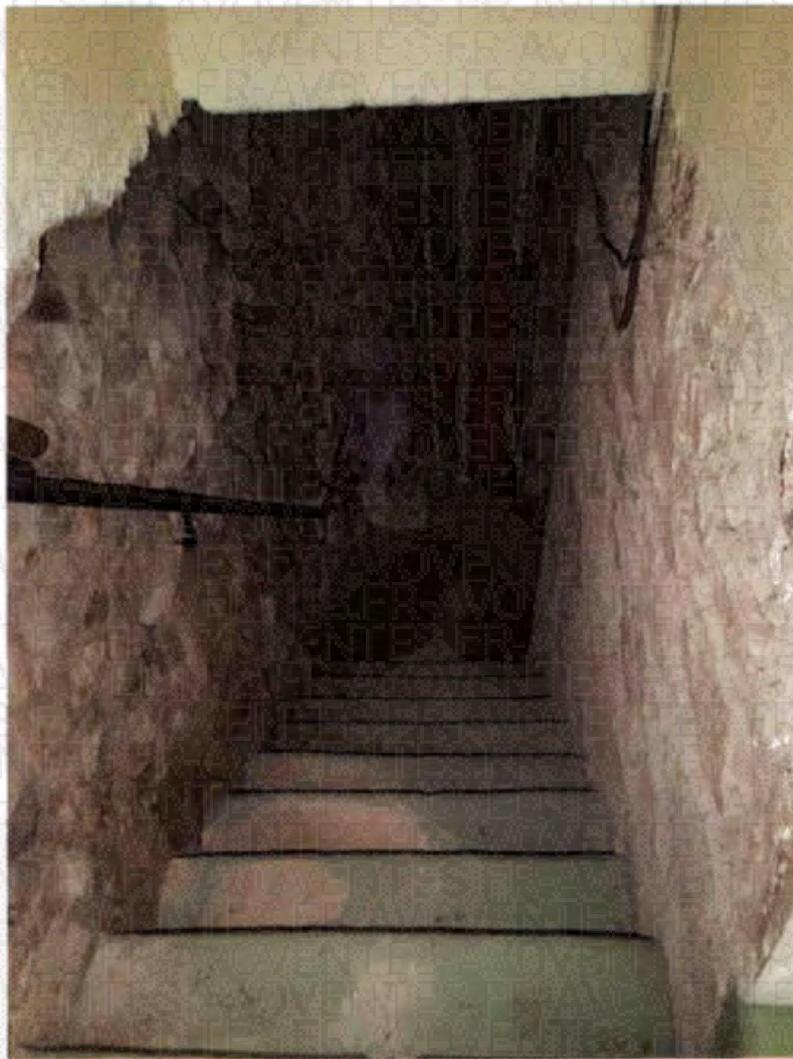
A l'appui, je réalise les clichés photographiques suivants :











Escalier depuis appartement deux pièces annexe villa

F) GENERALITES

La bâtisse principale et annexes ainsi que la maison annexe sont en mauvais état général. De nombreuses infiltrations d'eau sont visibles.

L'ensemble nécessite une totale rénovation.

La maison est équipée d'une fosse septique.

3°) OCCUPATION :

me déclare que ce bien est inoccupé depuis 2012.

4°) MESURAGE :

Le mesurage est réalisé ce jour par [REDACTED]. Son rapport est annexé au présent procès-verbal.

Je me retire à 16 heures. De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

LE PRESENT PROCES VERBAL COMPORTE 140 PAGES + annexes

Maître Flora DUMAS-HEUSE



COUT DETAILLE:	
Droits fixes Décret 2016-230 26/02/2016	
Art. A444-29 code de commerce :	221,36 €
-travail préparatoire pour localisation, réquisition des tiers, démarches convocations : ¼ h	(9 x 75,15 €) 676,35 €
-exécution PVD avec déplacement: 6x ½ h	
-rédaction et mise en forme PVD : 4 x ½ h	
Transport:	9,40 €
Total Hors Taxes:	907,11 €
T.V.A 20%	181,42 €
TOTAL T.T.C	1088,53 €



Attestation de superficie

N° dossier : 2024-08-0813

FKVT-17131
743-

Situation de l'immeuble visité par :

6 Rue des Mimosées

06590 Théoule Sur Mer

Désignation des locaux

Maison individuelle 4 Pièces & Annexes comprenant :

Maison Principale : Entrée, Chambre I, Salle d'Eau, Cuisine, Cellier, Salon-Séjour, Chambre II, Dressing, Toilettes, Chambre III

Annexe Sous Maison : Entrée-Cuisine, Toilettes, Douche, Chambre Indépendante

Studio : Salon, Placard Salon, Salle de bains, Cuisine

Appartement T2 : Salon, Dégagement I, Cuisine, Dégagement II, Salle d'Eau, Chambre

EXTERIEUR : Garage

Propriétaire

Superficie de la partie privée : 198.83 m²

Cent quatre vingt dix huit METRES CARRES et quatre vingt trois centièmes

Documents fournis : NEANT

Nota : cette certification sera nulle de plein droit quel que soit le bénéficiaire si l'acquéreur procède à des transformations ou si des pièces ont été indument annexées sur la copropriété.

Ce mesurage est basé sur des informations données par le propriétaire ou son représentant.

Désignation des locaux	Superficie (m ²)	Surface non prises en compte (m ²) (<1.80 m)	Superficies Annexes (m ²)
Maison Principale :			
Entrée	7.52		
Chambre I	11.70	0.20	
Salle d'Eau	6.41		Embrasure Porte :0.20
Cuisine	20.48		Embrasure Porte :0.28
Cellier	4.83		
Salon-Séjour	29.98		
Chambre II	11.15		Cheminée : 0.55
Dressing	1.80		

2024-08-0813 -

1/3

DIAGAME AZUR Sarl au capital de 1000 Euros- RCS Grasse 912 828 514-Code APE 70.10Z

11 Chemin des Comtesses, Domaine des Oliviers Villa 65 06130 Grasse - Tel 06 07 32 09 51

RCP : 425KX3570PIA Diagnostiqueur WE CERT C2021-SE12-003

N° TVA FR81 912 828 514 Mail : Diagame@orange.fr

Désignation des locaux	Superficie (m ²)	Surface non prises en compte (m ²) (<1.80 m)	Superficies Annexes (m ²)
Toilettes	1.12		
Chambre III	10.93		Cheminée : 0.55
TOTAL	105.92 m²	0.20m²	1.58 m²
Annexe Sous Maison :			
Entrée-Cuisine	13.12		
Toilettes	0.57	0.26	
Douche	0.60		
Chambre Indépendante	15.12		
TOTAL	29.41 m²	0.26m²	
Studio (Annexe haute)			
Salon	15.44		
Placard Salon	3.51		
Salle de bains	3.64		
Cuisine	2.33		
TOTAL	24.92 m²		
Appartement T2 (Annexe basse)			
Salon	13.04		
Dégagement I	1.36		
Cuisine	8.89		Partie Surélevée :0.92
Dégagement II	2.24		Partie Surélevée :0.18
Salle d Eau	3.13		
Chambre	9.92		
TOTAL	38.58 m²		1.10 m²
Total Général	198.83 m²	0.46 m²	2.68 m²
ANNEXES			
Garage			20.30
Cave			6.30
TOTAL			26.60 m²

Pour information :

Surface habitable du bien (m²): 198.83 m²

Exécution de la mission

Opérateur

©AVOVENTES.FR

Police d'assurance : AXIS SPECIALTY EUROPE SE Police n° 425KX3570PIA (31/12/2024)

Date d'intervention : 22 août 2024

Références réglementaires

- Loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives (1) et plus précisément l'article 15.

- Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi « Alur »

- Certification de la superficie privative conformément à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, publié le 12 décembre 1965.

2024-08-0813 -

DIAGAME AZUR Sarl au capital de 1000 Euros- RCS Grasse 912 828 514-Code APE 70.10Z

11 Chemin des Comtesses, Domaine des Oliviers Villa 65 06130 Grasse – Tel 06 07 32 09 51

RCP : 425KX3570PIA Diagnostiqueur WE CERT C2021-SE12-003

N° TVA FR81 912 828 514 Mail : Diagame@orange.fr

2/3

- Article L721-2 du code de la construction et de l'habitation.
- Article R111-2 du code de la construction et de l'habitation.

Cachet de l'entreprise

DIAGAME AZUR
11 chemin des COMTESSES
Domaine des Oliviers villa 65
06130 GRASSE
Mobile : 0607320951
RCS GRASSE : 91282851400014

Fait à GRASSE, Le 23 août 2024

Par : DIAGAME Azur
Nom et prénom de l'opérateur :

Signature de l'opérateur

© AVOVENTES.FR

2024-08-0813 -

DIAGAME AZUR Sarl au capital de 1000 Euros- RCS Grasse 912 828 514-Code APE 70.10Z

11 Chemin des Comtesses, Domaine des Oliviers Villa 65 06130 Grasse - Tel 06 07 32 09 51

RCP : 425KX3570PIA Diagnostiqueur WE CERT C2021-SE12-003

N° TVA FR81 912 828 514 Mail : Diagame@orange.fr

3/3